



UNIVERSITÀ  
DEGLI STUDI  
DI PADOVA

**Università degli Studi di Padova**  
**Dipartimento di Studi Linguistici e letterari**

Corso di Laurea Magistrale in

Lingue Moderne per la Comunicazione e la Cooperazione Internazionale

Classe LM-38

Tesi di Laurea

*Les frontières invisibles dans la ville française :  
les grands ensembles d'aujourd'hui entre « cités-ghetto »  
et mouvements pour la reconnaissance*

Relatore

Prof. Mauro Varotto

Laureanda

Giada Casarin

n° matr.1106766 / LMLCC

Anno Accademico 2015 / 2016

*Ad Alessio*

## Table des matières

<i>Introduction</i> .....	5
PREMIÈRE PARTIE – LA « VILLE NOUVELLE » ET SON DÉCLIN .....	9
Chapitre I.....	9
<i>L’histoire des « grands ensembles » : les étapes fondamentales</i> .....	9
1.1. <i>L’utopie de la « ville nouvelle »</i> .....	12
1.2 <i>Les causes du déclin de la « ville radieuse »</i> .....	15
Chapitre II.....	19
<i>L’habitation comme « cage à lapins »</i> .....	19
2.1 <i>Un malaise social croissant : l’exemple de la « sarcellite »</i> .....	22
2.2 <i>De ZUP à ZUS et « crise des banlieues »</i> .....	27
DEUXIÈME PARTIE – LE DÉBAT AUTOUR DE LA SÉGRÉGATION RESIDENTIELLE.....	31
Chapitre III .....	31
<i>La population des grands ensembles d’hier à aujourd’hui</i> .....	31
3.1 <i>De la « moyennisation » des classes sociales à la vague de l’immigration</i> .....	31
3.2 <i>Les conséquences des politiques du logement :</i> .....	38
<i>social housing et « discrimination positive » à la française</i> .....	38
Chapitre IV .....	41
<i>Peut-on parler de “cités-ghetto” en France?</i> .....	41
4.1 <i>Black ghettos : différences et similitudes selon Lapeyronnie et Waquant</i> .....	45
4.2 <i>L’urbanisme, les frontières et la mise à distance de « l’autre »</i> .....	49
4.3 <i>Ghettoïisation entre réalité et représentation : la stigmatisation et le rôle des médias</i> .....	52
Chapitre V .....	59
<i>Zonage ou mixité pour une bonne intégration ?</i> .....	59
5.1 <i>Le « bon » et le « mauvais » quartier</i> .....	61
5.2 <i>La place de l’immigré : intégration et assimilation</i> .....	67
5.3 <i>Sentiment d’appartenance et mouvements contre l’invisibilité</i> .....	73
TROISIÈME PARTIE – L’ÉTUDE DE CAS .....	79
Chapitre VI.....	79
<i>Les Minguettes à Lyon : de la Marche des Beurs à nos jours</i> .....	79
6.1 <i>Contexte et histoire de la construction</i> .....	79
6.2 <i>Une nouvelle marche, 32 ans après</i> .....	86

<i>6.3 Et aujourd'hui ?</i> .....	90
<i>Conclusions</i> .....	95
<i>Bibliographie</i> .....	101
<i>Revue critiques</i> .....	103
<i>Articles Journalistiques en ligne</i> .....	104
<i>Sitographie</i> .....	106
<i>Vidéo en ligne</i> .....	107
<i>Résumé en italien</i> .....	109

## Introduction

Nés de l'utopie corbuséenne de la « ville fonctionnelle »<sup>1</sup>, les bâtiments de tours et de barres, connus sous le nom de « grands ensembles », composent le paysage des banlieues françaises depuis leur construction, dans les années 1950. Si aujourd'hui ils sont associés à des « machines à habiter » ne fabriquant que de la dégradation et de la criminalité, les grands ensembles étaient autrefois les symboles de la modernité ainsi que de la « grandeur » étatique, protagoniste incontestée des Trente Glorieuses : la croissance démographique et économique de l'après-guerre, accompagnée du progrès industriel, permet en effet leur diffusion dans la plupart des métropoles françaises, dans le but de résoudre la crise du logement de l'époque. Mais le succès initial de la « ville nouvelle » ne dure que quelques années et laisse rapidement la place à la désolation des cités-dortoirs, abritant des milliers de personnes dans un climat de « proximité spatiale et de distance sociale »<sup>2</sup>.

Notre objet d'étude porte notamment sur ces dimensions qui concernent l'urbanisme de masse occidental et que nous pouvons définir comme des « frontières invisibles », des espaces de mise à l'écart et d'indifférence ou, pour mieux dire, des lieux bouc-émissaires : les grands ensembles français, situés loin des centre-ville, incarnent ainsi ce que la sociologie urbaine appelle la « ségrégation résidentielle », étant une forme d'habitat facilitant « l'anthropémie »<sup>3</sup>, c'est-à-dire l'exil, l'éloignement de celui qui n'est pas intégré, l'étranger par excellence. Mais si, d'une part, les sociologues et les experts s'interrogent sur leur statut de cité-ghetto, d'autre part, ces bâtiments de béton, représentant la banlieue française à problème, ont été également le théâtre de nombreuses expressions de la population locale, de mouvements pour la reconnaissance.

Plus spécifiquement, le premier chapitre veut retracer les étapes fondamentales de l'histoire des grands ensembles, à partir des premières années de leur construction pour arriver jusqu'aux facteurs qui ont déterminé leur déclin. Le panorama de la ville traditionnelle se retrouve, au bout de quelques années, remplacé par une conception moderne du confort et du bien-être, dont l'architecte Le Corbusier devient le porte-parole. La deuxième partie du chapitre est ainsi destinée à illustrer les

---

<sup>1</sup> Le Corbusier, *La Ville fonctionnelle*, 1941.

<sup>2</sup> Jean-Claude Chamboredon, Madeleine Lemaire, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », in *Revue française de sociologie*, 1970, pp. 3-33, [http://www.persee.fr/doc/AsPDF/rfsoc\\_0035-2969\\_1970\\_num\\_11\\_1\\_1610.pdf](http://www.persee.fr/doc/AsPDF/rfsoc_0035-2969_1970_num_11_1_1610.pdf).

<sup>3</sup> Zygmunt Bauman, *La società dell'incertezza*, Il Mulino, Bologna, 1999, p. 57.

premiers défauts de cette utopie qui se révèle, vingt ans après sa conception, plus une « cité-dortoir » qu'une « ville radieuse ».

Dans le chapitre suivant, nous allons donc approfondir le « mal des grands ensembles »<sup>4</sup> ainsi que les causes à la base de l'échec de ce nouveau modèle urbain. De jeux pour les architectes ils sont rapidement passés à des « cages à lapins »<sup>5</sup> pour les habitants ; la monotonie et l'uniformité qu'ils expriment de l'extérieur des façades produisent un véritable *modus vivendi* qui annule l'humain pour mettre en évidence l'œuvre. À l'aide de documents photographiques et de témoignages de l'époque, nous allons ainsi traiter du malaise social le plus emblématique, pour arriver ensuite à aborder la « crise des banlieues ».

L'analyse de la population locale ouvre ainsi à la deuxième partie du mémoire faisant référence à la question fondamentale pour notre recherche : les grands ensembles produisent-ils systématiquement de la ségrégation résidentielle des minorités ? Le débat sociologique qui en résulte sera donc abordé à partir de trois perspectives différentes, de la plus générale à la plus ponctuelle. La première revient, comme nous venons de l'annoncer, sur la composition démographique des cités ; une deuxième perspective par rapport au sujet, présentée par le quatrième chapitre, développe par contre le risque pour les grands ensembles de générer de la « ghettoïsation » ; en passant par les représentations sociales dans la définition de l'espace urbain, le cinquième chapitre aborde par contre la question de l'émargination du point de vue de l'intégration et de la planification de la ville.

Les mouvements pour la reconnaissance, dont notre étude de cas se pose comme exemple majeur, naissent de la prise de conscience d'une condition sociale défavorisée et par conséquent, de la volonté de sortir du silence des lieux ségrégués. Le grand ensemble des Minguettes à Vénissieux est en effet représentatif des deux types d'expressions populaires, où les jeunes issus de l'immigration sont les acteurs principaux. L'étude de cas sera donc traitée en trois moments différents : la construction de la cité et son contexte historique ; l'organisation de la Marche Citoyenne des Quartiers Populaires en 2015 ; la résurgence d'autres revendications identitaires dans le temps présent. À partir d'une perspective globale, il sera enfin possible de mettre en évidence la pluralité réelle de la cité en question, ainsi que des grands ensembles en général, qui se heurte avec le stigmate et ouvre les portes aux futures possibilités de réhabilitation du paysage urbain.

---

<sup>4</sup> Louis Caro, « Psychiatres et sociologues dénoncent la folie des Grands Ensembles », septembre 1959, Science et vie in *Textes et images du grand ensemble de Sarcelles 1954 – 1976*, Collection Les Publications du Patrimoine en Val de France, n°10, 2007, p. 32.

<sup>5</sup> Françoise Choay, « Cités-jardins ou cages à lapins ? », in *France-Observateur*, n° 414, 4 juin 1959.

Ce travail s'articule en particulier en trois grandes parties : dans une première partie, plutôt historique, le sujet sera introduit de manière générale en portant l'attention sur l'idée moderne de la « ville nouvelle », de son élaboration initiale à son déclin ; nous allons ensuite aborder, dans la partie centrale, le débat autour de la ségrégation résidentielle, dont elle serait responsable ; tandis que la dernière partie du mémoire sera consacrée à l'étude de cas, à savoir la cité des Minguettes dans la banlieue lyonnaise.





# PREMIÈRE PARTIE – LA « VILLE NOUVELLE » ET SON DÉCLIN

## Chapitre I

### *L'histoire des « grands ensembles » : les étapes fondamentales*

Ces édifices singuliers, marqués par un urbanisme de tours et de barres, ont été appelés, à l'époque de leur construction, de façons multiples qui veulent désigner leurs propriétés principales, c'est-à-dire l'énormité et la modernité. « Ville nouvelle », « unité de voisinage », « nouvel ensemble urbain » ou « nouvel ensemble d'habitation », « cité-neuve », « grand bloc » vont laisser la place au terme le plus employé, le « grand ensemble ». Apparu pour la première fois dans la revue *L'Architecture d'aujourd'hui*<sup>6</sup> sous la plume de l'architecte français Maurice Rotival, le terme fait référence aux constructions résidentielles qui seront les « icônes de la modernité triomphante des Trente Glorieuses »<sup>7</sup>.



Fig.1 : Article écrit par Maurice Rotival dans la revue *L'Architecture d'Aujourd'hui*, pages 56 et 57, vol. 1, n°6 (Image tirée de <https://etudesphotographiques.revues.org/3383#bodyftn49>).

<sup>6</sup> Maurice Rotival, « Les Grands Ensembles », in *L'Architecture d'Aujourd'hui*, vol. 1, n° 6, juin 1935, pp. 56-57.

<sup>7</sup> Sonya Faure, « Interview Raphaela Bertho : Les grands ensembles, clichés de leur époque », *Libération.fr*, 27 octobre 2015, <http://www.liberation.fr/debats/2015/10/27/les-grands-ensembles-cliches-de-leur-epoque> 1409256.

Deux intellectuels contemporains de l'époque en proposaient une première définition : pour le géographe Yves Lacoste, le grand ensemble est « une unité d'habitat relativement autonome formée de bâtiments collectifs, édifiés en un assez bref laps de temps, en fonction d'un plan global qui comprend plus de 1 000 logements [dont] l'organisation repose sur la présence d'équipements collectifs (écoles, commerces, centres socioculturels) »<sup>8</sup>. Le sociologue René Kaës y voit en plus « un habitat collectif entièrement nouveau [qui] répond à une situation économique, technique et démographique nouvelle »<sup>9</sup>. La situation dont il parle est appelée la crise du logement ; celle-ci a commencé après la deuxième guerre mondiale et a touché la région parisienne en particulier. De 2 à 3 million de logements ont été bâtis entre 1955 et 1975 dans 300 villes, afin d'assurer aux Français de l'après-guerre une habitation et quelques confort en plus. Dans les années 1950, en effet, quatre personnes sur dix vivent dans une maison surpeuplée et sous-équipée, la présence des taudis devient intolérable (350 000) et sur 14,5 millions de logements, la moitié n'a pas l'eau courante, trois sur quatre n'ont pas de WC, 90 % des logements manquent de salle de bain<sup>10</sup>.

Les bombardements de la deuxième guerre mondiale ont détruit un nombre important d'habitations et les personnes sans-domicile-fixe (SDF) sont nombreuses. Au début des années 1950, face à cette situation désespérée, l'action de l'Abbé Pierre et de sa communauté Emmaüs à Neuilly-Plaisance joue un rôle décisif dans la résolution de la crise au logement. Les compagnons d'Emmaüs se lancent d'abord dans la construction de logements d'urgence, souvent illégaux, pour familles sans-abri jusqu'au 1954 quand le fondateur demande au Parlement français un milliard de francs. Son appel à la radio RTL pour le droit à un logement décent pour tous permet de donner ampleur au sujet, longtemps négligé par le gouvernement, qui jusque-là avait concentré ses efforts sur la reconstruction des usines. Après une première hésitation, le Parlement adopte à l'unanimité non pas un, mais dix milliard de francs pour « réaliser immédiatement 12 000 logements d'urgence à travers toute la France, pour les plus défavorisés »<sup>11</sup>.

Une phase de reconstruction de masse s'ouvre donc sur le nouveau panorama de la ville française, « avec l'ambition de favoriser la construction de 240 000 logements par an, objectif qui sera atteint en 1956 »<sup>12</sup> mais qui augmentera quand même le long des années. En effet, dès la fin de la guerre, l'Hexagone est marqué par une véritable explosion démographique, entre le *baby-boom* et

---

<sup>8</sup> Yves Lacoste, « Un problème complexe et débattu : les grands ensembles », in *Bulletin de l'Association des géographes français*, 318-319, novembre-décembre 1963, pp. 37-46.

<sup>9</sup> René Kaës, *Vivre dans les grands ensembles*, Paris, Éditions ouvrières, 1963, pp. 38-39.

<sup>10</sup> « Les Grands Ensembles », C'est la faute à Le Corbusier, 16 octobre 2012, <https://lafautealecorbusier.wordpress.com/2012/10/16/les-grands-ensembles/>.

<sup>11</sup> Priscillia Fattelay, Labourdette Jean-Paul, Auzias Dominique, *Guide du bénévolat*, Le Petit Futé, p. 88.

<sup>12</sup> Christine Mengin, « La solution des grands ensembles », in *Vingtième Siècle*, revue d'histoire, n° 64, octobre-décembre 1999, p. 106.

l'arrivée des rapatriés : la population est passée « de 43,8 millions d'habitants (recensement de mai 1954) à 46,5 millions (recensement de mars 1962) [...] ; quant à la population urbaine, que le recensement de 1962 chiffre à 29,3 millions, elle est de 32 millions en 1966 »<sup>13</sup>.

La tentative de résoudre les principaux aspects de la crise, c'est-à-dire « la pénurie et l'inconfort »<sup>14</sup>, pousse les pouvoirs publics à bâtir des logements avec tous les services premiers nécessaires (chauffage central, WC intérieurs, une salle de bains) et qui puissent jouir d'une aération et d'un ensoleillement généreux. En effet, les grands ensembles commencent à apparaître loin des centre-ville, sur des terrains verts qui offrent des bénéfices du point de vue économique, pour les entreprises de construction, et du point de vue du bien-être physique pour les habitants de la cité.

En ce qui concerne leur construction, il est possible de distinguer trois contextes différents : dans le cas le plus fréquent, des quartiers périphériques des villes anciennes sont bâtis pour reloger « des populations installées dans des logements insalubres en centre-ville ou pour accueillir des populations venues des campagnes environnantes »<sup>15</sup> ; les villes nouvelles sont « liées à l'implantation d'industries nouvelles ou à la politique d'aménagement du territoire »<sup>16</sup>, comme par exemple à Mourenx (avec le Gaz de Lacq), à Bagnols-sur-Cèze ou bien à Pierrelatte pour l'industrie nucléaire ; enfin quelques anciens quartiers est destiné à une rénovation, la Porte de Bâle à Mulhouse, par exemple. De plus, parmi les grands ensembles les plus répandus, on peut citer aussi La Rouvière à Marseille (2 204 logements), Le Haut du Lièvre à Nancy (3 388), La Cité des 4 000 à La Courneuve et Sarcelles (12 000).

Les avantages économiques pour les entreprises de constructions sont possibles grâce à la création du dispositif des ZUP, c'est-à-dire des Zones à Urbaniser en Priorité, par le décret N°58-1464 du 31 décembre 1958<sup>17</sup>. Il s'agit d'une procédure administrative permettant la construction, « le renforcement ou l'extension d'équipements collectifs [dans les] communes ou agglomérations »<sup>18</sup> qui le nécessitent : cette législation prévoyait ainsi une convention de la part de la commune ou souvent de l'État avec les sociétés d'aménagements publics ou d'économie mixte afin de leur transférer la propriété du sol. Les travaux d'équipement et de construction peuvent ainsi commencer

---

<sup>13</sup> *Ivi*, p. 108.

<sup>14</sup> *Ibidem*.

<sup>15</sup> « Les Grands Ensembles », C'est la faute à Le Corbusier, cit.

<sup>16</sup> *Ibidem*.

<sup>17</sup> Légifrance.gouv.fr, le service public de la diffusion du droit, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000856024&categorieLien=id>.

<sup>18</sup> « Décret n° 58-1464 du 31 décembre 1958 », Journal Officiel De La République Française, 4 janvier 1959, p. 269, [http://i.ville.gouv.fr/download\\_file/446/475/decret-n-58-1464-du-31-decembre-1958-relatif-aux-zones-a-urbaniser-priorite](http://i.ville.gouv.fr/download_file/446/475/decret-n-58-1464-du-31-decembre-1958-relatif-aux-zones-a-urbaniser-priorite).

rapidement et en plus, dans des zones souvent éloignées des centre-ville, où le coût foncier est avantageux.

Cependant, la distance du centre est justifiée aussi par d'autres raisons : se développe un nouveau mouvement urbanistique qui s'oppose à la conception de ville traditionnelle et propose l'idéal de la « ville nouvelle ».

### *1.1. L'utopie de la « ville nouvelle »*

Les grands ensembles peuvent être désignés à posteriori comme le produit le plus remarquable des Trente Glorieuses, les années de 1945 à 1975 pendant lesquelles la France, ainsi que la plupart des pays européens, connaît une véritable prospérité économique. Ils disent la puissance de l'État dans l'immédiat après-guerre et l'idée du progrès industriel en marche, mais ces grands ensembles caractérisent aussi un nouvel urbanisme, une nouvelle conception de la ville et surtout de l'habitat.

Le modèle vertical qu'ils proposent veut rompre définitivement avec le passé et suivre ainsi les préceptes d'une nouvelle architecture qui trouve son fondement dans la *Charte d'Athènes* au IV<sup>e</sup> Congrès International de l'Architecture Moderne (CIAM) en 1933. Ses 95 points sur la planification et la construction de la « ville fonctionnelle » viennent de la collaboration de plusieurs urbanistes et architectes qui ont participé au congrès, même si le texte a été retravaillé principalement par Charles-Édouard Jeanneret, dit Le Corbusier, et publié en 1941 sous le titre *La ville fonctionnelle*. C'est à lui que sont attribuées les idées novatrices les plus importantes de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle qui ont laissé une empreinte durable dans la ville d'aujourd'hui : le purisme, la rationalité, l'ordre, la linéarité des formes et la rigueur des bâtiments. La ville *fonctionnelle* était pour l'époque la ville raisonnée, organisée en quatre zones indépendantes, chacune ayant une fonction particulière. On retrouve ainsi les zones conçues pour « habiter, travailler, se recréer (dans les heures libres), circuler »<sup>19</sup>, voire la zone caractérisée par les transports.

En effet, la ville de la modernité est, à l'avis de Le Corbusier et du CIAM, dominée par le « chaos » industriel, par des « vitesses mécaniques, [ayant une] évolution brutale et universelle sans précédent dans l'histoire »<sup>20</sup>. Le modèle urbain idéal ne peut donc qu'être érigé à partir d'une *tabula rasa* pure et simple afin de repenser la dimension de la ville à l'échelle humaine et « satisfaire les

---

<sup>19</sup> Le Corbusier, *La Ville fonctionnelle*, cit.

<sup>20</sup> *Ibidem*.

besoins primordiaux biologiques et psychologiques de [sa] population »<sup>21</sup>. Les besoins primordiaux dont il parle recherchent la tranquillité, l'hygiène, l'air propre et l'espace ; les grands ensembles sont en effet pensés comme des « machines à habiter » dans la verdure, loin des centres insalubres et chaotique destinés aux usines.

L'alignement traditionnel des habitations sur le bord des rues n'assure d'insolation qu'à une partie minime des logis. Un nombre minimum d'heures d'ensoleillement doit être fixé pour chaque logis. L'alignement des habitations au long des voies de communication doit être interdit. Les valeurs architecturales doivent être sauvegardées (édifices isolés ou ensembles urbains). La destruction de taudis à l'entour des monuments historiques fournira l'occasion de créer des surfaces vertes.<sup>22</sup>

L'unité d'habitation corbuséenne, qui sera d'inspiration ensuite pour la plupart des grands ensembles, doit respecter les cinq principes suivants<sup>23</sup> :

- Les *pilotis* pour libérer l'espace au sol et permettre son usage aux locataires en tant que lieu de rencontre ;
- Le *toit-terrasse* pour en faire un solarium, un jardin, une piscine etc. ;
- Le *plan libre* grâce à l'utilisation du béton armé permet de se passer des murs porteurs ;
- Les *fenêtres en bandeau*, libérées de toute ornements autres que fonctionnelles ;
- Les *façades libres* de toute structure pour un équilibre de formes.

Ce n'est donc pas un hasard, si l'architecte suisse affirme au CIAM d'Athènes que « les matériaux de l'urbanisme sont le soleil, l'espace, les arbres, l'acier et le ciment armé, dans cet ordre et dans cette hiérarchie »<sup>24</sup>. Classicisme et rationalisme deviennent les dogmes de l'architecture moderne qui veut retrouver dans le monde classique la ville idéale, celle qui permet une parfaite intégration de l'homme avec son environnement. Les grands ensembles des ZUP nourrissent en effet des ambitions de régénération du pays entier ainsi que de l'individu, comme il est possible de le remarquer à partir de l'affirmation du ministre de la Construction de l'époque, Pierre Sudreau : « Les équipements collectifs créent une solidarité entre les logements. L'unité d'habitation, par ses centres de culture, d'échange, de loisirs, doit constituer un havre de paix et de tranquillité pour l'homme moderne »<sup>25</sup>.

L'exemple le plus important de l'utopie corbuséenne est sans aucun doute la *Cité Radieuse*<sup>26</sup> de Marseille, connue aussi sous le nom de *Le Corbusier* ou bien de *La Maison du fada*.

---

<sup>21</sup> *Ibidem*.

<sup>22</sup> *Ibidem*.

<sup>23</sup> « Architecte Le Corbusier », Fondation Suisse.fr, 2007, <http://www.fondationsuisse.fr/FR/architecture2D.html> .

<sup>24</sup> Congrès International d'Architecture Moderne (CIAM), Athènes, 1933.

<sup>25</sup> Pierre Sudreau, Conférence de presse, Paris, 22 décembre 1958, p. 5.

<sup>26</sup> Unité d'habitation Le Corbusier Marseille, cit.



Fig. 2 : Unité d'habitation Le Corbusier dite Cité Radieuse à Marseille (Image tirée de <http://www.marseille-citeradieuse.org> ).

Comptant 337 appartements de 23 types différents pour un maximum de 1 600 personnes et exposée au soleil à l'est et à l'ouest, la cité en vertical a été projetée pour répondre à toute exigence : elle est composée d'un hôtel de 21 chambres, de plusieurs commerces, d'une école maternelle, de bureaux, d'un gymnase. Et aujourd'hui elle, jouit d'une vie culturelle très active dominée par la mondanité, l'art et l'éducation ; sa terrasse accueille depuis 2013 un véritable musée d'art contemporaine, le MaMo.



Fig. 3 : Le MaMo, ouvert en 2013 par le designer Ora-ïto et situé au 9<sup>e</sup> étage de la Cité Radieuse (Image tirée de <http://mamo.fr/2014/09/il-existe-un-endroit-ora-ito-et-le-mamo-a-la-cite-radieuse-de-marseille/> ).

Mais dans la construction des grands ensembles, les architectes pensent à la vie sociale aussi et aux enfants en particulier, qui y passent la plupart de la journée avec leurs mères, les pères travaillant dans le centre-ville. Les nouvelles cités se modernisent chaque année et offrent des équipements variés : les groupes scolaires comprenant des cantines, des gymnases, des logements

d'enseignants ; les espaces verts et des aires de jeux ; les premiers centres commerciaux et les lieux de convivialité favorisent les rencontres des habitants <sup>27</sup>. Si les équipements de loisirs constituaient une rareté dans les petites communes, à partir des années 1960, des stades, des piscines, des bibliothèques sont créés au sein des cités, comme par exemple à Garges, Sarcelles, Villiers-le-Bel.

Cependant, pour revenir à l'image idéale qui accompagne les premiers grands ensembles, Raphaële Bertho, maître de conférence à l'université de Tours, pose son attention sur leur histoire photographique. D'un côté, la vue aérienne est choisie pour montrer le lieu d'habitation dans toute sa grandeur : « on ne photographie jamais les grands ensembles accolés aux villes ou aux autres constructions qui les voient – comme celles dont on vient de parler – [ils] sont représentés comme des villes insulaires, tout comme les premières utopies »<sup>28</sup>. D'un autre côté, si le but est, cette fois, celui de mettre en évidence le projet social, les photos vues du sol sont utilisées pour représenter « des enfants bien habillés qui jouent, des espaces verts... on est complètement dans l'idée de la cité radieuse [qui] fait contraste à la ville d'avant-guerre, considérée comme pathogène, sinueuse, nauséabonde »<sup>29</sup>.

### 1.2 Les causes du déclin de la « ville radieuse »

Grâce à la construction des grands ensembles dans les périphéries françaises, l'urgence que proposait la crise au logement a trouvé une solution. Mais à partir des années 1970, en fait, c'est justement ce modèle idéal qui entre en crise. Après un premier enthousiasme pour des logements équipés et confortables, les problèmes dont les habitants se plaignent sont nombreux et liés à différents aspects, structurels ainsi que relationnels : la précarité des bâtiments, l'isolement du reste de la ville, voire l'absence d'infrastructures de transport, ainsi que la pauvreté croissante au début de la crise économique. En général, la nouvelle architecture des grands ensembles commence à être critiquée alors que l'utopie se heurte contre la réalité.

Tout d'abord, en ce qui concerne la *précarité* des édifices, il est important de souligner que l'industrialisation des entreprises du bâtiment, l'emploi du béton et la simplicité des formes ont favorisé une construction hâtive et peu onéreuse. Sur les chantiers des Trente Glorieuses, les modes de construction adoptés ont donc déterminé un gain de temps et d'argent : les procédés de

---

<sup>27</sup> Catherine Roth, *L'histoire des grands ensembles de Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel racontée aux enfants*, Collection « Les publications du Patrimoine en Val de France », Communauté d'Agglomération Val de France, 2009, n°12, pp. 22-23, [http://www.agglo-valdefrance.fr/fileadmin/val-de-france/MEDIA/Partager/Culture/Actions\\_memoire/Publications/cpvdf12.pdf](http://www.agglo-valdefrance.fr/fileadmin/val-de-france/MEDIA/Partager/Culture/Actions_memoire/Publications/cpvdf12.pdf).

<sup>28</sup> S. Faure, « Interview Raphaële Bertho : Les grands ensembles, clichés de leur époque », cit.

<sup>29</sup> *Ibidem*.

préfabrication permettent une construction en série, facilitée aussi par l'emploi d'une nouvelle technologie, les chemins de grue, le long des immeubles en « barres » ; ces nouvelles techniques font appel à une main d'œuvre peu qualifiée, constituée souvent d'immigrés d'origine italienne, espagnole, portugaise, algérienne. Destinés à une dégradation inévitable, les grands ensembles n'ont pas reçu l'entretien qu'ils nécessitaient dans les années suivantes. En effet, faisant partie de l'ensemble des Zones à Urbaniser en Priorité, ils étaient d'abord conçus comme provisoires, ou, pour mieux dire, comme une solution rapide et efficace à l'urgence de donner un logement décent pour tous. La basse qualité d'exécution se vérifie à plusieurs étapes, « de la conception, avec des plans-masses souvent standards inadaptés aux sites, à des vices et d'autres négligences opérationnels »<sup>30</sup>. En effet, malgré l'air de modernité, les équipements internes et externes mettent parfois des années à ouvrir et certains n'ont jamais été réalisés, le plus souvent pour des raisons financières : c'est le cas, par exemple, de « la ferme pédagogique à la Dame Blanche, la maison de l'enfant aux Carreaux, le théâtre à Lochères, la déviation de la route départementale au Puits-la-Marlière, le plan d'eau à la Muette, etc. »<sup>31</sup>. M. Leruste, qui habite dans un immeuble neuf à Sarcelles-Sablons (Seine-et-Oise), dénonce la précarité de son habitation :

Dans dix ans, ces logements seront des taudis, à moins que les locataires n'y fassent des gros frais : terrasses si bien nivelées qu'elles retiennent des mares d'eau ; cloisons intérieures fendues d'un coin à l'autre et décollées des plafonds ; carrelage qui se décolle ; lino de deux tons dans toutes les pièces ; fenêtres si bien conçues que l'eau de condensation coule sur le lino, et déjà rouillées ; moisissures sur les murs ; interrupteurs fixés dans des boiserries métalliques avec des vis à bois ; épissures faites d'un tour de fil et sans chatterton ; prises de 220 volts placées dans des huisseries métalliques sans carton isolant, et j'en passe ; enfin caves infestées de rats et inondées, parce que bâties sur un sol argileux. On n'a pas prévu de drainage. J'ai fait faire un constat d'huissier... Chef d'entretien, je connais bien la question bâtiment.<sup>32</sup>

Au manque d'équipements s'ajoute celui des transports en commun qui contribue à renforcer l'état de marginalité dont les banlieusards commencent à souffrir. Ces derniers se rendent bientôt compte de vivre dans une « cité-dortoir » : une zone qui satisfait l'une des quatre fonctions urbaines qui ne concerne que l'habitation, le fait de s'occuper du ménage, pour les femmes, et de dormir, pour les hommes, après une journée de travail au centre-ville. À la fin des années 1950, les mères de famille qui exercent une activité professionnelle hors du foyer sont très peu nombreuses ; ce sont les hommes, par conséquent, qui ont à faire avec les difficultés de déplacement pour rejoindre le lieu de travail. Toutefois, les deux subissent l'isolement donné par la distance du centre,

---

<sup>30</sup> Jean-Bernard Chebroux, *Le déclin des communes des grands ensembles : effet de la forme urbaine ou de la ségrégation sociale ?*, Thèse de doctorat de Sociologie, Université de Lorraine, 2012, p. 537, [docnum.univ-lorraine.fr/public/DDOC\\_T\\_2012\\_0330\\_CHEBROUX.pdf](http://docnum.univ-lorraine.fr/public/DDOC_T_2012_0330_CHEBROUX.pdf) .

<sup>31</sup> C. Roth, *L'histoire des grands ensembles*, cit., p.23.

<sup>32</sup> « SOS ! La crise du logement s'aggrave », France Soir, Nos logements neufs seront des taudis dans dix ans, 7 mars 1958, in *Textes et images du grand ensemble de Sarcelles 1954 – 1976*, Collection Les Publications du Patrimoine en Val de France, n°10, 2007, p. 21, [www.agglo-valdefrance.fr/fileadmin/val-de-.../cpvdf10.pdf](http://www.agglo-valdefrance.fr/fileadmin/val-de-.../cpvdf10.pdf) .



une distance spatiale qui se révèle ensuite économique, sociale et culturelle, comme on le verra de manière approfondie dans les chapitres suivants.

Vingt-ans après sa conception, le modèle de la cité idéale est donc mis en discussion même du point de vue architecturale. La monotonie des tours et des barres commence à évoquer l'image d' « éternel présent »<sup>33</sup>, d'une situation figée et immuable qui, à cause aussi de son éloignement du centre, condamne ses habitants à la relégation. « C'était du stockage, pas de l'architecture. Ce n'est pas un hasard si tous les habitants qui l'ont pu sont partis à la première occasion vers des zones pavillonnaires ou de vrais centres-villes »<sup>34</sup>, souligne Renée Gailhoustet, architecte française, célèbre pour la défense des programmes de construction à plus petite échelle.

Les habitants des cités-dortoirs sont aussi touchés par le début de la *crise économique* au milieu des années 1970 qui affecte le monde du travail, en particulier. La fermeture des commerces, le développement du chômage et du sous-emploi, ainsi qu'une paupérisation générale et l'éloignement du lieu de travail obligent les classes moyennes à partir. Le départ des cités est aussi possible grâce à la circulaire ministérielle Guichard<sup>35</sup> du 21 mars 1973 qui prévoit l'abandon définitif du modèle urbain des grands ensembles à la lumière de toutes les critiques soulevées, pour encourager la construction des maisons individuelles, les pavillons : la directive souligne son engagement dans la « lutte contre la ségrégation sociale par l'habitat »<sup>36</sup> et propose une diversité des formes architecturales dans les logements sociaux.

De plus, l'État adopte une politique d'aides adressée aux ménages qui souhaitent obtenir la propriété individuelle de leur pavillon et cela par la loi Barre<sup>37</sup> en 1977 laquelle privilégie l'aide à la personne au détriment de « l'aide à la pierre ». Par conséquent, « les logements sociaux [vont être quittés] pour les pavillons en accession à la propriété des communes alentour, comme les Minguettes à Vénissieux, abandonnées pour les pavillons de Corbas, Solaize ou Saint-Laurent-de-

---

<sup>33</sup> Jean-Patrick Fortin, « Des tours et des barres... Une histoire du grand ensemble relue par un architecte », in *Informations sociales* n° 123, p. 120, [https://www.cairn.info/load\\_pdf.php?ID\\_ARTICLE=INSO\\_123\\_0116](https://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=INSO_123_0116) .

<sup>34</sup> Renée Gailhoustet in Grégoire Allix,, « L'utopie manquée des cités-dortoirs », *Le Monde*, 2005, [http://www.lemonde.fr/culture/article/2005/12/05/l-utopie-manquee-des-cites-dortoirs\\_717508\\_3246.html](http://www.lemonde.fr/culture/article/2005/12/05/l-utopie-manquee-des-cites-dortoirs_717508_3246.html) .

<sup>35</sup> Olivier Guichard fut le Ministre de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire dans le gouvernement de Pierre Messmer de 1972 à 1974.

<sup>36</sup> « Circulaire du 21 mars 1973 Relative aux formes d'urbanisation dites «grands ensembles» et à la lutte contre la ségrégation sociale par l'habitat », *Journal Officiel de la République Française*, 5 avril 1973, p. 1, [https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Circulaire\\_du\\_21\\_mars\\_1973.pdf](https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Circulaire_du_21_mars_1973.pdf).

<sup>37</sup> La loi du 3 janvier 1977 de Raymond Barre réforme le financement du logement. Elle a "pour objet de favoriser la satisfaction des besoins en logements et en particulier de faciliter l'accession à la propriété, de promouvoir la qualité de l'habitat, d'améliorer l'habitat existant et d'adapter les dépenses de logements à la situation de famille et aux ressources des occupants, tout en laissant subsister un effort de leur part". Elle crée les prêts d'accession à la propriété (PAP), les prêts locatifs aidés (PLA), les prêts conventionnés (PC) et l'aide personnalisée au logement (APL). Cette réforme est le point de départ du désengagement financier de l'état : le taux de subvention publique pour la construction neuve passe de 20% à 12 %. Les aides à la pierre financées par l'état passent de 43 milliards de francs en 1978 à 28 milliards en 1993. 11 septembre 2008, <http://www.cnle.gouv.fr/Dates-cles-de-1894-a-1982.html> .

Mure »<sup>38</sup>. Le départ des familles les plus aisées vers les pavillons et leur remplacement par des classes plus modestes porte à la création d'« une spirale qui appauvrit de plus en plus le quartier »<sup>39</sup>.

---

<sup>38</sup> Annie Fourcaut, « Les banlieues populaires ont aussi une histoire », Revue Projet.com, juillet 2007, <http://www.revue-projet.com/articles/2007-4-les-banlieues-populaires-ont-aussi-une-histoire/#top>.

<sup>39</sup> C. Roth, *L'histoire des grands ensembles*, cit., p.35.

## Chapitre II

### *L'habitation comme « cage à lapins »*

Après des années de succès initial, le modèle de la cité-dortoir est passé au centre du débat de la sociologie urbaine et de la presse nationale alors que les mots de Roger Macé souhaitaient un avenir bien différent.

S'ils sont bien conçus, correctement réalisés, bien gérés, les nouveaux ensembles résidentiels, les quartiers rénovés et, dans les campagnes, les villages centres trouvent une âme qu'apprécieront leurs habitants, et non point seulement quelques amoureux abusifs de la vieille pierre, fut-elle un taudis.<sup>40</sup>

Les premières critiques adressées aux grands ensembles, comme nous l'avons vu auparavant, sont surtout d'ordre structurel et fonctionnel : les quartiers manquent d'équipements adéquats, les infrastructures de transport promises tardent à être réalisées, les dimensions exagérées des immeubles ont du mal à être entretenues, l'isolation phonique et thermique est inexistante. Mais leurs barres et tours immenses s'avèrent bientôt des « îles désertes »<sup>41</sup> qui relèguent ses habitants aux zones périphériques de la ville sans les savoir intégrer avec l'environnement. Ces ensembles de béton commencent à être qualifiés comme inhumains, des jeux pour les architectes mais des cages pour les habitants qui n'arrivent même pas à se sentir chez eux.

Les grands ensembles étaient, pour beaucoup d'architectes, des opérations purement techniques, qui leur permettaient de vivre comme des nababs. [Ils] n'auraient jamais eu l'idée d'y vivre eux-mêmes. Les grandes agences ne prenaient pas de commandes au-dessous de 1000 logements. Elles établissaient trois ou quatre modèles et les empilaient comme des Lego pour concevoir des villes entières, sans s'interroger sur la commande ni sur le contexte local.<sup>42</sup>

Le produit social de l'architecture est cependant concret et forme souvent un vrai « *modus vivendi* »<sup>43</sup> pour les individus qui habitent son espace. Dans le cas des grands ensembles, il s'agit d'un sentiment d'exclusion, une sorte de solitude générale qui se traduit notamment en une vraie forme de dépression ; un mal-être qui semble donc avoir un lien direct avec le territoire et son organisation. De fait, même s'ils sont plongés dans la campagne de banlieue, les premiers grands ensembles, loin d'une réalisation d'un rêve moderne, sont comparés à des « cages à lapins »<sup>44</sup> où le logement social égalitaire cache ses contradictions : « les spécificités culturelles et la diversité sociale devaient s'effacer derrière des façades uniformément blanches »<sup>45</sup> pour mettre à l'évidence

<sup>40</sup> Roger Macé, in « Urbanisme », n° 75-76, 1962, p. 6.

<sup>41</sup> Boris Foucaud, « La crise des quartiers et Le Corbusier », Les articles politique société & médias de Boris Foucaud, Scribium.com, 2011, <https://scribium.com/boris-foucaud/a/la-crise-des-quartiers-et-le-corbusier/>.

<sup>42</sup> Paul Chemetov in G. Allix, « L'utopie manquée », Le Monde.fr, cit. .

<sup>43</sup> *Ibidem*.

<sup>44</sup> F. Choay, « Cités-jardins ou cages à lapins ? », in *France-Observateur*, cit.

<sup>45</sup> J. Fortin, « Des tours et des barres... », in *Informations sociales* n° 123, cit., p. 116.

l'œuvre au détriment de l'individu. Le nouvel urbanisme français suivait donc une vision technocratique, où l'humain se trouve subordonné à la technique. De plus, la France est le seul des pays capitalistes occidentaux à avoir choisi massivement ce modèle pour résoudre la crise au logement : par exemple, « la Grande-Bretagne, la Hollande, les pays Scandinaves ont construit, à côté de rares grands ensembles, des cités-jardins, des immeubles bas, des maisons individuelles isolées ou en bandes »<sup>46</sup> afin de diversifier le paysage.

La technocratie française est également évidente dans la photographie et la vue aérienne notamment, qui montre cette fois-ci non pas la « grandeur » de l'état mais son indifférence face aux besoins de chaque habitant. Par exemple, du haut des hélicoptères qui photographient et filment les quartiers pour les médias de l'époque, « l'homme y semble absent et les façades de béton sont envahissantes »<sup>47</sup>. La monotonie des immeubles, leur forme standard de tours et de barres ne répondent pas à une simple question esthétique, mais elles déshumanisent et peuvent produire des sentiments ainsi que des comportements différents chez les habitants. Par contre, la vue du sol est privilégiée dans les photographies de Jacques Widenberger, habitant et reporter-photographe de l'ensemble de Sarcelles, qui se met à l'échelle des habitants et dénonce une « vie morne où toutes les évasions sont interdites »<sup>48</sup> : le sujet principal de la caméra n'est pas le bloc de béton mais les hommes qui partent pour le travail, la queue au centre commercial, les femmes qui attendent leur mari jusqu'au soir.

---

<sup>46</sup> A. Fourcaut, « Les grands ensembles, symbole de la crise urbaine ? », in Duanmu Mei, Hugues Tertrais, *Temps croisés I*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2010, pp. 197-209, <http://books.openedition.org/editionsmsh/926?lang=it#text>.

<sup>47</sup> C. Roth, *L'histoire des grands ensembles*, cit., p. 42.

<sup>48</sup> Pierre Sudreau, « Sarcelles », in *L'Architecture d'Aujourd'hui*, n° 95, 1961, p. 6-9.



Fig. 4 : Vue aérienne du quartier de la Guérinière à Caen dans les années 1960 (Image tirée de <http://il-etait-ifois.eklablog.com/un-aerodrome-au-sud-de-caen-a107811232> ).



Fig. 5 : Vue terrestre par Jacques Widenberger à Sarcelles qui porte la légende suivante, « La nostalgie atteint les femmes qui souffrent dans les grands ensembles d'une inadaptation psychique » (Image tirée de <https://etudesphotographiques.revues.org/3383> ).

La « cage à lapins », à laquelle on fait souvent référence lorsqu'on parle des grands ensembles, évoque en effet une concentration forcée plutôt qu'une ouverture vers la verdure et l'air propre, tant exaltée par la propagande de l'après-guerre. Cette sorte d'état de contrainte dérive aussi du fait que les familles de salariés, la majorité des locataires, n'ont pas vraiment choisi d'y vivre ; au contraire, elles ont été « sélectionnées par les gestionnaires des cités de logement social et non par le libre jeu du marché immobilier »<sup>49</sup>. La sensation d'être coincé dans des logements inadéquats

<sup>49</sup> A. Fourcaut, « Les grands ensembles, symbole de la crise urbaine ? », in D. Mei, H. Tertrais, *Temps croisés I*, cit.

pour les membres de la famille, car trop petits ou trop chers, aggrave la condition de vie touchant les ménages, qu'on peut résumer dans leur émargination sociale, économique et culturelle.

À partir des années 1960, notamment après un cas de suicide <sup>50</sup>, le mode de vie des banlieusards attire l'intérêt des médias, et les journaux ainsi que les documentaires télévisés de l'époque commencent à raconter leur quotidienneté. Le magazine scientifique *Science et Vie* en 1959 est un des premiers à parler au grand public de la théorie du « mal des grands ensembles » défendue par plusieurs experts, psychiatres et sociologues.

C'est le mal du nombre, de la pénombre et du bruit ; le mal de l'espace mesuré, de la solitude impossible et du silence bafoué ; le mal des Grands Ensembles. [...] En un mot, c'est le monde de l'isolement et de la promiscuité, de l'ennui et du vacarme : dans le langage des locataires comme dans celui des experts, c'est l'enfer <sup>51</sup>.

### 2.1 Un malaise social croissant : l'exemple de la « sarcellite »

Le grand ensemble de Sarcelles-Lochères, l'un des plus vaste de France avec ses 12 368 logements, est érigé en 1954 dans la commune de Sarcelles, située dans le département du Val-d'Oise en région Île-de-France. Il est composé de dix quartiers, c'est-à-dire dix immeubles différents : Les Sablons Saint Paul (Sarcelles I), Les Lochères (Sarcelles II), Les Paillards-Hirondelle (III), Les Friches (IV), Les Platrières (V), Les Clos (VI), Taillefer (VII), Les Mignottes (VIII), Chantereine (IV), Les Flanades-Entrée de Ville (X). Sa construction prend plus de vingt ans et a lieu à côté du vieux Sarcelles qui comptait dans les mêmes années une population de 8 000 habitants.

Après quelques années, Lochères devient le symbole du grand ensemble français à cause du phénomène de la soi-disant « sarcellite ». Le néologisme apparaît dans la presse locale pour la première fois en 1962 pour désigner une étrange maladie de l'habitat moderne qui, apparemment, produisait/provoquait « l'ennui, le suicide, la délinquance »<sup>52</sup>. Même si sa médiatisation joue un rôle central dans le développement du phénomène, cette forme de mal-être semble bien présent et il est aussi documenté, non seulement par les photographies, comme nous l'avons déjà pu voir, mais aussi par les enquêtes de terrain, menées par les journalistes et les sociologues.

Un reportage dans l'émission télévisée *Cinq colonnes à la une* raconte au public national les avantages et les inconvénients de la vie à Sarcelles en 1960. *Quarante mille voisins*<sup>53</sup> fait parler

---

<sup>50</sup> Un locataire se suicide en se jetant par la fenêtre du grand ensemble de Sarcelles.

<sup>51</sup> L. Caro, « Psychiatres et sociologues dénoncent la folie des Grands Ensembles », cit. p. 32.

<sup>52</sup> A. Fourcaut, « Les grands ensembles, symbole de la crise urbaine ? » in D. Mei, H. Tertrais, *Temps croisés I*, cit.

<sup>53</sup> « Quarante mille voisins », Ina.fr, 2 décembre 1960, <http://www.ina.fr/video/CAF89007746>.

directement les familles du quartier et décrit les commerces et les loisirs de la cité naissante. Tous les locataires, dont les femmes constituent la plupart des interviewés, déplorent le montant du loyer, la promiscuité des espaces mais aussi le manque d'insonorisation des logements et leur conception générale. Une femme, par exemple, dénonce l'absence d'intimité dans son appartement qui manque de portes et d'espace suffisant, même si le loyer s'élève à 15 600 francs par mois. Toutefois, il est intéressant de remarquer que la plupart des critiques soulevées concerne la promiscuité des bâtiments en tant que mélange de catégories sociales, la rareté des rencontres entre les habitants, l'architecture : « ce qui me déplaît le plus c'est l'architecture, ça me fait peur, je pourrais jamais m'habituer »<sup>54</sup> affirme une jeune femme de Sarcelles-Lochères. La dernière partie du reportage pose l'attention sur les activités des jeunes sarcellois, la majorité de la population, qui passent principalement leur temps dans les associations et les salles de jeux.

À partir des interviews, qui ne semblent cependant pas montrer un mal-être profond, mais plutôt une insatisfaction générale, les sujets qui attirent le plus l'intérêt des journaux sont les femmes et les jeunes. En effet, selon les médias et les experts de l'époque, la « sarcellite » les touchait particulièrement car ils passaient dans le quartier presque toute la journée.

La jeunesse vivant dans les grands ensembles a du mal à bien organiser son temps, à trouver des activités intéressantes, vu que les équipements qui composaient la ville « ancienne », comme par exemple, la bibliothèque, le cinéma, le champs de football, tardent à être réalisés ou bien, de l'autre côté, ne sont fréquentés que par une faible minorité des adolescents (seulement 8% se réunit à la *Maison des Jeunes et de la Culture* de Sarcelles). Ces derniers, comme l'affirmait à l'époque le président de Sarcelles-Jeunes, ont tendance à se méfier des associations créés pour eux et à « se replier sur eux-mêmes »<sup>55</sup> : il s'agit notamment des « jeunes des couches populaires »<sup>56</sup> qui risquent souvent, en s'ennuyant, de s'isoler en bandes et de suivre une attitude « anti-sociale, anti-adulte »<sup>57</sup>. Les jeunes bandes de délinquants issus des cités, appelés les « blousons noirs », ont dominé la scène médiatique des premières années 1960. Accusés de violences, de vols et d'actes de vandalisme, ils seraient des « produits » du grand ensemble : leur tentative de combler l'ennui dans une « délinquance virile et ludique »<sup>58</sup> a suffi à l'époque pour construire autour d'eux une légende urbaine.

---

<sup>54</sup> Jeune femme interviewée dans *Quarante mille voisins*.

<sup>55</sup> Gérard Marin, « Vivre dans les cités nouvelles », *Le Figaro*, 14 février 1963, in *Textes et images*, cit., p. 58.

<sup>56</sup> *Ibidem*.

<sup>57</sup> *Ibidem*.

<sup>58</sup> Christine Rousseau, « Le mythe blousons noirs », *Le Monde*, juillet 2015, [http://www.lemonde.fr/television-radio/article/2015/07/06/le-mythe-blousons-noirs\\_4672087\\_1655027.html](http://www.lemonde.fr/television-radio/article/2015/07/06/le-mythe-blousons-noirs_4672087_1655027.html) .

Cependant, les premières victimes de la sarcellite seraient les femmes, les mères de famille en particulier. Dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la plupart des femmes ne travaillent pas et en attendant les maris, elles passent leurs journées dans la monotonie et l'isolement du grand ensemble. De plus, le montant du loyer étant plus élevé que dans les vieux quartiers, la possibilité économique des femmes est réduite et s'ajoute aux difficultés qu'elles rencontrent dans les centres commerciaux : le regroupement des boutiques et l'impossibilité de se promener en faisant du lèche-vitrines produit un sentiment de perte qui les empêche de profiter même du moment des courses. Mme Duloing, interviewée pour le quotidien *Paris-Jour*, raconte son « besoin d'évasion »<sup>59</sup> qui la mène jusqu'à Paris pour faire ses courses.

Quand on va faire ses courses, on a l'impression d'être perdue. C'est très bien, les centres commerciaux, il y a tout, mais en dehors de la nourriture, je ne peux pas acheter à Sarcelles ! Pourquoi ? Je n'ai pas encore trouvé. C'est très curieux : je perds des heures pour aller à Paris, j'attends le bus, le métro, le train. Et puis il y a la foule. J'ai pourtant horreur de la foule... Et finalement j'achète ce que j'aurais pu trouver à Sarcelles pour le même prix. Mon mari ne comprend pas.<sup>60</sup>

Ainsi, le contact humain client-vendeuse, qui se perd dans les premiers centres commerciaux, est recherché à tout prix, tout comme la foule, le mouvement d'une « vraie » ville, pleine de petits magasins le long des rues. La fonction commerciale dans la construction d'une ville se révèle, en effet, un élément à ne pas ignorer : la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), responsable des grands ensembles nationaux, abandonnera d'ailleurs le modèle du centre commercial pour réintroduire des magasins au pied des immeubles. Ce besoin de s'évader de la pression des tours et des barres apparaît aussi parmi les « symptômes » les plus communs de la maladie locale. Claude Mezrahi tente de les rassembler dans son ouvrage *Regards et témoignages sur Sarcelles*<sup>61</sup> : « des manifestations allergiques et dépressives, états anxieux et hypertensifs menant parfois jusqu'au suicide, dépressions nerveuses et neurasthénies, attitudes de fuite dans l'alcoolisme, le tabagisme et les tranquillisants pharmaceutiques, troubles fonctionnels, comportements obsessionnels »<sup>62</sup>.

Invention médiatique ou mal-être réel, la sarcellite naît, sans aucun doute, d'un sentiment d'exclusion et de répression qui touche doublement les femmes, en marge de la vie sociale, économique et politique de l'époque. De l'autre côté, selon le sociologue René Kaës, l'ennui et l'inconfort éprouvés par la femme des grands ensembles serait dû au fait qu'elle ne s'accommode plus de son rôle de « femme au foyer » et que la quotidienneté à Sarcelles, par exemple, lui offre

---

<sup>59</sup> « Les sept plaies de la banlieue », Paris-jour, 1er février 1966, in *Textes et images*, cit., p. 76.

<sup>60</sup> *Ibidem*.

<sup>61</sup> Claude Mezrahi, *Regards et témoignages sur Sarcelles*, Paris, Idéographic, 1986.

<sup>62</sup> « La « sarcellite », maladie locale... », Le Parisien.fr, juillet 2004, <http://www.leparisien.fr/val-d-oise/la-sarcellite-maladie-locale-30-07-2004-2005176108.php#xtref=https%3A%2F%2Fwww.google.it%2F>.



paradoxalement plus de chances pour son émancipation, voire plus de liberté décisionnaire : « un meilleur équipement ménager et un logement plus facile à entretenir, un équipement et des services collectifs plus commodes lorsqu'ils existent, une vie sociale qui, à cause de la multitude des enfants, réclame sa plus entière participation aux décisions »<sup>63</sup>. À son avis, la femme moderne aurait, grâce à la cité nouvelle, la possibilité de demander de plus de la société masculine en faisant entendre sa propre voix, même à travers le phénomène de la sarcellite, sa maladie d'aliénation.

La « folie des grands ensembles » n'est pas seulement décrite dans les ouvrages, dans les articles des experts, dans les photographies et dans les journaux, mais elle est aussi chantée par les chanteurs contemporains. Henri Gougaud, dans sa chanson *Béton armé* de 1968, compare le grand ensemble de Sarcelles à une prison, une cage qui se heurte avec l'idéal de liberté et de légèreté exprimé par son nom ; la sarcelle, ou pour mieux dire, la sarcelle d'hiver, est en effet un oiseau qui appartient à la famille des anatidés et à l'ordre des ansériformes. La chanson exprime la préoccupation pour l'avenir des hommes modernes, les habitants de « nouvelles cavernes », toujours plus individualistes, et elle regarde avec nostalgie l'air et le « vrai » de la campagne, des éléments qui sont les fondements de l'habitat humain et qui semblent, apparemment, influencer positivement son bien-être.

---

<sup>63</sup> René Kaës, « Vivre dans les grands ensembles », Éditions ouvrières / Éditions de l'Atelier, Collection « Vivre son temps », 1963, pp. 306-307, in *Textes et images*, cit., p. 56.

Béton armé, soleil en berne  
Hommes de nouvelles cavernes  
Voilà ce que nous devenons  
Et pardonnez-moi si j'en tremble  
J'avais rêvé de grands ensembles  
« Ensemble » est un si joli nom ;

Du ciment à l'horizontale  
Du ciment à la verticale  
Et puis le vacarme têtue  
Ces grands ensembles sont si rudes  
Que je rêve de solitude  
Comme d'un paradis perdu ;

Dieu, qui voulait la vie si belle  
Allez un peu voir à **Sarcelles**  
Sarcelles était un nom d'oiseau...  
Aujourd'hui, l'oiseau est en cage  
Et moi je trouve ça dommage  
Si vous, vous le voyez de haut ;

Béton armé, soleil en berne  
Hommes de nouvelles cavernes  
Voilà ce que nous devenons  
Si vous n'y mettez pas bon ordre  
Bientôt la vie si bonne à mordre  
Ne méritera plus son nom ;

Ah, faites-moi changer d'adresse  
Et faites que le vent caresse  
Encore une fois mes mains nues  
Le vent, le vrai, pas cette crasse  
Qui nous fait le cœur dégueulasse  
En ramonant nos avenues ;

J'ai besoin d'air, Dieu me  
pardonne,  
De celui que le ciel nous donne  
En passant par l'odeur des prés  
Et si un jour la mort m'empoigne  
Que ce soit en rase campagne  
Avec de l'air, Bon Dieu, du vrai ;

Avant de payer l'échéance  
Je voudrais qu'on donne une chance  
À mes chansons sans hystérie  
Et s'il n'y a plus rien à faire  
Mettez-moi sous un peu de terre  
Si vous en trouvez à Paris.<sup>64</sup>

---

<sup>64</sup> Henri Gougaud, « Béton armé », 1968, in *Textes et images*, cit., p. 92.

## 2.2 De ZUP à ZUS et « crise des banlieues »

Ennui, sarcellite, blousons noirs mettent de plus en plus en évidence les limites des grands ensembles qui commencent à être enfin prises en compte par les pouvoirs publics. L'une des premières mesures adoptées par l'État face à l'échec de l'urbanisme de masse sera développée sur le plan politique et administratif. En effet, une politique nationale des « villes nouvelles françaises » est mise en œuvre à partir du milieu des années 1960 ; il s'agit d'une politique d'aménagement du territoire qui a comme anti-modèle, cette-fois ci, la cité-dortoir jusque-là développée et défendue. Elle visait donc à éviter la concentration urbaine dans les grandes métropoles, comme à Paris, ainsi qu'à réaliser concrètement plusieurs villes nouvelles sur le territoire : Lille-Est, Évry en sont des exemples. Plus spécifiquement, les ZUP, qui avaient mené à la conception des tours et des barres, sont ainsi remplacées par les ZAC, les Zones d'Aménagement Concerté, créés par la Loi d'orientation foncière<sup>65</sup> en 1967. Leur objectif est celui d'instaurer une participation collective, une concertation entre les acteurs, en alternative au lotissement : ce dernier est généralement d'initiative privée, tandis que la ZAC implique l'action des collectivités publiques, des aménageurs et des promoteurs privés, même si l'État a le droit de se prononcer définitivement<sup>66</sup>.

Cependant, la construction des grands ensembles est abandonnée dès 1973, c'est-à-dire dès la publication de la circulaire Guichard, par laquelle le Ministère de l'Aménagement du Territoire reconnaît la nécessité de « répondre plus efficacement aux aspirations à une meilleure qualité de l'habitat et de l'urbanisme, et de lutter contre le développement de la ségrégation sociale par l'habitat »<sup>67</sup> et condamne ainsi « la réalisation des formes d'urbanisation désignées généralement sous le nom de “ grands ensembles ” »<sup>68</sup>. De plus, la circulaire ministérielle propose également de respecter une série de conditions concernant les ZAC, du nombre maximum des logements aux années nécessaires à sa réalisation. Pour la première fois, le terme « ségrégation sociale » est employé pour faire directement référence aux grands ensembles et cela, publiquement, par la déclaration d'une autorité politique.

---

<sup>65</sup> La loi d'orientation foncière n° 67-1253 du 30 décembre 1967 a établi les principaux documents d'urbanisme qui ont servi à l'aménagement local : plan d'occupation des sols (POS), Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU), remplacé ultérieurement par le Schéma directeur, taxe locale d'équipement, Coefficient d'occupation des sols (COS) et Zone d'aménagement concerté (ZAC).  
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi\\_d%27orientation\\_fonci%C3%A8re](https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_d%27orientation_fonci%C3%A8re) .

<sup>66</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Politique\\_des\\_villes\\_nouvelles\\_fran%C3%A7aises#cite\\_note-FouchierPVN-2](https://fr.wikipedia.org/wiki/Politique_des_villes_nouvelles_fran%C3%A7aises#cite_note-FouchierPVN-2) .

<sup>67</sup> « Circulaire du 21 mars 1973 », Journal Officiel de la République Française, cit., p. 1.

<sup>68</sup> *Ibidem*.

Le grand ensemble est enfin devenu dans l’imaginaire populaire et médiatique de l’époque le stigmate des erreurs de la politique urbaine du passé, dont il faut à tout prix se débarrasser, même jusqu’à sa destruction. Cette dernière passe de métaphorique à effective lorsqu’elle concerne, par exemple, la démolition de l’immeuble Debussy en 1986, tant spectaculaire que médiatisée :



Fig. 6 : Cité des 4000 à la Courneuve, démolition de l’immeuble Debussy, le 18 février 1986 (Image tirée de <https://etudesphotographiques.revues.org/3383#bodyfn49> ).

Le « diagnostic » est fait. Mais les mesures adoptées dans les années suivantes, comme celles de la réhabilitation, n’interviennent pas sur les problèmes existants, à savoir sur l’émargination sociale, économique et culturelle des couches les plus défavorisées des anciennes ZUP. D’ailleurs, l’entrée dans la crise économique, qui éclate pendant les années 1970 suite aux deux chocs pétroliers (1973 et 1979), aggrave ultérieurement leurs conditions de vie : le secteur industriel subit les effets des délocalisations et de la disparition des pans de « sidérurgie, textile, charbon, constructions navales »<sup>69</sup> ; beaucoup de locataires, comme ceux de Garges, de Sarcelles et de Villiers-le-Bel perdent ainsi leur emploi ; le chômage de masse s’installe de façon durable, touchant d’abord « les jeunes de moins de 25 ans, surtout les immigrés, les femmes et les moins diplômés »<sup>70</sup> ; « les emplois à temps partiel, le travail en intérim augmentent »<sup>71</sup> ; la paupérisation généralisée des quartiers mène à une « homogénéisation des situations sociales “ vers le bas ” »<sup>72</sup>.

<sup>69</sup> A. Fourcaut, « Les grands ensembles, symbole de la crise urbaine ? » in D. Mei, H. Tertrais, *Temps croisés I*, cit.

<sup>70</sup> *Ibidem*.

<sup>71</sup> C. Roth, *L’histoire des grands ensembles*, cit., p. 35.

<sup>72</sup> J.-B. Chebroux, *Le déclin des communes des grands ensembles*, cit., p. 70.

Les difficultés d'ordre économique ont, par conséquent, généré une sorte de concentration de familles françaises en régression sociale et de familles d'origine étrangère sans perspective, et cela, non sans des tensions importantes. La banlieue commence à subir, à partir de ce moment, une progressive dégradation et dévalorisation des espaces ainsi que des relations sociales : le renforcement de l'individualisme, les émeutes, les épisodes de violence, le trafic de drogue en sont des exemples qui touchent surtout les jeunes et la population immigrée des grands ensembles. Les formes d'habitat social, autrement dites HLM (Habitations à Loyer Modéré), connaissent entre 1970-1980 une réalité difficile, dont les soi-disant « émeutes urbaines » ont fait couler beaucoup d'encre pendant de longues années, jusqu'à nos jours.

Même si les épisodes des années 1990 ont eu une plus large couverture médiatique, les premiers incidents significatifs sont bien antérieurs : en 1971, des voitures sont brûlées à la cité de la Grapinière (Vaulx-en-Velin) et des rodéos ont lieu aussi à la cité Simion (Villeurbanne) quelques années plus tard ; « vols à l'arraché, agressions, cambriolages »<sup>73</sup> deviennent plus fréquents jusqu'aux affrontements avec la police. C'est dans la banlieue lyonnaise, d'ailleurs, que les nouvelles formes d'organisation des polices urbaines peuvent être expérimentées, comme « l'îlotage, surveillance permanente préventive et territorialisée de certains quartiers »<sup>74</sup>. La situation emblématique qui se déroule dans le contexte lyonnais peut être, cependant, reconduit à des conditions plutôt communes aux agglomérations HLM de l'époque : la présence majoritaire de jeunes de moins de 18 ans, le travail non qualifié, le taux de revenu inférieur au SMIG<sup>75</sup>, la population composite. En ce qui concerne la nouvelle composition de la population, il est aussi nécessaire de souligner l'importance dans les émeutes « des traces de la guerre d'Algérie, revivifiées par la crise pétrolière de 1973 »<sup>76</sup> et longtemps occultées dans la société française. Comme nous allons l'approfondir dans le chapitre suivant, l'arrivée de la population immigrée, les rapatriés algériens principalement, sera significative dans le développement des relations socio-économiques des futures « quartiers sensibles » : il suffit de penser au fait que la cité de la Grapinière a été construite pour accueillir, après 1962, des Français musulmans d'Algérie (les Harkis et leurs familles).

---

<sup>73</sup> Michelle Zancarini-Fournel, « Généalogie des rébellions urbaines en Temps de crise (1971-1981) », in *Vingtième Siècle*, Revue D'histoire 2004/4, n° 84, pp. 119-127, p. 125 [https://www.cairn.info/load\\_pdf.php?ID\\_ARTICLE=VING\\_084\\_0119](https://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=VING_084_0119) .

<sup>74</sup> *Ivi*, p. 122.

<sup>75</sup> Le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti a été institué en France par le décret du 3 mars 1950 et correspondait à 64 francs. Il sera remplacé par le SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance) et par le Minimum garanti qui sert de base de calcul pour l'allocation de certaines prestations sociales. Le SMIC actuel (1<sup>er</sup> janvier 2015) est de 1445,38 € brut mensuel. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Salaire\\_minimum\\_interprofessionnel\\_garanti](https://fr.wikipedia.org/wiki/Salaire_minimum_interprofessionnel_garanti) .

<sup>76</sup> M. Zancarini-Fournel, « Généalogie des rébellions urbaines », in *Vingtième Siècle*, cit. , p. 126.

La « crise des banlieues » commence à être évoquée à partir de juillet 1981, lorsqu'un groupe de jeunes brûle plus d'une dizaine de voitures aux Minguettes à Vénissieux et la presse parle pour la première fois de « violences ». La dégradation périphérique des villes françaises, jusqu'à la dénomination des quartiers difficiles en ZUS (Zones Urbaines Sensibles)<sup>77</sup>, continuera le long des années suivantes et contribuera massivement, comme nous le verrons le long du mémoire, à la construction d'une image dévalorisante et stigmatisée de ces lieux ainsi que de leurs habitants. Introduits pour la première fois par l'Assemblée Nationale, les ZUS se caractérisent notamment par « des handicaps géographiques, économiques ou sociaux » pour lesquelles devraient être mises en place des « politiques renforcées et différenciées de développement »<sup>78</sup>. En 1996 sont définies « 759 zones urbaines sensibles (ZUS), 416 zones de redynamisation urbaine (ZRU) et 44 zones franches urbaines (ZFU) »<sup>79</sup>.

Le déclin social urbain, qui caractérise l'évolution des grands ensembles de banlieue en zones sensibles, implique donc une perte de valeur symbolique de la localité qui dépasse la simple vision de la sarcellite et qu'on peut par contre résumer en deux points principaux :

1. La dégradation physique par le manque d'entretien et de maintenance des immeubles et de l'ensemble matériel et infrastructurel de l'habitat [...]
2. Une dégradation sociale selon plusieurs aspects : a) la paupérisation et la fragilisation sociale et sanitaire de la population résidente [...] ; b) la réduction en son sein et aux alentours des activités institutionnelles (socialisation, éducation, santé, police, bailleurs, autres services publics), économiques (commerces, services privés et banques), culturelles et sociales (associations diverses d'activités culturelles, de sport et de loisirs et sociabilité de voisinage dans les espaces extérieurs) ; et c) le développement d'activités transgressives et subversives avec des tensions et des violences croissantes dans les interactions sociales internes et dans les relations sociales avec l'extérieur.<sup>80</sup>

---

<sup>77</sup> La Zone Urbaine Sensible était un territoire infra-urbain défini par les pouvoirs publics français pour être la cible prioritaire de la politique de la ville entre 1996 et 2014. Les zones urbaines sensibles formalisent la notion de « quartier en difficulté ». Définies dans la loi de novembre 1996, elles sont « caractérisées [notamment] par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi ». Les ZUS ont été supprimées et remplacées par les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) le 1<sup>er</sup> janvier 2015. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Zone\\_urbaine\\_sensible](https://fr.wikipedia.org/wiki/Zone_urbaine_sensible) .

<sup>78</sup> Loi n° 95-115 du 4 février 1995.

<sup>79</sup> M. Doytcheva, *Une discrimination positive à la française ?*, cit., p. 58.

<sup>80</sup> J.-B. Chebroux, *Le déclin des communes des grands ensembles*, cit., pp. 107-108.

### Chapitre III

#### *La population des grands ensembles d'hier à aujourd'hui*

La mixité socio-économique a caractérisé les grands ensembles de banlieue dès le début de leur conception. Cependant, pour plusieurs raisons, surtout d'ordre économique, la population composite a laissé place à une progressive homogénéisation tant sociale que culturelle de l'espace, jusqu'à favoriser une véritable forme de concentration résidentielle. Le but de ce chapitre sera d'analyser la composition démographique des cités de banlieue, son évolution et ses conséquences en matière de politiques publiques, dans le cadre du débat concernant la ségrégation urbaine en France.

Le fil rouge qui traverse les décennies de la cohabitation dans les grands ensembles semble être celui exprimé par le titre de l'article sociologique, qui sera ensuite objet d'approfondissement, c'est-à-dire *Proximité spatiale et distance sociale*<sup>81</sup>. En effet, il est possible de remarquer que si d'une part les politiques d'habitat social ont voulu mettre fin à la crise du logement par le logement égal pour tous, d'autre part elles ont contribué, par l'institution des ensembles de périphérie, à la création d'espaces d'émargination. De plus, l'entrée dans la crise économique ainsi que les vagues migratoires et les nouvelles politiques d'immigration sont, comme nous le verrons ensuite, des facteurs déterminants pour la ségrégation résidentielle des minorités.

#### *3.1 De la « moyennisation » des classes sociales à la vague de l'immigration*

Les immeubles des cités nouvelles ont été d'abord conçus pour loger les familles des salariés français appartenant aux classes sociales moyennes-supérieures, parmi lesquelles les employés et les ouvriers constituaient la majorité ; à côté d'eux, les sociologues de l'époque parlent également de la formation d'une société petite-bourgeoise. Malgré une homogénéité apparente, le peuplement des premiers grands ensembles se distingue donc par deux principaux types de familles pour lesquelles la cohabitation se révèle difficile : « les familles de manœuvres et d'ouvriers non qualifiés, issues de logements très vétustes »<sup>82</sup> et « les familles, souvent plus jeunes, d'ouvriers

---

<sup>81</sup> J.-C. Chamboredon, M. Lemaire, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », in *Revue française de sociologie*, cit.

<sup>82</sup> A. Fourcaut, « Les grands ensembles, symbole de la crise urbaine ? » in D. Mei, H. Tertrais, *Temps croisés I*, cit.

qualifiés, de cadres et d'employés »<sup>83</sup>. Ce qui les différencie, c'est notamment leur attitude vis-à-vis du nouveau logement, car leurs aspirations différentes sont souvent liées à la possibilité économique. Les premières considèrent le grand ensemble comme l'étape finale et définitive de leur « itinéraire résidentiel »<sup>84</sup>, tandis que pour les deuxièmes, il n'est qu'une phase temporaire avant le déménagement dans une maison individuelle en propriété : « bref, paradoxalement, l'attitude à l'égard du grand ensemble est fonction des chances que l'on a de le quitter, donc du degré de liberté par rapport aux contraintes qui définissent les conditions de logement »<sup>85</sup>.

Il s'agit en effet d'une mixité du peuplement établie par les politiques du logement social qui vise au rapprochement de catégories autrefois séparées. Le grand ensemble est ainsi censé fonctionner comme un « ascenseur social »<sup>86</sup>, dans le cadre d'une composition idéale de la société. La tentative de créer une sorte de « moyennisation » des classes, concentrées dans les ensembles périurbains, se heurte cependant contre la condition réelle des habitants, déterminée, d'un côté, par les problèmes d'ordre structurel qui viennent d'être soulignés, et de l'autre côté, par les facteurs historico-sociaux de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, à savoir la crise économique et le processus de décolonisation entre autres. De plus, cohabiter avec le voisinage se révèle encore plus compliqué vu qu'il s'agit d'une situation qui non seulement dérive d'une « imposition » de « proximité spatiale » mais qui ne résout pas la « distance sociale » entre les habitants. Comme dans une sorte d'expérimentation de laboratoire, le choix architectural du grand ensemble échoue dans la construction utopique d'une nouvelle société émergente :

La présence, dans les mêmes unités d'habitation, de ménages appartenant à des catégories sociales très différentes marque un tournant dans l'histoire de la civilisation industrielle... dans les laboratoires improvisés, que sont les cités nouvelles, s'élaborent, sous des pressions opposées, les structures sociales de demain.<sup>87</sup>

Dans ces grands ensembles plus que partout ailleurs s'élabore la nouvelle culture, la culture de masse. Les grands ensembles fournissent le cadre et les conditions parfaitement adaptés à la floraison de cette culture. Dans le grand ensemble on arrive sans passé, sans histoire autre qu'idéalisée, on vit individuellement, de manière excessivement privée... c'est la genèse d'une autre société.<sup>88</sup>

Ce point de vue, partagé par les sociologues urbains de l'époque, se traduit, selon Chamboredon et Lemaire, par deux types d'utopies différentes. La première repose sur la thèse de

---

<sup>83</sup> *Ibidem*.

<sup>84</sup> *Ibidem*.

<sup>85</sup> J.-C. Chamboredon, M. Lemaire, « Proximité spatiale », in *Revue française de sociologie*, cit., p. 12.

<sup>86</sup> Avenel Cyprien, « La mixité dans la ville et dans les grands ensembles. Entre mythe social et instrument politique », *Informations sociales*, 2005/5, n° 125, pp. 62-71, p. 65, [https://www.cairn.info/load\\_pdf.php?ID\\_ARTICLE=INSO\\_125\\_0062](https://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=INSO_125_0062).

<sup>87</sup> Paul Henry Chombart de Lauwe, « Des hommes et des villes », Paris, Payot, 1965, p. 123, in J.-C. Chamboredon, M. Lemaire, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », in *Revue française de sociologie*, cit., p. 15.

<sup>88</sup> R. Kaës, « Vivre dans les grands ensembles », Paris, Editions Ouvrières, 1963, p. 307.



« l'universalité de l'aspiration à la condition moyenne, aspiration assez forte même pour pousser ceux qui sont au-dessus de ce niveau à rentrer dans le rang et dans l'heureuse médiocrité »<sup>89</sup>. D'un côté, cette thèse est défendue par ceux qui voient dans les grands ensembles l'instrument d'une politique « civilisatrice » : « il y a des familles qui peuvent apprendre à mieux vivre au contact des autres »<sup>90</sup>, affirme un employé de banque. De l'autre côté, elle est également partagée par certains sujets des classes moyennes s'identifiant dans l'idéal de la société sans classes : « C'est un immeuble ouvrier [...] c'est un immeuble bourgeois [...] ... ce mélange se fait ; il y a de tout et ça ne choque personne... il n'y a plus de différences nettes, on a fait la synthèse »<sup>91</sup>, remarque un employé. La seconde forme de l'utopie se révèle plus radicale car elle prophétise l'émergence dans le grand ensemble de « l'homme nouveau, soit le petit bourgeois universel, soit l'homme éternel délivré des "aliénations", des "mythes" et des "conditionnements" »<sup>92</sup> ; l'expérience des cités nouvelles permettrait en effet une sorte de retour aux origines, aux besoins spontanés et privés de toute influence extérieure.

Cependant, face aux opinions des locataires appartenant aux catégories diverses, la « moyennisation » parfaite de la société ne se révèle qu'un mythe. La promiscuité et le brassage des classes sont dénoncés par la plupart des habitants interviewés le long de l'enquête démographique et psychosociologique menée par Paul Clerc :

Les gens "se croient" ; pourtant ce ne sont que des ouvriers. (épouse d'un aide conducteur au chemin de fer) ;

Population trop mélangée. Maisons non insonorisées. On entend même deux étages au-dessus tout ce qui se dit. (bobineuse en textile) ;

Dans les logements on est trop mélangés socialement. (femme sans profession).<sup>93</sup>

En particulier, les nouvelles banlieues accueillent au début du peuplement les familles françaises chargées d'enfants du baby-boom, souvent venues de province ou de Paris ; la crise du logement est si profonde que plusieurs mal logés s'y installent encore dans les années 1970. Des parisiens, des banlieusards ainsi que des provinciaux retrouvent dans les grands ensembles une habitation complètement nouvelle et confortable par rapport au taudis ou bien à l'appartement à une pièce qu'ils ont quitté. Les familles de campagne, qui vivent dans les ensembles de la région parisienne pour travailler dans la capitale, viennent de toutes les régions et « tout particulièrement

---

<sup>89</sup> J.-C. Chamboredon, M. Lemaire, « Proximité spatiale », in *Revue française de sociologie*, cit., pp. 15-16.

<sup>90</sup> Paul Clerc, *Grands ensembles. Banlieues nouvelles. Enquête démographique et psychosociologique*, Presse Universitaire de France, Cahier n° 49, 1967, p. 199.

<sup>91</sup> J.-C. Chamboredon, M. Lemaire, « Proximité spatiale », in *Revue française de sociologie*, cit., p. 16.

<sup>92</sup> *Ibidem*.

<sup>93</sup> P. Clerc, *Grands ensembles. Banlieues nouvelles. Enquête démographique et psychosociologique*, cit., p. 208.

de Bretagne et de Corse »<sup>94</sup>, elles apportent peu d'adolescents et les personnes âgées sont très rares. Mais c'est seulement à cause et à partir du processus de décolonisation du Maroc, de Tunisie et d'Algérie que les nouveaux logements sociaux ouvrent leurs portes aux étrangers.

Même si elles contribuent massivement à la construction des grands ensembles, les populations immigrées sont initialement logées à part, à savoir dans des bidonvilles, des petites cités de transit ou d'urgence, loin de la modernité. Une modernité qui n'est destinée qu'aux salariés français : en effet, les immigrés, dont la plupart travaillent dans les nouveaux chantiers, sont considérés au début des années 1950 comme des « inadaptés sociaux »<sup>95</sup> qui doivent d'abord être « éduqués »<sup>96</sup> avant de prendre leur place à côté des autres citoyens. Les foyers pour les travailleurs algériens, par exemple, sont construits par la SONACOTRAL (Société nationale de construction de logement pour les travailleurs algériens), une société d'économie mixte créée en 1956 à l'initiative du Ministère de l'Intérieur et qui sera ensuite étendue à tous les travailleurs étrangers en 1963. L'emploi de la main-d'œuvre immigrée se place dans le cadre d'une politique d'immigration comparable à celle des *Gastarbeiter* allemands : dans les deux cas, elle se révèle extrêmement importante pour relever l'économie du pays pendant les années de l'après-guerre. Mais pour ce qui concerne la France, en particulier, l'institution de la SONACOTRAL est signe d'une plus nette différenciation qui évoque son passé : « Soit ils se logent par eux-mêmes, soit la puissance publique contribue à leur fournir des logements à part, aux normes de confort inférieures, sur un modèle colonial »<sup>97</sup>. De plus, tout en les maintenant à l'écart de la population française, la création des FTM (Foyers de Travailleurs Migrants) répond aussi à d'autres exigences, qui vont de la gestion stratégique de l'ordre public (les bidonvilles étant considérées potentiellement dangereuse pendant le conflit d'Algérie) au « contrôle politique, administratif et social d'une population aux contours flous »<sup>98</sup>.

Ensuite, l'entrée de l'Europe dans la crise économique produit des effets importants du point de vue social, face auxquels le gouvernement français décide de mettre en œuvre une nouvelle politique d'immigration avec la création du secrétariat d'État, confié à Paul Dijoud. Elle prévoit, d'une part, un durcissement général des contrôles des flux migratoires, après les avoir extrêmement favorisés pendant les Trente Glorieuses avec l'immigration de travail salarié : « fermeture des frontières à toute nouvelle immigration, aide au retour pour les étrangers jugés responsables de la

---

<sup>94</sup> C. Roth, *L'histoire des grands ensembles*, cit., p. 29.

<sup>95</sup> A. Fourcaut, « Les banlieues populaires », in *Revue Projet*, cit.

<sup>96</sup> A. Fourcaut, « Les grands ensembles, symbole de la crise urbaine ? », in D. Mei, H. Tertrais, *Temps croisés I*, cit.

<sup>97</sup> *Ibidem*.

<sup>98</sup> Marc Bernardot, in Tonino Serafini, , « Des foyers créés pour surveiller. La Sonacotra est née, en 1956, à l'initiative du ministère de l'intérieur », Libération.fr, 11 février 2000, [http://www.liberation.fr/evenement/2000/02/11/des-foyers-crees-pour-surveiller-la-sonacotra-est-nee-en-1956-a-l-initiative-du-ministere-de-l-inter\\_316023](http://www.liberation.fr/evenement/2000/02/11/des-foyers-crees-pour-surveiller-la-sonacotra-est-nee-en-1956-a-l-initiative-du-ministere-de-l-inter_316023) .

crise, maintien en l'état du nombre d'étrangers (3,4 millions en 1975), [...] expulsion des clandestins »<sup>99</sup>. Mais d'autre part, elle se pose un deuxième objectif pendant les trente ans de sa vie législative : « l'intégration des étrangers qui sont autorisés à rester dans la société française »<sup>100</sup>, une intégration qui passe par l'éducation, l'emploi, mais aussi par les conditions de logement. Il est donc possible d'y distinguer deux orientations : une « *politique d'inclusion*, fondée sur l'égalité des droits, notamment civils et sociaux, des étrangers résidant régulièrement sur le territoire français, et une *politique d'exclusion* des étrangers en situation irrégulière »<sup>101</sup>, c'est-à-dire le travail clandestin. Ce n'est qu'en 1984 que l'immigré n'est plus seulement un travailleur mais un membre de la nation, auquel est reconnu un titre unique de séjour et de travail.

L'année 1974 marque un tournant important pour les modifications du paysage des banlieues populaires qui s'ouvrent enfin aux familles étrangères. Les « 255 bidonvilles de métropole, dont 120 en région parisienne, [pour] 50 000 [travailleurs] immigrés »<sup>102</sup> sont ainsi supprimées et leur population relogée dans les grands ensembles sociaux ; le regroupement familial est enfin accordé en 1976, permettant aux migrants africains célibataires de quitter leurs foyers lorsqu'ils sont rejoints par leur famille, souvent nombreuse. Le peuplement étranger des années 1960-1970 se caractérise également par les immigrés italiens, espagnols et portugais ainsi que par les premiers réfugiés qui habitent les grands ensembles à partir des années 1970 et qui viennent surtout d'Amérique et d'Asie, « Chili, Vietnam, Cambodge, Laos, Thaïlande »<sup>103</sup> entre autres. Suite notamment à l'indépendance de l'Algérie en 1962 et à celle des autres colonies, le nombre des rapatriés ayant comme destination la métropole s'accroît très rapidement. Il suffit de penser aux cités de Garges, Sarcelles et Villiers-le-Bel qui connaissent, par exemple, l'installation des « rapatriés d'Indochine, d'Égypte, du Maroc, de Tunisie, d'Algérie, de Pondichéry »<sup>104</sup> et l'arrivée des populations provenant des départements d'Outre-mer.

À ce moment-là, la population des grands ensembles est marquée par deux parties qui se trouvent confrontées : d'un côté, les habitants français appauvris et en régression sociale, de l'autre côté, les nouveaux arrivés étrangers, « sans perspective de promotion »<sup>105</sup>. Il en résulte une

<sup>99</sup> A. Fourcaut, « Les grands ensembles, symbole de la crise urbaine ? », in D. Mei, H. Tertrais, *Temps croisés I*, cit.

<sup>100</sup> *Ibidem*.

<sup>101</sup> M. Doytcheva, *Une discrimination positive à la française ?*, cit., p. 84.

<sup>102</sup> A. Fourcaut, « Les banlieues populaires », in *Revue Projet*, cit.

<sup>103</sup> C. Roth, *L'histoire des grands ensembles*, cit., p. 31.

<sup>104</sup> *Ivi*, p. 30.

<sup>105</sup> Jean-Marc Stébé, *Les grands ensembles : des cités radieuses aux zones urbaines sensibles*, Conférence Université de Stuttgart, 20 octobre 2011, p. 4, [https://www.google.it/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjz6MOI4q7NAhWF1ROKHbGvCZ0QFggcMAA&url=http%3A%2F%2Fwww.uni-stuttgart.de%2Flingrom%2Farchiv%2Fgalerie\\_archiv\\_veranstaltungen\\_pdf%2Fconference\\_stebe\\_10\\_11.pdf&usq=AFQjCNEYF7U8HCe2X53DWVVSuIjDh2fM6A&sig2=dSJfK75LhYp0e5AANsj\\_ng&bvm=bv.124272578,d.d24](https://www.google.it/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwjz6MOI4q7NAhWF1ROKHbGvCZ0QFggcMAA&url=http%3A%2F%2Fwww.uni-stuttgart.de%2Flingrom%2Farchiv%2Fgalerie_archiv_veranstaltungen_pdf%2Fconference_stebe_10_11.pdf&usq=AFQjCNEYF7U8HCe2X53DWVVSuIjDh2fM6A&sig2=dSJfK75LhYp0e5AANsj_ng&bvm=bv.124272578,d.d24).

cohabitation tendue à cause aussi du fait que les premiers voient les deuxièmes comme « un miroir reflétant l'échec de [leurs] espoirs d'élévation sociale »<sup>106</sup>. Toutefois, l'intégration se fait initialement par petits pas qui se traduisent, par exemple, par un « seuil de tolérance »<sup>107</sup> correspondant à des quotas de 15% de familles immigrées au milieu des ménages français. Ce sont généralement des familles jeunes, nombreuses et de faibles revenus, directement frappées par « la crise et la baisse des emplois industriels »<sup>108</sup> : en particulier, la moitié des demandes à l'ANPE (Agence Nationale pour l'Emploi) faites par les Algériens ne sont pas satisfaites<sup>109</sup>. Dans les années 1970, les agglomérations de Vaulx-en-Velin et Vénissieux sont habitées par les taux les plus élevés de population étrangère, respectivement 20% et 30%<sup>110</sup>, et ce n'est pas un hasard si elles sont aussi considérées comme les centres de la délinquance nationale de l'époque.

Sommes-nous encore en France, en République ? Mon mari a fait partie des classes rappelées en 1956. Faudra-t-il reprendre les armes pour garder notre tranquillité ?<sup>111</sup>

[...] que la rue Olivier de Serres devienne ce qu'elle était avant l'arrivée de cette racaille. [...] La guerre d'Algérie reprend donc par la faute des pouvoirs publics, mais cette fois nous sommes chez nous et ce sont eux qui partiront de gré ou de force ...<sup>112</sup>

L'exaspération croissante du voisinage est bien témoignée par ces extraits de lettres et de pétitions adressées quasi journallement au maire, au préfet et même, au président de la République.

Les voisins reprochent pêle-mêle, le bruit – surtout le soir et pendant les vacances scolaires –, les chants arabes, le linge pendant aux fenêtres, « des solutions paresseuses aux problèmes des ordures ménagères », les chapardages et l'agressivité des groupes d'enfants le jour, le bruit des adolescents en vélomoteurs pétaradants la nuit.<sup>113</sup>

L'histoire franco-algérienne encore vivace après l'indépendance ne fait que compliquer les chances d'intégration qui se révèlent aussi limitées à cause de la gestion des politiques de logements. Les immigrés d'origine algérienne notamment, au centre des premières tensions en banlieue, sont appelés de façon spécifique par l'administration préfectorale : la catégorie statistique créée pour l'occasion, « Français nés en Algérie », regroupe en effet à la fois « les Harkis<sup>114</sup> et les

---

<sup>106</sup> *Ibidem*.

<sup>107</sup> M. Zancarini-Fournel, « Généalogie des rébellions urbaines », in *Vingtième Siècle*, cit. , p. 122.

<sup>108</sup> *Ibidem*.

<sup>109</sup> Jeunes demandeurs d'emploi en Rhône-Alpes dans les années 1975-1976.

<sup>110</sup> M. Zancarini-Fournel, « Généalogie des rébellions urbaines », in *Vingtième Siècle*, cit. , p. 122.

<sup>111</sup> *Ivi*, p. 124, Lettre de Madame M. au maire de Villeurbanne, 29 décembre 1979.

<sup>112</sup> *Ivi*, pp. 124-125, Pétition au maire de Villeurbanne, 4 mai 1980.

<sup>113</sup> *Ivi*, p. 125.

<sup>114</sup> Au sens strict, un individu servant en Algérie coloniale dans une formation paramilitaire, une *harka*. Il vient du mot arabe *haraka* signifiant littéralement « mouvement ». Le terme était déjà utilisé auparavant au sens figuré pour désigner de petits affrontements entre tribus ou contre un ennemi extérieur. En France, *harki* est souvent utilisé comme synonyme de « Français musulmans rapatriés » (FMR) à partir de 1962, « Français rapatriés de confession islamique » (FRCI) en 1970 ou « Rapatriés d'origine nord-africaine » (RONA) dans les années 1980. Ces termes plus ou moins administratifs désignent les personnes de statut civil de droit local originaires d'Algérie (qualifiées d'indigènes jusqu'à la Seconde Guerre mondiale) qui se sont installées en France après l'indépendance de l'Algérie sous couvert de la loi sur les rapatriés. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Harki#L.E2.80.99installation\\_dans\\_les\\_camps](https://fr.wikipedia.org/wiki/Harki#L.E2.80.99installation_dans_les_camps) .

Pieds Noirs<sup>115</sup>, assimilés culturellement aux migrants venus du Maghreb »<sup>116</sup>. D'ailleurs, aux rapatriés est réservé un traitement particulier s'ajoutant au « seuil de tolérance » ; certaines régions, comme l'Île-de-France ou Provence-Alpes-Côte d'Azur, pratiquent une sorte de première « discrimination positive » en attribuant aux arrivants jusque 30% des places en HLM<sup>117</sup>.

Mais si, de l'autre côté, nous considérons l'Algérien qui part, l'émigré et non pas celui qui arrive, l'immigré, il est possible de s'éloigner de la perspective ethnocentrique du phénomène et de le regarder dans toute sa complexité. C'est le cas de l'analyse proposée par Abdelmalek Sayad dans son article *Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France*<sup>118</sup>, où il ressent l'exigence de prendre en considération le contexte et les conditions sociales des émigrés dans le pays de départ. L'histoire de cette émigration est tracée par la succession de trois générations différentes qui vont jusqu'au début des années 1980.

1. Dans un premier temps, il s'agit d'une « émigration sur ordre »<sup>119</sup>, c'est-à-dire contrôlée et subordonnée à l'ordre paysan et communautaire. Le « délégué », *kabyle*, était en effet envoyé par la société paysanne appauvrie pour accomplir « une mission bien précise, limitée dans le temps parce que limitée dans ses objectifs »<sup>120</sup> : subordonnés au calendrier de l'activité agricole, les départs et les retours n'étaient pas négociables pour le paysan émigré qui, souvent employé dans les usines, devait réussir à assurer la survie de sa communauté dans le minimum de temps possible. Cette première génération ne cherche donc pas à être assimilée par le pays d'accueil et sa rentrée en Algérie est décrite comme un processus de « réintégration quasi-rituelle »<sup>121</sup>.
2. Le deuxième âge de l'émigration se traduit par une « perte de contrôle » de la communauté d'origine à l'égard de l'émigré qui subit de plus en plus un processus de « dépaysement »<sup>122</sup>, voire de désaffection au travail de la terre et de ses conditions anciennes. Il incarne ainsi la négation du paysan traditionnel de la première génération et souhaite s'installer durablement en France, mais, cette fois-ci, en actualisant une attitude individualiste plutôt que communautariste. Émigrer signifie maintenant s'émanciper de ses contraintes et penser à son propre avenir dans le pays d'accueil.

---

<sup>115</sup> Le nom « pieds-noirs » désigne de manière familière les Français originaires d'Algérie et, par extension, les Français de souche européenne installés en Afrique française du Nord jusqu'à l'indépendance, c'est-à-dire : jusqu'en mars 1956, pour les protectorats français de Tunisie et du Maroc ; jusqu'en juillet 1962 pour l'Algérie française et ceux restés en Algérie après l'indépendance. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Pieds-noirs#Villes\\_nouvelles](https://fr.wikipedia.org/wiki/Pieds-noirs#Villes_nouvelles) .

<sup>116</sup> *Ivi*, p. 122.

<sup>117</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Pieds-noirs#Villes\\_nouvelles](https://fr.wikipedia.org/wiki/Pieds-noirs#Villes_nouvelles) .

<sup>118</sup> Abdelmalek Sayad, « Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 15, juin 1977, pp. 59-79, [http://www.persee.fr/doc/AsPDF/arss\\_0335-5322\\_1977\\_num\\_15\\_1\\_2561.pdf](http://www.persee.fr/doc/AsPDF/arss_0335-5322_1977_num_15_1_2561.pdf) .

<sup>119</sup> *Ivi*, p. 61.

<sup>120</sup> *Ibidem*.

<sup>121</sup> *Ivi*, p. 63.

<sup>122</sup> *Ivi*, p. 65.

3. Enfin, dans un temps plus récent, la France assiste à l'installation d'une véritable « colonie algérienne »<sup>123</sup> favorisée, d'une part, par un allongement des séjours et la quasi-professionnalisation de l'état d'immigré et d'autre part, par l'accroissement de l'émigration comprenant aussi des familles entières. La communauté algérienne commence à jouir d'une sorte d'autonomie et de solidarité ainsi que d'une existence partagée en deux mondes : le lien avec le pays d'origine est ravivé même si la tendance à être assimilé par la société française est toujours plus forte. De plus, son auto-alimentation est également marquée par les nouveaux mariages et les naissances au sein des familles immigrées.

Malgré sa spécificité, le cas algérien peut être considéré en tant que modèle de réflexion pour l'étude des flux migratoires en général vers la France : leur morphologie a en effet connu une évolution, de migrants économiques aux émigrations pour des motifs d'ordre plutôt culturel et professionnel qui ont conduit à une installation durable dans le temps.

### *3.2 Les conséquences des politiques du logement :*

#### *social housing et « discrimination positive » à la française*

L'entrée des ménages de cadre moyen issus de l'immigration dans le logement social est possible par un jeu des départs. Sous les effets de la crise économique, les familles françaises les plus aisées résidant dans les grands ensembles tendent à partir pour un pavillon près du centre ou bien près du lieu de travail, en laissant ainsi la place aux catégories les plus modestes, souvent d'origine immigrée. Ces dernières se retrouvent systématiquement logées « dans les parties les plus dégradées et les plus périphériques »<sup>124</sup> de la ville, au moment où le comité d'Habitat et Vie Sociale (HVS) est désormais actif depuis 1970. Pour arriver à parler de l'attribution du logement social et du risque de ghettoïsation, il faut cependant commencer par le début et par l'évolution des politiques de la ville.

Devenu ensuite un Comité interministériel, l'HVS se pose comme objectif la réhabilitation urbaine « sur cinquante quartiers situés en périphérie de grandes agglomérations, essentiellement d'anciennes ZUP »<sup>125</sup>, afin d'« enrayer la dégradation physique et sociale de certains grands ensembles qui risquent de se transformer en ghettos aux portes [des] villes »<sup>126</sup>. Mais c'est après les émeutes de l'été 1981 que le Premier ministre annonce la création d'une Commission nationale

---

<sup>123</sup> *Ivi*, p. 76.

<sup>124</sup> A. Fourcaut, « Les grands ensembles, symbole de la crise urbaine ? », in D. Mei, H. Tertrais, *Temps croisés I*, cit. .

<sup>125</sup> M. Doytcheva, *Une discrimination positive à la française ?*, cit., p. 43.

<sup>126</sup> Circulaire du premier ministre Raymond Barre du 3 mars 1977.

pour le développement social des quartiers, ayant comme appellation DSQ : cette procédure, cofinancée par l'État et les régions, vise plus spécifiquement à améliorer tous les aspects de la vie quotidienne des habitants, de l'éducation à la dimension économique. Les projets pour le développement des zones défavorisées se transforment plus tard en l'institutionnalisation des *politiques de la ville*, l'intervention la plus évidente et la plus concrète de l'État-providence.

Le rapport avec le territoire joue en effet un rôle central dans cette politique de relance de la condition urbaine, vu qu'elle porte sur une *sélectivité de zones* et qu'elle donne lieu à l'invention d'une « géographie prioritaire ». Comme nous l'avons déjà dit, ce sont les « quartiers » qui sont la cible de ces actions, incarnant tous les maux dont souffre la société, à savoir « l'exclusion, la ségrégation urbaine, la pauvreté, la violence »<sup>127</sup> ; et évidemment, c'est là que les pouvoirs publics doivent fournir des moyens exceptionnels. L'idée de « donner plus à ceux qui ont moins » est à reconduire à la notion d'*égalité des chances*, qui veut compenser les handicaps liés à l'origine sociale ; tandis que l'*égalité en droit* n'admet pas un « traitement différentiel », mais elle a à faire avec le contexte juridique<sup>128</sup>. Cette différence de traitement à l'égard d'une collectivité défavorisée se développe en France en tant que « discrimination positive », en traduction du terme américain *affirmative action* selon la proposition du sociologue américain Nathan Glazer<sup>129</sup>. Une discrimination positive vise notamment, dans le cadre de la politique de la ville, à « corriger les inégalités de fait et induire des dynamiques égalitaires » à travers l'action de « dispositifs inégalitaires »<sup>130</sup> : en d'autres termes, l'attribution des logements sociaux et leur planification sur le territoire en sont des exemples, tout comme la concession de « crédits spécifiques, la fiscalité dérogatoire pour les entreprises, la réhabilitation des bâtiments mal entretenus, les mesures sociales et éducatives pour les jeunes »<sup>131</sup>. Ainsi, en attribuant même des biens sociaux comme ceux-ci, la discrimination positive semble suivre une logique d'*égalité des résultats*<sup>132</sup>.

Le soi-disant « seuil de tolérance », que nous avons déjà anticipé, constitue une procédure de discrimination positive qui se sert de quotas afin d'assurer une *égalité réelle* : un maximum de 15% de familles immigrées est réparti parmi les ménages français des grands ensembles jusqu'au moment où elles se retrouvent, cependant, à recouvrir la partie majoritaire du peuplement. C'est le cas aux Minguettes au cours des années 1970 pour la population d'origine maghrébine, tandis qu'en 1992, 74% des ménages maghrébins sont locataires d'un HLM<sup>133</sup>. À partir de ces données, il est

---

<sup>127</sup> M. Doytcheva, *Une discrimination positive à la française ?*, cit., p. 29.

<sup>128</sup> *Ivi*, p. 33.

<sup>129</sup> Nathan Glazer, *Affirmative discrimination. Ethnic Inequality and Public Policy*, New York, Basic Books, 1975.

<sup>130</sup> M. Doytcheva, *Une discrimination positive à la française ?*, cit., p. 21.

<sup>131</sup> A. Fourcaut, « Les grands ensembles, symbole de la crise urbaine ? », in D. Mei, H. Tertrais, *Temps croisés I*, cit.

<sup>132</sup> M. Doytcheva, *Une discrimination positive à la française ?*, cit., p. 33.

<sup>133</sup> A. Fourcaut, « Les banlieues populaires », in *Revue Projet*, cit. .

donc possible de remarquer que le souci d'intégrer les immigrés dans le tissu social a conduit à des « logiques territoriales de regroupement communautaire qui n'ont été ni pensées, ni anticipées »<sup>134</sup> et qui n'ont pas évité la tendance de ghettoïsation dans les ZUS français.

De plus, la synthèse entre immigration et quartiers en difficulté est bien présente et dans les discours politiques et dans le débat public, tant d'hier que d'aujourd'hui, en ce qui peut être défini comme un « traitement social et politique de l'ethnicité »<sup>135</sup>. Le premier argument qu'en sort est d'ordre *démographique* : les bilans et les études menés dans les zones de la politique de la ville montrent une population immigrée importante.

La population étrangère hors Union Européenne vivant en France compte deux millions de personnes. La moitié d'entre elle réside sur les territoires de la politique de la ville. Alors qu'ils ne représentent que 6% de la population nationale, les étrangers comptent pour 20% de ces quartiers. Si, en outre, on prend en compte les Français d'origine étrangère, il apparaît clairement que la politique de la ville s'adresse à une population dont une grande partie est issue de l'immigration.<sup>136</sup>

Un deuxième argument est, au contraire, d'ordre *programmatique* car, à partir de 1990, la politique de la ville sera explicitement mobilisée sur le thème de l'intégration : « le gouvernement a décidé de mobiliser fortement la politique de la ville au service de l'intégration et choisi [...] de traiter les problèmes liés à l'intégration dans le cadre du droit commun »<sup>137</sup>.

Passées des bidonvilles aux grands ensembles des ZUS contemporains, les populations immigrées, de la première jusque même à la troisième génération, restent, pour la plupart, encore aujourd'hui à l'écart du paysage urbain français. Le long de la deuxième partie du mémoire nous allons en effet approfondir le débat sociologique autour de la ségrégation résidentielle : d'abord le risque de « ghettoïsation » sera développé à partir des thèses et des interprétations des experts ; la question de l'intégration sociale sera enfin abordée, dans le cinquième chapitre, afin de mettre en évidence la place réelle de l'immigré en France.

---

<sup>134</sup> *Ibidem.*

<sup>135</sup> M. Doytcheva, *Une discrimination positive à la française*, cit., p. 20.

<sup>136</sup> Jaune budgétaire, document comptable annexé à la loi de finance pour l'année 2000, in M. Doytcheva, *Une discrimination positive à la française ?*, cit., p. 90.

<sup>137</sup> Accord entre la DIV et le FAS du 26 juillet 1990.



## Chapitre IV

### *Peut-on parler de "cités-ghetto" en France?*

Les quartiers classés en ZUS, regroupant 7% de la population française en 2006<sup>138</sup>, à savoir 4,4 millions de personnes, souffrent de plusieurs handicaps concernant la dimension géographique (« urbanisme et architecture fonctionnalistes, environnement dégradé, enclavement »), socio-économique (« taux de chômage élevé, nombre importants de personnes touchant des aides sociales »), scolaire (« taux d'échec scolaire et de redoublement élevé »), et sanitaire (« faible présence de médecins, recrudescence de maladies oubliées »<sup>139</sup>). Dans les atlas les plus récents, qui font notamment référence à l'année 2014<sup>140</sup>, le nombre des départements comprenant d'un à plusieurs « quartiers prioritaires »<sup>141</sup> s'élève à 987 ; le département de Paris en regroupe 20 à lui seul. Cette nouvelle appellation des zones sensibles se fonde sur un seul critère, celui de la pauvreté, et prend donc en considération « la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60% du revenu médian »<sup>142</sup>. Même si aujourd'hui les cités HLM sont labélisées différemment et par une seule catégorie, la situation ne semble pas s'améliorer : une grande partie des habitants d'origine immigrée se retrouve encore enfermée à l'intérieur de frontières, tant physiques, dans des tours et des barres à l'écart des centres-villes, que sociales et symboliques, dans les relations interpersonnelles et au travail.

Il en résulte une forme de concentration résidentielle qui concerne les classes populaires ayant un profil socio-économique généralement bas et qui se compose principalement par des ménages issus de l'immigration. De plus, il est possible de définir une telle population comme « captive »<sup>143</sup>, vu que la probabilité de quitter le logement social défavorisé pour une habitation meilleure et plus intégrée se révèle très faible ; la dévalorisation du territoire des grands ensembles produit également des états de ségrégation sociale ; les habitants finissent par subir, par conséquent, les effets de la discrimination spatiale, car le quartier de provenance les condamne dans un état subordonné.

---

<sup>138</sup> Corinne Chevalier, « La population des zones urbaines sensibles », Insee.fr [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=ip1328](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1328) .

<sup>139</sup> J.-M. Stébé, *Les grands ensembles : des cités radieuses aux zones urbaines sensibles*, Conférence Université de Stuttgart, cit., pp. 5-6.

<sup>140</sup> « Atlas des Quartiers Prioritaires (QP) », Système d'information géographique de la politique de la ville, <https://sig.ville.gouv.fr/Atlas/QP/> .

<sup>141</sup> « La nouvelle géographie prioritaire », Gouvernement.fr <http://www.gouvernement.fr/action/la-nouvelle-geographie-prioritaire> .

<sup>142</sup> *Ibidem*.

<sup>143</sup> Hervé Marchal, J.-M. Stébé, « Les grands ensembles : nouveaux ghettos français ? », Métropole.eu, novembre 2010, <http://www.metropolitiques.eu/Les-grands-ensembles-nouveaux.html> .

À partir de la fin du siècle dernier, un nombre important d'experts et de sociologues a commencé à développer le débat autour de la ségrégation urbaine en France, en utilisant la notion de « ghetto ». Mais, son emploi est-il vraiment pertinent pour définir la situation des quartiers en banlieue française ? Qu'est-ce qu'un ghetto et qu'est-ce qu'un ghetto urbain ?

Le premier de l'histoire est sans doute le ghetto juif de Venise qui cette année, le 29 mars 2016, a commémoré ses 500 ans : en 1516, la Sérénissime décrétait que les 700 juifs devaient habiter une zone déterminée, surveillée et fermée de la ville. L'appellation du quartier, « getto », vient du dialecte vénitien « gettare » qui signifie « fondre », puisqu'il se trouvait à proximité des fonderies d'acier. Cependant, le long des années, le ghetto de Venise a également accueilli « des Séfarades réfugiés d'Espagne ou du Portugal, [...] des Ashkénazes venus d'Allemagne et d'Europe centrale ou des Levantins expulsés de Constantinople, jusqu'à atteindre 4 000 habitants »<sup>144</sup>. Comme le dit Louis Wirth dans son célèbre ouvrage, *The Ghetto*, le terme désigne « le quartier juif »<sup>145</sup> d'une ville donnée, mais, du point de vue sociologique, il s'agit d'une « institution [permettant] d'étudier un cas prolongé d'isolement social »<sup>146</sup>. La possibilité d'extension du terme aux contextes non juifs est explicitée par l'auteur, dont l'œuvre vise, non sans ambitions, à « éclairer [le sujet de] la nature humaine et de la culture »<sup>147</sup>.

Comment l'isolement qui s'est exercé sur les Juifs a-t-il produit des résultats qui valent non seulement pour le Juif, mais aussi pour le Noir, le Chinois, l'immigrant et un grand nombre d'autres groupes isolés de notre monde moderne ?<sup>148</sup>

De plus, les cinq caractéristiques du ghetto, proposées au fil des pages par Wirth, offrent la chance d'étudier objectivement ce phénomène social, loin de son caractère proprement juif. Les facteurs suivants seront aussi employés pour décrire les « quartiers pauvres et noirs américains »<sup>149</sup> :

1. Une microsociété structurée ;
2. Un espace réglementairement circonscrit ;
3. Une population culturellement homogène ;
4. Un pouvoir extérieur et coercitif ;
5. Un environnement hostile.<sup>150</sup>

---

<sup>144</sup> « Venise : les commémorations des 500 ans du premier ghetto juif », Le Figaro.fr, mars 2016, <http://www.lefigaro.fr/culture/2016/03/10/03004-20160310ARTFIG00117-venise-les-commemorations-des-500-ans-du-premier-ghetto-juif.php> .

<sup>145</sup> Louis Wirth, *The Ghetto*, the University of Chicago Press, 1928, p. 9.

<sup>146</sup> *Ivi*, p. 11.

<sup>147</sup> *Ivi*, p. 15.

<sup>148</sup> *Ibidem*.

<sup>149</sup> H. Marchal, J.-M. Stébé, « Les grands ensembles : nouveaux ghettos français ? », Métropole.eu, cit.

<sup>150</sup> *Ibidem*.

Par contre, en ce qui concerne le cas français, les zones qui aux yeux de la presse constituent des « ghettos » seraient même soixante-quatre. La carte suivante, publiée par le *Journal du Dimanche*, se base sur les données fournies par l'Insee, par l'Anru (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) et par le Ministère de la Ville et localise les quartiers prioritaires les plus problématiques de la République, répartis dans 38 villes :

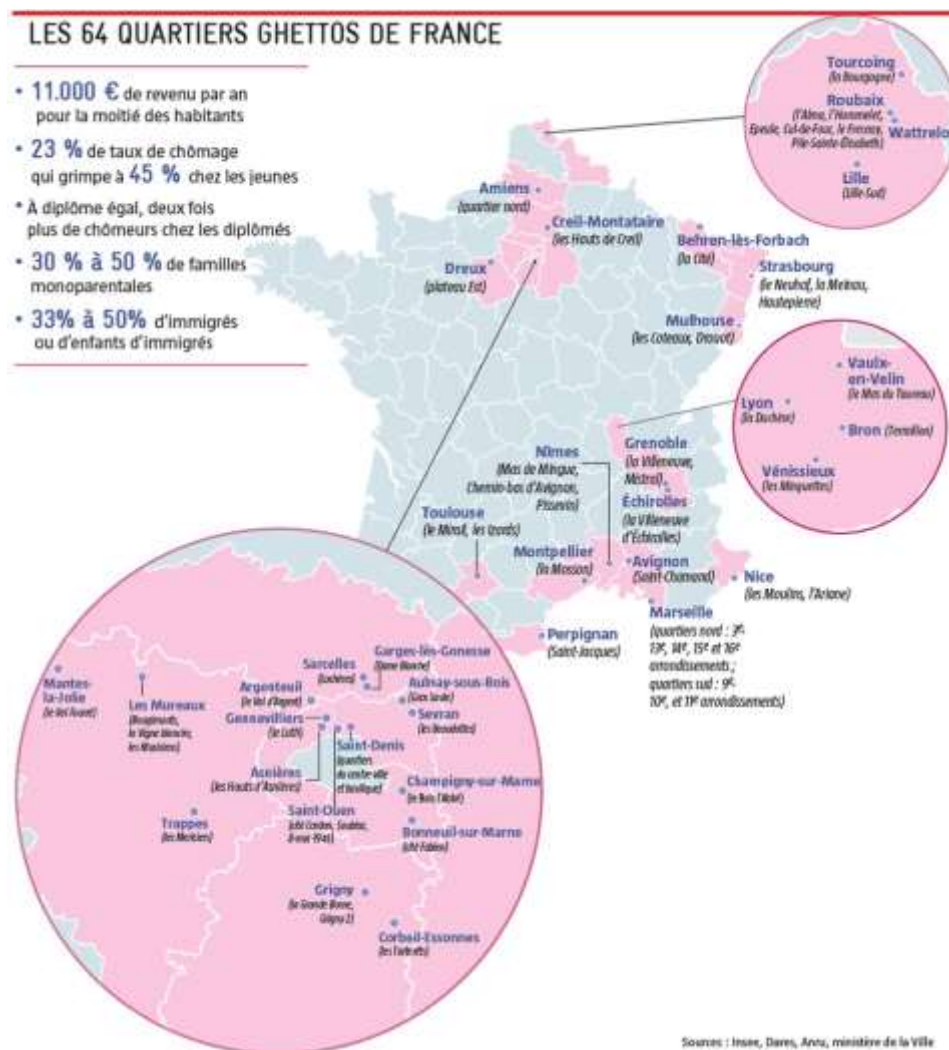


Fig. 7 : Carte représentant les 64 « ghettos » de France selon le journal JDD (Image tirée de <http://www.lejdd.fr/Societe/Ou-sont-les-64-ghettos-de-la-Republique#>).

Même si elle est le produit d'un hebdomadaire orienté politiquement à droite et malgré son manque d'officialité<sup>151</sup>, la carte ci-dessus montre les zones les plus défavorisées qui, à cause de leur haut degré de ségrégation, de chômage et de délinquance, sont appelées « ghettos » : la composition

<sup>151</sup> Il s'agit d'un document non officiel dans la mesure où la carte est produite exclusivement par le Journal de Dimanche sur la base d'un croisement de données : les 200 quartiers prioritaires du nouveau programme national de renouvellement urbain de l'ANRU, la carte des 80 zones de sécurité prioritaire (ZSP), les établissements placés en réseaux d'éducation prioritaire.

de leur population, dont entre un tiers et 50% est d'origine immigrée<sup>152</sup>, semble justifier à nouveau le recours au terme qui prévoit, selon Wirth, une certaine homogénéité socioculturelle. Comme l'indique la légende, les cités de banlieue classifiées présentent des caractéristiques plutôt communes qui vont de la composition des familles aux revenus. La moitié des habitants perçoit un revenu de 11.000 € par an, tandis que 45% des jeunes est touché par le chômage ; entre 30% et 50% des familles est, en outre, monoparentale ou issue de l'immigration.

Quant à l'économiste Éric Maurin, il n'hésite pas à parler explicitement, lui aussi, de « ghettoïsation » dans son essai *Le Ghetto français*<sup>153</sup>, analyse des tendances ségrégationnistes et inégalitaires qui se sont consolidées à l'échelle nationale et qui ont comme dénominateur commun le territoire. La répartition inégale des individus dans l'espace de la ville, sur la base d'une catégorisation socio-économique, trace, selon l'auteur, une véritable « fracture sociale »<sup>154</sup> qui semble avoir, même sans l'édification de murs, une valeur physique séparant les *exclus* des *inclus* au sein de la société contemporaine. Maurin reconnaît, également, dans la fragmentation de la ville, et notamment dans le phénomène d'évitement entre les classes sociales, l'une des causes principales de la ségrégation territoriale : la société française serait ainsi caractérisée par un fort séparatisme, par un esprit de compétition plutôt que de solidarité, une défiance inter-individu constante qui aurait comme premiers responsables les élites<sup>155</sup>. Dans cette construction de frontières qui séparent « les pauvres » et « les riches », l'immigré occupe la position marginale à cause d'une discrimination de base ethnique, « caricaturé comme le pauvre en devenir ou en puissance, le non-diplômé »<sup>156</sup>. Par conséquent, les classes les plus modestes, dont il fait partie, sont repoussées aux extrémités de la ville, pour éloigner les quartiers problématiques du centre. La critique implicite à la politique des logements sociaux est faite ; Maurin y voit en effet « un terreau fertile pour la concentration par classe, par statut »<sup>157</sup>, car cette politique n'a fait que produire l'embourgeoisement du centre-ville d'un côté, et de l'autre, la paupérisation des périphéries :

La ségrégation est une tension diffuse, fractale, donnant son visage à l'ensemble du pays, mais dont le principe est tout entier contenu dans l'organisation sociale du moindre quartier de la moindre commune de banlieue.<sup>158</sup>

---

<sup>152</sup> « Cette carte des 64 ghettos de France qui n'existe pas », Le JDD.fr, janvier 2015, <http://www.lejdd.fr/Societe/Cette-carte-des-64-ghettos-de-France-qui-n-existe-pas-714524> .

<sup>153</sup> Éric Maurin, *Le Ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, Éditions du Seuil et de La République des Idées, 2004.

<sup>154</sup> *Ivi*, p.6.

<sup>155</sup> Sociocarnot, décembre 2012, pp. 1-2, <https://sociocarnot.files.wordpress.com/2012/12/maurin-le-ghetto-franc3a7ais-mocquin.pdf>.

<sup>156</sup> *Ivi*, p. 3.

<sup>157</sup> *Ivi*, p. 4.

<sup>158</sup> É. Maurin, *Le Ghetto français, op. cit.*, p. 21.

Les HLM se révèlent donc des « enclaves de pauvreté »<sup>159</sup> et les symptômes des maux sociaux. Un chef de projet d'un grand ensemble, interviewé par le géographe Philippe Estèbe<sup>160</sup>, confirme cette dernière affirmation et raconte l'évolution, ou pour mieux dire, le déclin de ses douze barres et quatre tours. Si, dans les premières années, la cité abrite des « gens bien, Français et bons payeurs »<sup>161</sup>, elle connaît ensuite l'installation de la population étrangère qui devient dominante et qui transforme, dit-il, le quartier en « ghetto » :

Parqués dans une cité que, pour la plupart, ils n'ont pas choisie, qui plus est décrite de l'extérieur comme le « ghetto », cela rassure les responsables institutionnels de penser que les habitants « appartiennent » au quartier. On ne voudrait pas y vivre soi-même mais les pauvres doivent s'y sentir bien. [...] Ils [l'ancienne municipalité] ont laissé les étrangers venir s'installer – je ne leur reproche rien en particulier, monsieur, [...] mais vous comprenez, la concentration... C'est un ghetto ; aujourd'hui, on ne sait plus quoi faire, les Français s'en vont, il ne reste que des étrangers pauvres.<sup>162</sup>

#### 4.1 Black ghettos : différences et similitudes selon Lapeyronnie et Waquant

À partir du début des années 1990 et suite aux premières importantes émeutes urbaines, l'intérêt sociologique à l'égard des banlieues françaises a progressé et le débat concernant leur transformation en « cités-ghettos » s'est enrichi. Parmi les chercheurs et les intellectuels qui ont participé au débat, une attention majeure sera donnée ici aux thèses de Didier Lapeyronnie et de Loïc Waquant. La « dispute » qui les voit comme protagonistes trouve son fondement dans deux ouvrages : *Parias urbains*<sup>163</sup> par Waquant et *Ghetto urbain*<sup>164</sup> par Lapeyronnie. Même si les deux points de vue sociologiques, comme nous le verrons, s'opposent, ils s'accordent cependant sur un concept essentiel, c'est-à-dire la définition de « ghetto », inspirée par Kenneth Clark<sup>165</sup> : le ghetto présente un caractère dual, il est à la fois une « cage » et un « cocon »<sup>166</sup>. Selon Waquant, le ghetto est en effet une « institution à double face »<sup>167</sup>, vu que si d'une part il confine les dominants, de l'autre, il protège les dominés ; tandis que Lapeyronnie voit dans sa construction sociale l'action de facteurs externes et internes.

---

<sup>159</sup> Ivi, p. 59.

<sup>160</sup> Philippe Estèbe, « Les états d'âme d'un chef de projet », in Jacques Donzelot [et al.], *Face à l'exclusion. Le modèle français*, Paris, Editions Esprit, 1991, pp. 41-57.

<sup>161</sup> Ivi, p. 42.

<sup>162</sup> *Ibidem*.

<sup>163</sup> Loïc Waquant, *Parias urbains. Ghetto, banlieues, État. Une sociologie comparée de la marginalité sociale*, Paris, La Découverte, 2007.

<sup>164</sup> Didier Lapeyronnie, *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont, 2008.

<sup>165</sup> Kenneth Clark, *Dark ghetto : dilemmas of social power*, New York, Harper and Row, 1965.

<sup>166</sup> Michel Kokoreff, « Ghetto et marginalité urbaine. Lectures croisées de Didier Lapeyronnie et Loïc Waquant », in *Revue française de sociologie*, (Vol.50), 2009, pp. 553-572, p. 556.

<sup>167</sup> *Ibidem*.

Mais si le dernier n'hésite pas à considérer les banlieues françaises contemporaines comme des véritables « ghettos », pour le premier cette comparaison est impossible, car le cas français présenterait trop de différences par rapport au « ghetto noir » américain.

Les enquêtes de terrains effectuées à Chicago et à La Courneuve ainsi que l'étude de données diversifiées mènent Loïc Waquant à identifier quatre caractéristiques principales distinguant la périphérie française des *black ghettos* :

1. Les mécanismes d'exclusion sociale en jeu ;
2. Le caractère multiethnique de leur peuplement ;
3. Des niveaux de violence et de criminalité sans commune mesure ;
4. Le rôle soutenu de la puissance publique et de l'État.<sup>168</sup>

Le sociologue insiste d'abord sur l'homogénéité ethno-raciale qui, aux États-Unis, dominait plusieurs quartiers du Nord, entre les années 1900-1940. Des zones bien précises et délimitées étaient habitées exclusivement par la population noire-américaine tandis que les cités HLM seraient composées d'une forte diversité. Le ghetto américain se structure en effet sur une base « raciale » qui prend en considération les caractères phénotypiques des habitants, c'est-à-dire « l'ensemble des caractères somatiques apparents des individus »<sup>169</sup> ; tandis qu'en France, l'association directe quartier-couleur de peau ne se vérifie pas. De plus, les disparités de taille et d'échelle entre les deux cas seraient évidentes : les 400 000 habitants du South Side de Chicago ne peuvent pas être comparés aux 13 000 personnes de la cité des 4 000 à La Courneuve. Par conséquent, une telle cité ne peut être considérée, d'après Waquant, comme une « ville dans une ville »<sup>170</sup>, au même niveau que les « ghettos » américains qui présentent, entre autres, des taux de pauvreté et de délinquance sans équivalent.

Toutefois, l'auteur indique également des similitudes importantes en ce qui concerne l'évolution morphologique de ces deux espaces de ségrégation et le vécu des habitants : les minorités sociales se retrouvent concentrées dans un endroit défini et « marquées par une dépopulation et une surpopulation juvénile »<sup>171</sup> et elles subissent en outre les mêmes conditions de « relégation synonyme d'échec, la stigmatisation résidentielle, le sentiment d'infériorité et d'indignité collective »<sup>172</sup>. Par contre, si normalement les cités-ghettos demeurent abandonnées de

---

<sup>168</sup> *Ivi*, p. 554.

<sup>169</sup> Hervé Vieillard-Baron, « Le ghetto : réflexions sur la notion et ses représentations », in René Gallissot, Brigitte Moulin, *Les Quartiers de la ségrégation. Tiers monde ou Quart monde ?*, Paris, Éditions Karthala, 1995, p. 35.

<sup>170</sup> M. Kokoreff, « Ghetto et marginalité urbaine. Lectures croisées de Didier Lapeyronnie et Loïc Waquant », in *Revue française de sociologie*, cit., p. 558.

<sup>171</sup> *Ibidem*.

<sup>172</sup> *Ibidem*.

l'action politique, l'intervention des pouvoirs publics dans les désordres urbains en France serait signe d'une situation opposée, où la marginalité de ces zones n'est que partiellement présente :

Le ghetto devient donc un lieu commun de l'agglomération américaine en ce qu'il répond à un besoin : loger des personnes étrangères jusqu'à ce qu'elles soient absorbées par le milieu urbain et rendues invisibles au prix d'un lent mouvement du centre vers la périphérie en corrélation avec leur promotion économique.<sup>173</sup>

Les banlieues populaires françaises sont donc plutôt des « anti-ghettos », si on les compare avec la forme typique de ghettoïsation contemporain, celle des États-Unis, que le sociologue Michel Wievorka appelle « hyperghetto »<sup>174</sup> : il serait considéré comme « le pôle de toutes les pathologies sociales »<sup>175</sup>, de la criminalité au taux élevé de mortalité infantile. Mais il faut cependant considérer que la conclusion de Waquant est le produit d'une insuffisance empirique, car les données sur lesquelles sa recherche se base datent en grande partie du début des années 1990 et s'arrêtent sept ans plus tard, passant sous silence une dizaine d'années d'évolution du phénomène.



Fig. 8 : La cité de la Courneuve, dans la banlieue parisienne (Image tirée de [http://america.pink/courneuve\\_2512026.html](http://america.pink/courneuve_2512026.html) ).

Par contre, la thèse soutenue par Lapeyronnie met en évidence l'évolution que plusieurs banlieues ont connue à partir des dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, les transformant de quartiers populaires en des formes de « ghetto ». À partir d'une enquête de terrain menée à Bois-Joli, l'analyse du sociologue vise surtout à considérer les enclaves françaises comme de véritables institutions. Le système social du quartier-ghetto est, à la lumière de son étude, un monde à part, un « contre-monde »<sup>176</sup> relativement organisé, dans lequel la population a progressivement développé

<sup>173</sup> H. Vieillard-Baron, « Le ghetto : réflexions sur la notion et ses représentations », in R. Gallissot, B. Moulin, *Les Quartiers de la ségrégation, op. cit.*, p. 36.

<sup>174</sup> *Ibidem*.

<sup>175</sup> *Ibidem*.

<sup>176</sup> *Ivi*, p. 559.

des modes de vie particuliers, des formes de hiérarchie, des « valeurs qui lui sont propres, bref une forme d'organisation sociale qui lui permet de faire face aux difficultés sociales et d'affronter les blessures infligées par la société »<sup>177</sup>.

Malgré un sentiment d'appartenance à la cité en tant que « cocon », à l'abri du monde extérieur, la vie des habitants est constamment partagée en deux, « entre rejet et attachement, compétition et solidarité, mépris et respect, adhésion stricte aux normes familiales et construction d'un mode de vie propre »<sup>178</sup>. Cette ambivalence se traduit également dans un état d'enfermement et d'éloignement de la « vraie société », du vrai monde et constitue la « zone grise »<sup>179</sup> de la ville. De plus, cet abandon est à considérer d'un point de vue non seulement physique, mais aussi symbolique : même si plusieurs institutions publiques appartenant au *dehors* comme, par exemple, l'école, les services sociaux, la police, sont présentes au sein des quartiers ségrégués, elles n'empêchent le ghetto de s'y développer. Sa constitution dépend, selon l'auteur, de dynamiques internes et externes à son environnement : d'un côté, la discrimination raciale et la stigmatisation imposées par la société ; de l'autre, la fermeture du système-quartier qui semble refuser une « intégration à la fois obligatoire et souhaitée mais impossible à atteindre »<sup>180</sup> complètement.

Cependant, malgré une opposition partagée au reste de la société, en son sein le ghetto ne correspond pas à un ordre social *homogène*. Contrairement à la stigmatisation de la presse locale qui fait de Bois-Joli un « quartier d'Arabes »<sup>181</sup> et rien de plus, Lapeyronnie y voit un espace fragmenté, constitué de différentes catégories formant un ensemble de rapports sociaux significatifs : « les stables, les précaires, les assistés et les cas sociaux »<sup>182</sup>. Il est important, à son avis, de les distinguer afin d'étudier les conflits internes, la violence intergénérationnelle et interracial. En effet, le quartier en question présente aussi un fort déséquilibre : « 50% des familles résidentes sont maghrébines, 20% sont originaires d'Afrique noire et 30% sont “blanches” »<sup>183</sup>. Il est toutefois important de prendre en considération les logiques du racisme entre société dominante et quartiers ségrégués, plutôt que la distribution des populations selon l'origine ethnique. Les habitants de Bois-Joli se sentent en effet victimes d'une discrimination de type « néocoloniale » ; au lieu de se percevoir comme des *outsiders* ou des pauvres, ils se vivent comme des « “colonisés” ou encore des

---

<sup>177</sup> D. Lapeyronnie, *Ghetto urbain*, cit., p. 11.

<sup>178</sup> M. Kokoreff, « Ghetto et marginalité urbaine », in *Revue française de sociologie*, cit., p. 559.

<sup>179</sup> Clément Rivière, « Didier Lapeyronnie, Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui » in *Lectures*, Les comptes rendus 2009, <https://lectures.revues.org/5542>.

<sup>180</sup> *Ibidem*.

<sup>181</sup> M. Kokoreff, « Ghetto et marginalité urbaine », in *Revue française de sociologie*, cit., p. 559.

<sup>182</sup> *Ivi*, pp. 559-560.

<sup>183</sup> D. Lapeyronnie, *Ghetto urbain*, cit., p. 333.



“parias”, définis par les catégories extérieures et dominantes qu’ils intériorisent »<sup>184</sup>. Cette forme de « colonialisme interne » touche les zones ségréguées de la ville qui, au même niveau que les colonies extraterritoriales, demeurent sous-développées du point de vue économique, sont contrôlées politiquement de l’extérieur, ainsi que militairement par l’intervention des forces de police<sup>185</sup>. Comme nous le verrons ensuite, le stigmate racial renforce le stigmate social et accroît donc l’écart entre la périphérie et le centre.

#### 4.2 *L’urbanisme, les frontières et la mise à distance de « l’autre »*

Jusqu’ici, nous avons pu voir que la construction des grands ensembles, associée à l’intervention de l’État en matière de politique de la ville, semble avoir progressivement favorisé l’émergence d’enclaves, comprenant les exclus de la société, les minorités ethniques, « l’autre » par excellence. Lapeyronnie et Waquant voient en effet dans le phénomène des ghettos urbains non pas une évolution naturelle de l’espace, mais plutôt le résultat d’une « construction sociale, politique et culturelle »<sup>186</sup>, en d’autres termes une mise à l’écart des problèmes sociaux, souvent représentés de façon uniforme et généralisée.

Étant considéré comme le « territoire du rejet »<sup>187</sup>, le quartier ségrégué et géographiquement éloigné peut répondre aux logiques du « ghetto » dans la mesure où il opère une distinction plus ou moins nette entre « nous » et « eux », les autres. Zigmunt Bauman, en reprenant les mots du père de l’anthropologie, Claude Lévi-Strauss, définit la ségrégation urbaine comme une stratégie *anthropémique*. Dans les *Tristes Tropiques*<sup>188</sup>, Strauss utilise le terme en opposition avec l’*anthropophagie* lorsqu’il parle des deux différentes stratégies universelles pour faire face à la présence de l’étranger dans une communauté donnée : l’anthropophagie, l’assimiler ou bien le dévorer en cas de cannibalisme ; l’anthropémie, « le vomir », ou pour mieux dire, l’expulser, l’isoler temporairement ou définitivement du corps social. Ces tendances se développent, selon Bauman, au sein de la société moderne qui se compose d’espaces anthropophagiques, qui détruisent la diversité personnelle des individus et qui se concrétisent dans le processus de l’assimilation.

Mais, la ville construit également des lieux anthropémiques qui empêchent la cohabitation entre les groupes sociaux :

---

<sup>184</sup> M. Kokoreff, « Ghetto et marginalité urbaine », in *Revue française de sociologie*, cit., p. 563.

<sup>185</sup> Francesca Vianello, *Ai margini della città: forme del controllo e risorse sociali del nuovo ghetto*, Coll. Biblioteca di Testi e Studi, Carocci Editore, Roma, 2006, p. 102.

<sup>186</sup> H. Marchal, J.-M. Stébé, « Les Grands Ensembles : nouveaux ghettos français ? », Métropole.eu, cit.

<sup>187</sup> H. Vieillard-Baron, « Le ghetto : réflexions sur la notion et ses représentations », in R. Gallissot, B. Moulin, *Les Quartiers de la ségrégation*, op. cit., p. 31.

<sup>188</sup> Claude Lévi-Strauss, *Tristes Tropiques*, Paris, Plon Coll. Terres Humaines, 1955.

La seconda strategia era “antropoemica” : “espellere” gli stranieri all’interno delle mura ben visibili del ghetto o dietro gli invisibili e non meno tangibili divieti di “condivisione”, “connubium” e “commercium”; “compiere un rituale di purificazione” attraverso l’espulsione degli stranieri oltre le frontiere del territorio amministrato; o quando nessuna delle due misure era applicabile, distruggere gli stranieri fisicamente.<sup>189</sup>

L’urbanisme n’est ainsi qu’un des moyens à disposition de la modernité pour assurer la pureté sociale, la ségrégation résidentielle étant un de ses résultats. Le type d’habitat lobotomisé, dont la forme emblématique française s’identifie dans le grand ensemble, a fini, d’un côté, par servir de « bouc-émissaire »<sup>190</sup> et, de l’autre, par déterminer des frontières plus ou moins visibles à l’intérieur du paysage urbain et, par conséquent, dans la sphère sociale.

La séparation physique d’une catégorie de citoyens peut être instaurée, selon la thèse de Bernard, pour deux objectifs « “prophylactiques” opposés, soit que l’on isole les plus faibles pour les protéger de la masse des plus forts, soit qu’à l’inverse, on isole les individus malades ou dangereux pour protéger la masse de leur contamination »<sup>191</sup> : le ghetto juif, par exemple, était établi pour « protéger les Gentils de la “nocivité” des Juifs »<sup>192</sup>, mais il a parfois été utile pour protéger ces derniers contre les pogromes, avec l’aide du Prince. En effet, cette tendance caractérisant la ségrégation évoque l’ambivalence du ghetto, et plus spécifiquement du ghetto américain, selon Louis Wirth. « Lieu d’enfermement et de protection »<sup>193</sup>, le quartier ghettoisé est fortement stigmatisé par les médias, mais il peut également, quoique très rarement à nos jours, être délimité par une véritable barrière séparant la « zone grise », déviante, du reste de la ville.

C’est le cas, par exemple, de Via Anelli, une rue, se situant aux marges de la ville de Padoue et qui est devenue, en 2006, synonyme de « nouveau ghetto »<sup>194</sup>. L’ensemble, appelé la Serenissima, se révèle bientôt un lieu-dortoir qui, au même niveau que les cités de banlieue françaises, connaît une forte concentration d’immigrés. La construction d’une barrière de trois mètres de haut et 80 mètres de long pour assurer l’ordre public, et donc pour « protéger » les autochtones de la criminalité, identifiée avec le quartier, constitue sans aucun doute la forme extrême et tangible de la marginalisation et de la représentation de l’ennemi interne. Les 248 appartements de la Serenissima, construits dans les années 1960, étaient d’abord censés héberger les

---

<sup>189</sup> « La deuxième stratégie était « anthropémique » : « expulser » les étrangers au sein des murs visibles qui étaient ceux du ghetto ou bien derrière les invisibles interdictions de « partage », de « connubium », de « commercium » ; « faire un rituel de purification » par l’expulsion des étrangers au-delà des frontières du territoire administré ; ou bien lorsque aucune des deux mesures pouvait être appliquée, détruire les étrangers physiquement ». C’est moi qui traduis. Z. Bauman, *La società dell’incertezza*, cit., p. 57.

<sup>190</sup> H. Vieillard-Baron, « Le ghetto : réflexions sur la notion et ses représentations », in R. Gallissot, B. Moulin, *Les quartiers de la ségrégation*, cit., p. 34.

<sup>191</sup> Véronique de Rudder, « La ségrégation est-elle une discrimination dans l’espace ? », in R. Gallissot, B. Moulin, *Les quartiers de la ségrégation*, cit., p. 17.

<sup>192</sup> *Ibidem*.

<sup>193</sup> *Ibidem*.

<sup>194</sup> F. Vianello, *Ai margini della città*, cit., p. 41.

étudiants universitaires de la ville, mais à cause de leur position décentrée et suite à la crise économique, ils ont commencé à accueillir un nombre croissant de population étrangère et à être ensuite abandonnés par les Italiens. Le quartier de Via Anelli a été perçu, pendant les années 2000, comme un ghetto impénétrable et dangereux, abandonné par les pouvoirs publics d'une part et d'autre part, excessivement médiatisé par la presse locale qui lui a consacré jusqu'à 90% de ses articles<sup>195</sup>.



Fig. 9 : Le « mur » de Via Anelli à Padoue (Image tirée de [https://it.wikipedia.org/wiki/Muro\\_di\\_Padova](https://it.wikipedia.org/wiki/Muro_di_Padova)).

Mais les frontières internes aux villes modernes n'ont pas besoin de délimitations physiques, car elles font souvent référence aux perceptions des habitants ainsi qu'à l'organisation et la planification des différents quartiers urbains :

La fragmentation se retrouve au sein des villes, traversées de multiples frontières internes entre les zones de peuplement aisées ou populaires, mixtes ou homogènes, entre zones de droit et de non-droit, territoires de la sécurité et de l'insécurité, zones de relégation ou d'intégration...<sup>196</sup>

Les cas de concentration résidentielle sont souvent accompagnés de l'absence physique et/ou symbolique de l'État, non pas du point de vue administratif ou de gestion de l'ordre, - ce qui est parfois excessif - mais plutôt du point de vue politique et social. La présence d'une « zone franche » ou de transition dans le tissu urbain se révèle, en quelque sorte, fonctionnelle et utile au contrôle et au confinement d'un groupe social problématique. Les enclaves urbaines en question

<sup>195</sup> Ivi, p. 107.

<sup>196</sup> Frédéric Douzet, Béatrice Giblin, *Des frontières indépassables ? Des frontières d'État aux frontières urbaines*, Paris, Armand Colin, 2013, <https://www.amazon.fr/fronti%C3%A8res-ind%C3%A9passables-d%C3%89tat-aux-urbaines/dp/2200280521> .

prennent souvent la forme de « l'un de ces quartiers "boucs émissaires" dont chaque ville a besoin pour son fonctionnement social afin de donner un nom à ses peurs et de les cantonner dans un lieu précis »<sup>197</sup>. Ils sont souvent associés à plusieurs situations critiques qui vont de la délinquance sans contrôle à l'immigration clandestine et si les quartiers n'en sont que des fabriques de déviance, ses habitants en portent le stigmat.

Dans l'imaginaire collectif des jeunes, par exemple, les grands ensembles sont perçus, de l'extérieur, comme des formes de ghetto. Les exemples de « ghettos » proposés par les élèves français, en 1989, parlent d'eux-mêmes<sup>198</sup> :

On cite dans l'ordre : « les 4 000 » à Courneuve, « la Muette » et la « Commune de Paris » à Garges, la « ZAC » de Villiers-le-Bel, le Chicago d'Ézanville, Sarcelles-Lochères, Aulnay, le Chinatown du quartier « Italie », les « Minguettes » etc...<sup>199</sup>

Cependant, le sentiment de vivre dans un « ghetto » n'est partagé que par une faible minorité des jeunes interviewés ; le quartier à problème semble être plutôt un fantasme qu'une réalité sociale et il est presque toujours celui du voisin. Les 10% qui ressentent le sentiment d'habiter dans une situation de ghettoïsation citent, parmi les motifs principaux, « l'isolement, l'urbanisme concentrationnaire (béton, étages, grisaille...) et l'excès d'étrangers »<sup>200</sup>. Ces données, quoique relativement datées, racontent une histoire de marginalité et de frontières urbaines qui mènent souvent ces enclaves à être considérées par les *insiders* comme des mondes immuables et oubliés.

#### 4.3 Ghettoïsation entre réalité et représentation : la stigmatisation et le rôle des médias

Les quartiers « bouc-émissaire » dont nous venons de parler sont porteurs d'une image négative que les habitants ont du mal à effacer, vu qu'elle se base souvent sur une « représentation »<sup>201</sup>, une construction de sens. Celle-ci est, en outre, à la disposition de la culture dominante qui généralement tend à juger les minorités d'un point de vue subjectif, uniforme. Dans le cas des grands ensembles de banlieue, la stigmatisation et la discrimination touchent les locataires dans leur totalité, qu'il s'agisse d'immigrés ou d'autochtones, et elles vont créer, par la suite, leur dévalorisation. Comme dans un cercle vicieux, les pratiques discriminantes et

---

<sup>197</sup> Jean-Claude Toubon, Khelifa Messamah, *Centralité immigrée. Le quartier de la Goutte d'Or : dynamiques d'un espace pluri-ethnique, succession, compétition, cohabitation*, Paris, L'Harmattan, 1990, p. 465.

<sup>198</sup> Enquête menée par le géographe Hervé Vieillard-Baron et adressée à 8 ans d'intervalle, en janvier 1981 et en janvier 1989, à un groupe de jeunes, âgés de 15 à 20 ans, élèves au Lycée technique de Sarcelles. La question proposée était la suivante : « Pour vous, qu'est-ce qu'un ghetto ? ».

<sup>199</sup> H. Vieillard-Baron, « Le ghetto : réflexions sur la notion et ses représentations », in R. Gallissot, B. Moulin, *Les Quartiers de la ségrégation*, cit., p. 39.

<sup>200</sup> *Ivi*, p. 41.

<sup>201</sup> Stuart Hall, « The Work of Representation », in *Representation: cultural representations and signifying practices*, The Open University, Milton Keynes, 1997.

ségrégatives peuvent également s'auto-réaliser ; les représentations de ces endroits ne restent pas sans conséquences tangibles, car « la condition sociale dépréciée est productrice d'images dépréciatives, lesquelles renforcent sa perpétuation »<sup>202</sup>. Les individus discriminés ne sont pas des sujets passifs, mais ils s'identifient, à leur tour, avec les définitions produites par les dominants et ils les reproduisent de façon relativement involontaire<sup>203</sup>. Le quartier à problème se révèle ainsi victime d'un véritable processus de « ghettoïsation » où les médias jouent un rôle central.

Suite aux émeutes des années 1980, les banlieues françaises sont devenues de véritables objets médiatiques. Un nombre croissant d'articles de journal ainsi que de reportages télévisés racontent les incidents de l'époque et mettent l'accent sur « ce qui n'allait pas et surtout sur la violence la plus spectaculaire »<sup>204</sup>. La terminologie utilisée fait progressivement référence à l'émergence des « ghettos » et ne se prive pas d'ajouter des éléments éclatants : l'*Humanité* du 9 janvier 1981 titrait « Non aux ghettos d'immigrés », le *Nouvel Observateur* du 13 septembre 1990 portait le titre « Logement : la machine à ghetto »<sup>205</sup>. Les événements et les problèmes sociaux caractérisant les quartiers sont donc présentés de façon vague et l'analyse des phénomènes se déroule souvent superficiellement, alimentant un imaginaire fait de peur et de stéréotypes.

Si les incidents de Vaulx-en-Velin donnèrent lieu à une intense activité journalistique, c'est en grande partie parce qu'ils étaient un support de choix à nombre de problèmes de société médiatiquement entretenus comme les banlieues tristes, les immigrés, l'insécurité, la drogue, les bandes, les jeunes, Le Pen, l'intégrisme, etc.<sup>206</sup>

Dès qu'ils sont traités par les médias, les « malaises sociaux » subissent inévitablement une sorte de déformation conforme aux différents intérêts propres au secteur journalistique et plus spécifiquement aux idéologies du journal de référence : *Libération* a posé l'attention sur les bavures policières en prenant le parti des jeunes révoltés ; *Le Figaro* a par contre mis en évidence l'agressivité des manifestants « qui, par la violence, chercheraient à faire la révolution (islamique) »<sup>207</sup>. Le débat public se focalise ainsi sur les affrontements, les scènes de violence, les voitures brûlées, et laisse en arrière-plan la source, la situation objective qui les provoque. Les cités sont donc peintes comme les zones de la criminalité et de l'insécurité, des quartiers à éviter car

---

<sup>202</sup> V. de Rudder, « La ségrégation est-elle une discrimination dans l'espace ? » in R. Gallissot, B. Moulin, *Les quartiers de la ségrégation*, cit., p. 21.

<sup>203</sup> Adriano Cancellieri, *Hotel House. Etnografia di un condominio multi-etnico*, Professionaldreamers, 2013, p. 119. C'est moi qui traduis.

<sup>204</sup> Patrick Champagne, « La construction médiatique des "malaises sociaux" », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 90, décembre 1991, pp. 64-76, p. 70.

<sup>205</sup> H. Vieillard-Baron, « Le ghetto : réflexions sur la notion et ses représentations », in R. Gallissot, B. Moulin, *Les Quartiers de la ségrégation*, cit., p. 33.

<sup>206</sup> P. Champagne, « La construction médiatique des "malaises sociaux" », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, cit., p. 71.

<sup>207</sup> *Ivi*, p. 72.

« insalubres et sinistres, [...] universellement malfamés »<sup>208</sup>. Cette image dépréciative ne fait que condamner ses habitants dans un état de discrimination, sur le plan symbolique et sociale : lors d'une demande d'emploi, le « lieu d'origine » se révèle déterminant et les jeunes des quartiers dits sensibles se retrouvent défavorisés.

La situation actuelle n'est pas très différente. Les jeunes de la banlieue lyonnaise, par exemple, sont obligés de « bidouiller » (modifier) leur CV afin d'avoir un peu de chance dans la recherche de travail et d'échapper du statut de chômeur ; la commune de Vénissieux a connu, en 2011, un taux de chômage supérieur à 21%. Une fausse adresse du lieu d'habitation est en effet souvent utilisée pour éviter les préjugés et recevoir peut-être quelques retours en plus. Zakaria, diplômé en école de commerce, raconte à *France24* d'avoir envoyé 200 CV et d'avoir pourtant reçu une seule réponse : « on nous ferme toutes les portes [...], les jeunes ont jamais été aussi désorientés »<sup>209</sup>, affirme-t-il. Une professionnelle de l'éducation sur la ville de Vénissieux admet au journal que « venir de Vénissieux est un inconvénient sur le marché du travail et a fortiori dans un contexte économique difficile, où les entreprises embauchent peu »<sup>210</sup>, même si elle est bien consciente qu'il s'agit d'une véritable forme de discrimination.

Discriminer, c'est distinguer, différencier, soit tenir pour distinct ou différent et, par conséquent, traiter distinctement ou différemment. L'opération de discrimination peut être mentale (faculté intellectuelle) ou matérielle (pratique concrète).<sup>211</sup>

La médiatisation du quartier d'appartenance comporte ainsi la création du stigmate qui pèse sur les habitants et qui constitue par conséquent un obstacle à leur réalisation personnelle et professionnelle ; l'étiquetage est triple dans le cas des populations issues de l'immigration, car il s'agit d'une marque « spatiale, culturelle et économique »<sup>212</sup>. De plus, cette stigmatisation, plus ou moins involontaire, ne fait que réduire les chances de trouver des « véritables solutions aux problèmes bien réels qui se posent dans ces zones »<sup>213</sup>. La complexité des problématiques qui les concernent est souvent présentée par la presse de façon homogène, comme nous l'avons déjà souligné plusieurs fois. Et, en particulier, c'est notamment cette *homogénéité* qui se pose comme l'une des caractéristiques principales des « cités-ghetto » ; ces dernières sont « coupables » d'immobilité et de sociabilité excessives ainsi que d'un peuplement perçu comme ethniquement ou racialement homogène, et donc dérangeant. Cependant, une telle représentation se révèle souvent

<sup>208</sup> *Ibidem*.

<sup>209</sup> Ségolène Malterre, « Je viens d'un quartier sensible...donc je bidouille mon CV », *France24.com*, 9 juin 2015, <http://observers.france24.com/fr/20150609-quartier-sensible-bidouille-cv-venissieux-lyon-banlieue-chomage> .

<sup>210</sup> *Ibidem*.

<sup>211</sup> V. de Rudder, « La ségrégation est-elle une discrimination dans l'espace ? » in R. Gallissot, B. Moulin, *Les Quartiers de la ségrégation*, cit., p. 11.

<sup>212</sup> A. Cancellieri, *Hotel House. Etnografia di un condominio multi-etnico*, cit., p. 118. C'est moi qui traduis.

<sup>213</sup> P. Champagne, « La construction médiatique des "malaises sociaux" », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, cit., p. 73.

erronée et superficielle, car ces lieux se caractérisent par un dynamisme interne très fort et par des relations sociales complexes et nullement uniformes.

À ce propos, deux auteurs contemporains, David Lepoutre, d'une part, et Adriano Cancellieri, de l'autre, ont décidé de changer de perspective et de s'installer directement au sein des zones de concentration résidentielle, respectivement à la cité des 4 000 à la Courneuve et à l'ensemble Hotel House à Porto Recanati. La réalité qu'ils ont pu documenter pendant leur séjour s'est révélée, dans les deux cas, bien différente des représentations données de l'extérieur.

Les pratiques et les comportements entrevus par le regard « ethnologique » de Lepoutre, par exemple, sont passés « normalement sous silence dans les médias et les traités scientifiques »<sup>214</sup> : en particulier, Lepoutre analyse dans son ouvrage la sous-culture des grands ensembles où le langage des jeunes, les « keumés de la téci »<sup>215</sup> (mecs de la cité, en verlan), joue un rôle dominant. La quotidienneté des adolescents de la Courneuve n'est pas celle du « vide social », du « malaise des banlieues », mais plutôt celle de la créativité et de l'affirmation identitaire, s'exprimant par le langage, le verlan, ainsi que par des compétitions artistiques, de boxe, par des bagarres entre groupes rivaux ou encore par la dégradation volontaire des lieux :

Il faut faire la part, ici, du bonheur enfantin de jeter par les fenêtres, de balancer par-dessus bord, de faire l'expérience enchantée de la pesanteur et de la chute des corps. Il est difficile de comprendre, pour quelqu'un d'étranger à cet univers urbain, ce genre de conduite. Pourtant, là où une morale petite-bourgeoise invoquerait immanquablement le manque d'éducation des classes populaires, il faut admettre que la fréquentation prolongée de cet habitat influence en profondeur les comportements et qu'il est difficile de ne pas céder soi-même au laisser-aller ambiant.<sup>216</sup>

---

<sup>214</sup> Claudia Fonseca, « David Lepoutre, Cœur de banlieue. Codes, rites et langages », *L'Homme*, 2001, pp. 433-435, <https://lhomme.revues.org/6540> .

<sup>215</sup> *Ibidem*.

<sup>216</sup> David Lepoutre, *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Paris, Odile Jacob, 1997, <https://books.google.it/books?id=PTOYAgAAQBAJ&pg=PT36&lpg=PT36&dq=il+faut+faire+la+part,+ici,+du+bonheur+enfantin+de+jeter&source=bl&ots=1cY3PLzbcK&sig=bLhJT7avXpBp-J3sT6mJdazIffQ&hl=it&sa=X&ved=0ahUKEwjyne686vPNAhWLCROKHQ6QDJEQ6AEIHDA#v=onepage&q=il%20faut%20faire%20la%20part%2C%20ici%2C%20du%20bonheur%20enfantin%20de%20jeter&f=false> .



Fig. 10 : L'immeuble de l'Hotel House à Porto Recanati, Marche. (Image tirée de [https://it.wikipedia.org/wiki/Hotel\\_House](https://it.wikipedia.org/wiki/Hotel_House) ).

La méthodologie du journal de terrain est également utilisée par le sociologue urbain italien, Adriano Cancellieri qui, par une enquête empirique approfondie, met en évidence « le remplissage interstitiel à la fois physique et symbolique »<sup>217</sup> du vide urbain représenté par l'Hotel House. La réutilisation des espaces, domestiques et publiques, se révèle en effet fondamentale pour permettre la rencontre entre les différents groupes culturels : plusieurs nationalités de travailleurs immigrés cohabitent dans ce grand ensemble italien composé de 480 appartements. L'ouvrage de Cancellieri vise surtout à donner une voix à ceux qui ne sont pas écoutés, afin de montrer que ces lieux du rejet ne sont pas immobiles et perdus, mais qu'ils constituent des « champs ouverts »<sup>218</sup> particuliers, sujets à des évolutions à la fois internes et externes :

Ho condiviso alcune dinamiche con i ragazzi del condominio (per esempio le partite di cricket), ho conosciuto e avuto lunghi colloqui informali con molti italiani vacanzieri e con diversi italiani residenti da lungo tempo, ho vissuto giornate intere con alcuni ragazzi senegalesi, "individualisti" in conflitto con la tradizione comunitaria senegalese, ho conosciuto diversi signori del Bangladesh che mi hanno invitato più volte a mangiare da loro, ho ricostruito la storia del condominio attraverso documenti e testimonianze, ho fatto intensa e continuata osservazione partecipante in occasione delle due principali feste musulmane, vale a dire il Ramadan e la festa del montone (l'Ayd), partecipando a cerimonie rituali (per esempio l'uccisione del montone e la preghiera collettiva in moschea) e condividendo i momenti di festa.<sup>219</sup>

<sup>217</sup> A. Cancellieri, *Hotel House. Etnografia di un condominio multi-etnico*, op. cit., p. 113. C'est moi qui traduis.

<sup>218</sup> *Ivi*, p. 120.

<sup>219</sup> « J'ai participé à quelques activités avec les jeunes de l'immeuble (les matchs de cricket, par exemple), j'ai connu des Italiens en vacance et j'ai eu de longues conversations informelles avec eux ainsi qu'avec des autres qui y résident depuis longtemps, j'ai passé des journées entières avec des jeunes sénégalais, des « individualistes » en conflit avec la tradition communautaire sénégalaise, j'ai également connu des gens du Bangladesh qui m'ont plusieurs fois invité chez eux pour le dîner, j'ai reconstruit l'histoire de l'immeuble par des documents et des témoignages, j'ai constamment fait de l'observation intense et participative lors des deux principales fêtes musulmanes, c'est-à-dire le Ramadan et la fête du mouton (l'Ayd), en prenant partie aux cérémonies rituelles (l'abattage du mouton et la prière collective à la mosquée) ainsi qu'aux moments de fête ». C'est moi qui traduis. *Ivi*, p. 125.



Ce qui est particulièrement significatif à retenir des deux enquêtes de terrain qu'on vient de traiter, c'est donc la possibilité d'observer notre objet d'étude d'un regard « ethnologique ». Ce dernier, en se détachant de la perspective dominante, souvent dictée par « l'élite » médiatique, tente une approche le plus possible neutre qui pose l'attention sur les spécificités du lieu. Le point de vue d'une « seule histoire »<sup>220</sup>, comme par exemple celle racontée par le stigmatisme attribué à la cité-ghetto, empêche une prise en considération globale du phénomène et, par conséquent, une réelle possibilité de solution. Les cas de concentration résidentielle ne peuvent pas être examinés en effet sans aborder la question de l'intégration, qui sera donc traitée, à différents niveaux, lors du chapitre suivant.

---

<sup>220</sup> Chimamanda Adichie, « The danger of a single story », Ted Talks, juillet 2009, [https://www.ted.com/talks/chimamanda\\_adichie\\_the\\_danger\\_of\\_a\\_single\\_story?language=it](https://www.ted.com/talks/chimamanda_adichie_the_danger_of_a_single_story?language=it) .



## Chapitre V

### *Zonage ou mixité pour une bonne intégration ?*

La construction de frontières au sein de la ville ne passe pas seulement par la dimension physique, celle des tours et des barres, ou par la dimension symbolique, la stigmatisation d'un quartier sensible ; elle a également à faire avec la planification urbaine du territoire, laquelle se retrouve souvent parmi les facteurs responsables d'une faible intégration. Comme nous l'avons vu le long du mémoire, les cités des grands ensembles ont été à l'origine construites selon le mythe de la ville fonctionnelle corbuséenne, qui prévoit la constitution raisonnée de différentes zones urbaines indépendantes. Selon la théorie du *zonage* ou *zoning* en effet, le tissu urbain doit se composer de zones bien définies associées aux fonctions fondamentales réglant la vie en communauté, à savoir, par exemple, la zone pour habiter, pour travailler, pour circuler, la zone pour se recréer, s'amuser, etc. Ce système d'organisation spatiale naît pendant le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle en réponse aux premiers « méfaits de la révolution industrielle : insalubrité des villes, taudification et développement des usines à proximité des centres urbains »<sup>221</sup>. En séparant ainsi la zone du travail, c'est-à-dire celle correspondant au centre industrialisé, du quartier réservé à l'habitation, les problèmes d'hygiène ainsi que ceux de surpopulation trouvent une solution relativement efficace. Les supporters du *zonage*, Le Corbusier entre autres, s'opposent fortement au chaos frénétique de la modernité, qui empêche les habitants de rester en contact avec la nature : le lieu idéal pour les « machines à habiter » serait donc la campagne française en banlieue.

La monofonctionnalité des espaces a donc mené à la formation de « cités-dortoirs » qui, malgré plusieurs tentatives de remplissage par l'installation d'institutions et d'équipements divers, souffrent encore du « vide social » et du « sentiment de discontinuité urbaine »<sup>222</sup> qui en résultent. Le manque d'une continuité entre les différentes parties de la ville implique une difficulté de cohésion entre les différents acteurs sociaux ; l'environnement isolé est touché par une dévalorisation qui n'arrive pas à favoriser les échanges et la sociabilité. Cette conséquence pose des problèmes pour le « quartier pauvre », alors qu'elle n'en pose pas pour le « quartier riche ». En effet, le zonage se réfléchit aussi sur les conditions sociales des habitants : d'une situation initiale de *mixité* sociale, les grands ensembles sont devenus de plus en plus les lieux concentrant les minorités

---

<sup>221</sup> Charlotte Gelidi, *Fès, la fabrication d'une ville nouvelle, 1912-1956*, Lyon, ENS Éditions, 2012, pp. 89-125, <http://books.openedition.org/enseditions/971>.

<sup>222</sup> Paulette Duarte, « Les représentations de la dévalorisation urbaine chez les professionnels de la politique de la ville », in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°88, décembre 2000, p. 31, [http://www.annalesdelarechercheurbaine.fr/IMG/pdf/Duarte\\_ARU\\_88.pdf](http://www.annalesdelarechercheurbaine.fr/IMG/pdf/Duarte_ARU_88.pdf).

ethniques et économiques de la ville. Le centre-ville, riche et dynamique, se différencie de la banlieue, pauvre et immuable : « comme état d'esprit particulier, le quartier d'habitat social est le lieu où les habitants sont perçus comme individualistes, indifférents, non solidaires, non-mobilisés et non-mobilisables »<sup>223</sup>. De l'idéal mythique de la zone pour l'habiter, les cités de l'urbanisme fonctionnaliste se sont transformées en cités de l'exclusion sociale et de la marginalité, comme nous avons pu le voir au fil des pages.

Par contre, l'idéal de la *mixité* s'oppose à la concentration spatiale et à la monofonctionnalité, et vise à réaliser à la fois une diversification « des formes d'habitat, [...] des générations, [...] des catégories socioprofessionnelles, des nationalités, des sexes, etc. »<sup>224</sup>. Mais si, d'un côté, les règles dictées par le zonage semblent produire des inégalités sociales et la ségrégation d'un groupe minoritaire, de l'autre côté, la *mixité* urbaine peut également réserver des difficultés en termes d'intégration sociale. Elle aussi est présente dans l'histoire des grands ensembles, qui étaient originellement conçus comme des habitations censées fonctionner « d'ascenseur social » : petite bourgeoisie et classes modestes participaient, à l'époque, à une sorte de « moyennisation » utopique et socialiste, visant à l'homologation ainsi qu'à l'évitement des conflits. Le contexte hétérogène d'une unité d'habitation ou d'un quartier donné peut cependant s'avérer nocif et exacerber des tensions internes, comme dans les cas que nous avons étudiés<sup>225</sup>. La tendance communautariste, par exemple, perçue en France notamment de manière négative, s'exprime parfois pacifiquement et peut se révéler, en quelques cas, aussi touristiquement efficace : « certains groupes minoritaires et certaines ethnies préfèrent, tout comme les grands bourgeois, rester entre eux et bénéficient alors de différents systèmes familiaux et sociaux d'entraide »<sup>226</sup> ; les *Chinatown* ou bien les *Little Italy* en sont des exemples très connus.

Cependant, si les quartiers dits ethniques constituent leur propre « zone » de façon plus ou moins volontaire, le système du *zoning* met inévitablement en place des situations de « rapprochement contraint [qui] crée en lui-même une humeur ségrégative »<sup>227</sup>, comme dans le cas des banlieues françaises. Les avantages et les inconvénients relatifs aux deux théories d'organisation spatiale sont donc plusieurs, mais une attention majeure sera posée ici sur leurs conséquences du point de vue de l'intégration, et plus spécifiquement sur l'état d'immigré.

---

<sup>223</sup> Ivi, p. 32.

<sup>224</sup> A. Cyprien, « La mixité dans la ville et dans les grands ensembles. Entre mythe social et instrument politique », in *Informations sociales*, cit., p. 63.

<sup>225</sup> Chapitre III, p. 39.

<sup>226</sup> Christiane Chauviré, Yvan Chauviré, « Des frontières invisibles dans la ville ? », in *Strates* n°5, 1990, p. 4, <http://strates.revues.org/1351>.

<sup>227</sup> A. Cyprien, « La mixité dans la ville et dans les grands ensembles », in *Informations sociales*, cit., p. 70.

### 5.1 Le « bon » et le « mauvais » quartier

Tel ou tel système de « spatialisation » urbaine ainsi que les programmes d'actions à l'égard des zones dites sensibles sont souvent orientés, encore une fois, par « les représentations sociales qui définissent l'espace urbain »<sup>228</sup>. Les formes de représentation, désignant ce qui est considéré comme le « bon » ou le « mauvais » quartier, semblent en effet jouer un rôle déterminant dans les pratiques de la politique de la ville : en sociologie urbaine, valorisation et dévalorisation d'un espace donné peuvent concrètement influencer les choix d'intervention et les projets à effectuer.

Quel mode d'action peuvent-ils [les professionnels de la ville] mettre en œuvre pour lutter contre celle-ci [la dévalorisation urbaine] ? Faut-il favoriser le regroupement de populations à problèmes, comme le suggèrent certains chercheurs ? Ou disperser ces populations à travers la ville, accélérer leur mobilité résidentielle, comme nous l'entendons dans les discours politiques ?<sup>229</sup>

L'une de ces représentations-types affectant le « mauvais » quartier fait référence à l'état de *dégradation physique* que le quartier manifeste visiblement. Malgré la variété des détériorations (volontaires ou bien dues au vieillissement du bâti), et malgré leur différence d'acuité de cas en cas, la propriété du « *destroy* »<sup>230</sup> est, par amalgame, attribuée à tous les quartiers considérés comme « à problème ». L'état critique de l'immeuble se réfléchit, par conséquent, sur la réputation de toute sa population, même si les actes de vandalisme, par exemple, ne sont l'œuvre que de quelques habitants.

Le quartier sujet aux règles du zonage est également jugé négativement par les professionnels de la politique de la ville : il donne lieu à une ville *hétéroclite*, où les différentes zones urbaines manquent de cohérence et de liens entre elles. La monofonctionnalité de l'espace, propre à la planification en zones, produit en effet une forte discontinuité urbaine, qui « menace l'unité du quartier et de la ville et empêche la proximité et les échanges »<sup>231</sup>. L'hétérogénéité du point de vue de la variété urbanistique, d'une part, et de la cohabitation de différents groupes sociaux, de l'autre, semble par contre valoriser le quartier : la première fonctionnerait comme une source de vivacité pour les habitants qui, entourés d'éléments architecturaux variés, éprouveraient du plaisir ; quant à la deuxième, elle empêcherait la formation de zones socialement et ethniquement « ghettoïsées », grâce à la présence d'institutions et d'associations destinées à des usagers multiples<sup>232</sup>. L'environnement ainsi pensé se prête de façon plus favorable à ce qui en sociologie urbaine est appelé « auto-régénération »<sup>233</sup> : l'action de différencier les typologies d'architecture, les

<sup>228</sup> P. Duarte, « Les représentations de la dévalorisation urbaine chez les professionnels de la politique de la ville », in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, cit, p. 30.

<sup>229</sup> *Ivi*, p. 38.

<sup>230</sup> *Ibidem*.

<sup>231</sup> *Ivi*, p. 31.

<sup>232</sup> Alberto Gasparini, *La sociologia degli spazi. Luoghi, città, società*, Roma, Carocci Editore, 2000, p. 176.

<sup>233</sup> *Ibidem*.

âges, les conditions sociales au sein du même quartier contribue à son dynamisme et à réduire les possibilités de son déclin. Le manque de continuité entre les différentes parties du territoire semble donc influencer non seulement les formes urbanistiques, à savoir l’alternance de pleins et de vides, mais aussi les chances de rencontre entre les habitants ainsi que leur participation active au sein de la société.

La dévalorisation est ici synonyme d’absence de sociabilité, d’activités économiques et sociales, de plurifonctionnalité. Les discours stéréotypés de type « il n’y a rien à faire dans ce quartier ! » ou « tout fout le camp ! », résument bien cette sensation de vide social, qui amène la monotonie et l’ennui.<sup>234</sup>

Les interstices, se formant souvent à cause de l’absence de densité dans l’espace urbain, donnent lieu à un autre défaut, le *vide social*. Celui-ci peut être engendré, au contraire, par la non-fonctionnalité du quartier, causée, entre autres, par la « rigidité de sa forme urbaine, l’inadaptation de ses logements, l’insuffisance d’équipements, de commerces, sa distance du centre »<sup>235</sup>. Les grands ensembles, en tant qu’exemples des premières formes de zonage, s’avèrent cependant non-fonctionnels et producteurs du vide social, car la seule fonction de l’habiter n’est pas suffisante pour satisfaire toutes les exigences de la population. L’image du « bon » quartier est donc reconduite plutôt au caractère de la *plurifonctionnalité*<sup>236</sup> : afin d’assurer une permanence durable des habitants ainsi qu’un peuplement des rues à différents horaires, il devrait offrir de deux à plusieurs fonctions primaires, ce qui s’avère plus facile à appliquer, sans doute, aux petites villes qu’aux métropoles. Ces dernières présentent en effet des phénomènes plus accentués de spécialisation et de hiérarchisation des zones urbaines, dus à la distribution du pouvoir du centre (le *central business district*) vers la périphérie. En plus, le quartier plurifonctionnel et diversifié du point de vue architectural permet l’organisation de lieux catalyseurs, dits « centres de voisinage »<sup>237</sup> (la grand-place, la rue, la fontaine, le centre commercial, par exemple), nécessaires pour assurer l’expression de la communauté, l’échange, le sentiment d’appartenance au groupe.

Si, d’une part, le « mauvais » quartier est hétéroclite et socialement vide par rapport à l’extérieur, d’autre part, il est aussi intérieurement *homogène*. Même si l’homogénéité, comme nous l’avons vu dans le chapitre précédent, n’est un caractère ni commun, ni réellement propre aux « cités-ghetto », elle est quand même placée parmi ses représentations-types négatives. Synonyme d’immobilité, et plus spécifiquement de son excès, elle prend une forme péjorative lorsqu’elle est subie :

---

<sup>234</sup> P. Duarte, « Les représentations de la dévalorisation urbaine chez les professionnels de la politique de la ville », in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, cit., p. 31.

<sup>235</sup> *Ivi*, p. 32.

<sup>236</sup> A. Gasparini, *La sociologia degli spazi*, cit., p. 179.

<sup>237</sup> *Ivi*, p. 185. C’est moi qui traduis.

Ce trop [d'immobilité] prend plusieurs formes : habitant qui a peur de sortir de son quartier, qui ne souhaite pas vivre ailleurs, habitant qui n'a pas les moyens économiques pour être mobile, quartier qui par l'insuffisance de ses infrastructures ne favorise pas la mobilité, etc.<sup>238</sup>

Cependant, le quartier parfaitement hétérogène ne peut rester qu'une utopie. Il suffit de penser que la mixité sociale renvoie en effet à la conception d'un monde idéal, fait d'échange, de tolérance, d'enrichissement mutuel, dans le cadre d'une complète harmonie sociale<sup>239</sup> ; la réalité sociale et relationnelle du quartier étant bien plus complexe qu'un simple brassage de la population.

De plus, le quartier sensible, à la différence de celui des riches, se caractérise par des habitants « *non-mobilisés* et *non-mobilisables* »<sup>240</sup>, c'est-à-dire par des citoyens « manqués » qui ont du mal à exprimer leur sentiment de solidarité, indifférents à la vie de société et superficiels dans les relations interpersonnelles. Cet état d'aliénation propre au « contre-monde »<sup>241</sup> serait en quelque sorte à la base du développement de comportements anormaux, qui vont du non-respect des liens familiaux et des valeurs traditionnelles aux pratiques de délinquance<sup>242</sup>. Le « bon citoyen » est en effet celui qui participe à la vie locale, « militant » et engagé, auquel sont proposées des modalités diverses d'association et d'activités intégrantes dans la quotidienneté : la participation active au sein du quartier peut résulter, d'un côté, de la création de liens informels avec le voisinage, et de l'autre côté, de la présence de services publics dans les espaces communs, du syndicat aux associations culturelles et religieuses<sup>243</sup>.

De même, il est intéressant de remarquer, à ce propos, que la fonction de bouc-émissaire est, encore une fois, accomplie par le quartier « mauvais », car les caractéristiques que nous avons jusqu'ici évoquées sont souvent reprochées à la ville et à la société actuelle, en général : « ne dit-on pas qu'elles sont les lieux d'une délinquance accrue, de la perte des valeurs traditionnelles, etc ? [...] Ne dit-on pas que la société ou les citadins sont individualistes, superficiels, indifférents ? »<sup>244</sup>. Paradoxalement, lorsqu'un quartier stigmatisé apparaît, au contraire, composé de relations sociales approfondies ainsi que d'un fort contrôle social, il subit la même dévalorisation ; il ne peut qu'être classifié comme potentiellement dangereux.

Il s'agit ainsi d'une zone qui fait peur, même si les taux de délinquance publiés par les médias sont souvent à reconduire au « *sentiment d'insécurité* [plutôt qu'à une] insécurité réelle »<sup>245</sup>.

---

<sup>238</sup> P. Duarte, « Les représentations de la dévalorisation urbaine », in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, cit., 33.

<sup>239</sup> A. Cyprien, « La mixité dans la ville et dans les grands ensembles », in *Informations sociales*, cit., p. 64.

<sup>240</sup> P. Duarte, « Les représentations de la dévalorisation urbaine », in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, cit., p. 33.

<sup>241</sup> H. Vieillard-Baron, « Le ghetto : réflexions sur la notion et ses représentations », in R. Gallissot, B. Moulin, *Les quartiers de la ségrégation*, cit., p. 36.

<sup>242</sup> P. Duarte, « Les représentations de la dévalorisation urbaine », in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, cit., p. 32.

<sup>243</sup> A. Gasparini, *La sociologia degli spazi*, cit., pp. 181-182.

<sup>244</sup> *Ibidem*.

<sup>245</sup> *Ivi*, p. 34.

Le contexte économique de pauvreté et de chômage joue un rôle déterminant dans la proportion psychologique de la préoccupation et de la peur perçues : le nombre d'agressions et de vols est, certes, statistiquement un peu plus élevé dans les quartiers défavorisés, mais il faut quand même souligner que « certains quartiers relativement aisés ont les mêmes niveaux de délinquance »<sup>246</sup>. Le graphique ci-dessous montre que, en moyenne sur la période 2000-2004, 35% des individus (de plus de quinze ans) vivant dans un quartier dont la médiane des revenus fiscaux est inférieure à 16 000 € sont préoccupés par la délinquance dans leur quartier ; tandis que la délinquance effectivement subie, comprenant les cas d'agressions et de vols de voitures, varie de 5 à 9%<sup>247</sup>.

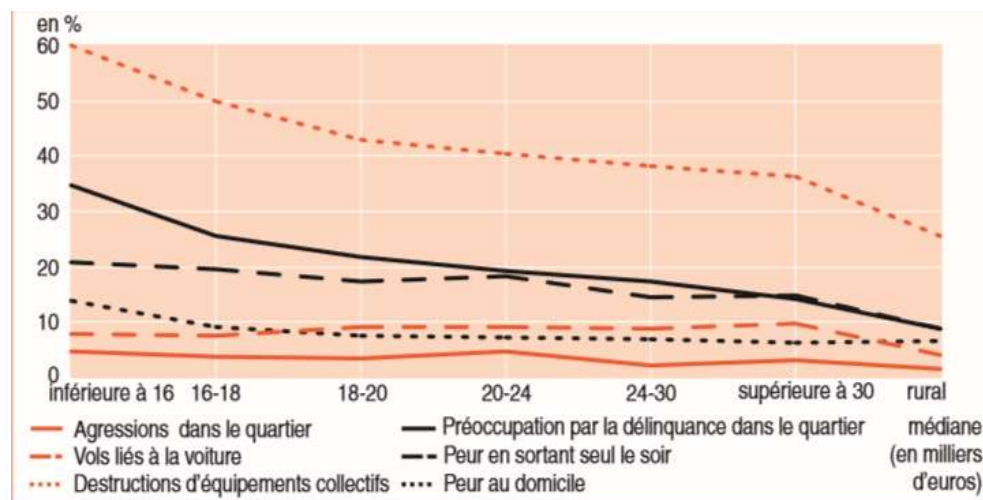


Fig. 11 : Graphique représentant les taux de délinquance subie par rapport aux préoccupations et aux peurs perçues, selon la médiane des revenus du quartier de résidence (T. Le Jeannic, « Insécurité : perceptions et réalité »)

Rentrer dans telle partie du quartier fait peur. Passer dans telle rue, traverser telle place fait peur. L'étranger fait peur. Le jeune qui discute au pied des bâtiments fait peur. Le chômeur, le délinquant font peur.<sup>248</sup>

Mais l'état de pauvreté touchant les ZUS serait également un des facteurs « responsables » de leur *non-intégration*. Les habitants, qui dans les représentations seraient généralement « soumis à des tendances sécessionnistes »<sup>249</sup>, demeurent en réalité dans une situation d'infériorité stagnante : l'assistanat, le chômage, la précarité visible font du quartier « le lieu social de la crise économique »<sup>250</sup> et, plus que l'intégration, ils favorisent l'émargination, l'isolement. De plus, cette difficulté du vivre ensemble est accentuée par la *concentration* des étrangers, les « exclus » par excellence, dont les comportements, les valeurs et les modes de vie différents produisent un sentiment de gêne, voire de peur et de mise à distance, chez les autres habitants, ainsi qu'un quartier

<sup>246</sup> Thomas Le Jeannic, « Insécurité : perceptions et réalités », in *Données Sociales : La société française*, 2006, p. 643, [http://www.insee.fr/fr/ffc/docs\\_ffc/DONSOC06zs.PDF](http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/DONSOC06zs.PDF).

<sup>247</sup> Ivi, p. 644.

<sup>248</sup> P. Duarte, « Les représentations de la dévalorisation urbaine », in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, cit., p. 35.

<sup>249</sup> Ivi, p. 34.

<sup>250</sup> *Ibidem*.



culturellement et socialement déséquilibré. Leur présence géographique bien visible renforce le stigmatisme du « mauvais » quartier, dont l'hétérogénéité paraît or trop, or pas assez.

Le quartier dévalorisé semble en effet contenir tout ce qui est perçu comme excessif ou « hors-norme » par la collectivité ; il est, comme nous l'avons vu, « celui des trop ou des pas assez »<sup>251</sup>. Ses caractéristiques ne posent pas en elles des problèmes, mais lorsqu'elles présentent un signe soit d'insuffisance, soit d'excès, elles sont généralement jugées de manière négative. Les représentations qui guident de façon plus ou moins involontaire l'action des politiques urbaines renvoient donc à des contradictions évidentes qui, d'une manière ou d'une autre, culpabilisent le quartier économiquement et socialement défavorisé :

Il est « mauvais » lorsqu'en son sein il y a trop d'uniformité, trop d'hétérogénéité, trop d'homogénéité, trop de « ghetto », trop de brassage, trop de mixité, trop de fixité, trop de mobilité, trop de concentration, trop de promiscuité, trop de discontinuité, trop de distance, trop de vide social, trop de... Mais il est aussi « mauvais » lorsqu'en son sein il n'y a pas assez d'hétérogénéité, pas assez de brassage, pas assez de densité, pas assez de mobilité, pas assez de fixité, pas assez de continuité, pas assez de proximité, pas assez de convivialité, pas assez...<sup>252</sup>

Par conséquent, est-il donc possible d'identifier le « bon » quartier, par contre, avec le « juste milieu » ? En d'autres mots, la valorisation d'un quartier est-elle déterminée par des seuils bien précis à ne pas dépasser ? Les théories de la mixité sociale, de l'équilibre, du brassage sont en effet évoquées par les experts comme des solutions aux problèmes de concentration et de non-intégration, même si la désignation d'un seuil séparant le quartier de succès de celui à problème semble appartenir à l'imaginaire urbanistique plus qu'à sa réalité sociale.

Le débat concernant les deux systèmes d'organisation spatiale reste évidemment encore ouvert, en sociologie ainsi qu'en théorie urbanistique, même si, à la lumière des phénomènes de ségrégation et de « ghettoïsation » passés et présents, la *mixité* commence à se frayer un chemin. Elle semble en effet la plus accréditée dans une société qui s'impose, de plus en plus, comme multiculturelle et qui vise à établir une cohabitation paisible entre les personnes, les emplois, les cultures.

L'une des premières méthodes pour la favoriser intervient sur l'habitat, en tant que principal lieu de confrontation avec l'autre, le voisin : la diversité des immeubles pour habiter doit se réaliser et par une mixité fonctionnelle des formes architecturales, et par une mixité sociale des cadres et des nationalités. « Modifier la forme d'un appartement, faire évoluer la structure d'un immeuble, voire d'un ensemble de constructions, c'est prendre en compte la flexibilité qui caractérise la vie

---

<sup>251</sup> Ivi, p. 36.

<sup>252</sup> *Ibidem*.

actuelle »<sup>253</sup>. Quoique considérée comme appartenant à un monde idéal de paix et de tolérance, cette théorie compte des exemples de bonnes pratiques en Europe, qui vont du renouvellement urbain à la réutilisation de l'existant :

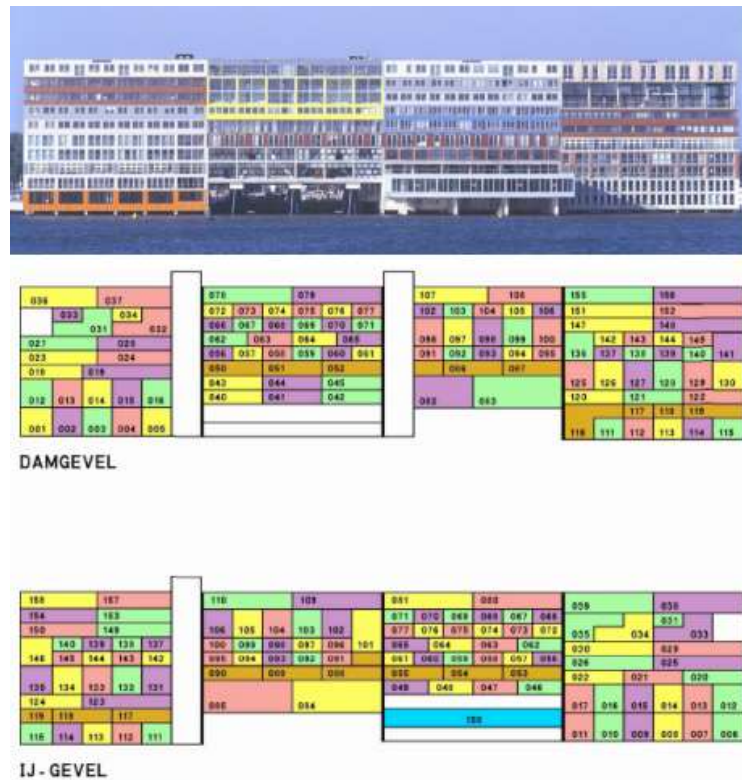


Fig. 12 : Exemple de mixité totale dans la ville d'Amsterdam, étudié par l'équipe MRDV de l'Atelier Grand Paris (Image tirée de <http://www.ateliergrandparis.fr/construire/mixite.pdf>).

L'image ci-dessus montre un exemple de mixité des fonctions et leur agacement au sein d'un bâtiment à Amsterdam. Chaque couleur, reprise également par la façade de l'immeuble de façon visible, représente une fonction différente accomplie en son sein : le jaune pour indiquer la restauration, le violet pour les bureaux, l'azur pour l'enseignement et ainsi de suite.

<sup>253</sup> Équipe Jean Nouvel [Ajn] , Jean-Marie Duthilleul [Arep], Michel Cantal Dupart [Acd], in *Favoriser la Mixité et la Proximité*, pp. 16-17, <http://www.ateliergrandparis.fr/construire/mixite.pdf> .

Un autre exemple de mixité fonctionnelle, présent cette fois-ci sur le sol norvégien, porte sur la réutilisation des bâtiments en désuétude afin d'améliorer le cadre de vie des habitants de métropole, en mélangeant les utilisations des lieux. Deux silos industriels ont été reconvertis en logements modernes dans la ville de Oslo :



Fig. 13 : Deux silos reconvertis en logements à Oslo, (Image tirée de <http://www.ateliergrandparis.fr/construire/mixite.pdf>).

### 5.2 La place de l'immigré : intégration et assimilation

Dans l'organisation de la ville, la notion d'espace se fait donc élément concret pour expliquer la société, en tant que support pour le tissu urbain et relationnel. Il est possible d'identifier, du macro au micro, plusieurs typologies « d'espaces » sur un même territoire géographique : tout d'abord, « l'espace de la nation » coïncide généralement avec celui de l'État et comprend un groupe relativement défini par une même culture et une même langue ; en son sein, on distingue « l'espace des autochtones » de « l'espace des immigrants ». Le premier produit naturellement de l'intégration entre ses habitants, se situant dans un environnement confiné et caractérisé notamment par des modes de vie typiques et reconnus comme « normaux » ; tandis que le deuxième nécessite souvent une rénovation ou bien d'une intervention de l'extérieur, car il

demeure souvent trop pauvre et/ou discriminé pour un groupe social en constante évolution. La complexité des liens et des comportements caractérisant l'espace des immigrés rend difficile l'accès à son intérieur et réduit par conséquent les possibilités d'intégration du groupe au reste de la société<sup>254</sup>.

De plus, comme dans l'analyse straussienne des « lieux antropémiques », aux étrangers est souvent réservée une « place » marginale ou interstitielle, tant d'un point de vue physique que social : « le paradigme spatial, c'est-à-dire l'espace inducteur de vie sociale, et le paradigme social, c'est-à-dire la vie sociale inductrice d'espace »<sup>255</sup> alternent dans l'organisation de l'espace des immigrés. L'étranger se retrouve donc dans un état de « hors-lieu »<sup>256</sup> perpétuel, un sens de perte, car aucune zone urbaine vraiment lui appartient; les jardins publics, les endroits abandonnés et oubliés sont habités à nouveau par lui et se transforment en lieux de rencontre alternatifs. Plutôt qu'un lieu de partage, l'espace des immigrés se révèle généralement un lieu de séparation et de ségrégation résidentielle, qui résulte, toutefois, de la combinaison de plusieurs facteurs, de « la stratification de l'histoire [au] niveau de développement économique »<sup>257</sup>, aux possibilités de travail et de socialisation. Le cas des grands ensembles de banlieue, en particulier, réfléchit sans doute un échec du modèle d'intégration français ou bien un échec de son application.

Avant de nous concentrer sur le modèle adopté en France, il est important de souligner que la notion d'intégration, quant à elle, évoquée sans cesse par les experts et les médias, fait référence non seulement à l'acte individuel de celui qui s'intègre au système social, mais aussi, réciproquement, au système dans son ensemble à l'égard de l'individu<sup>258</sup>. Il s'agit en effet d'un véritable « état d'âme » produit par l'identification de l'individu avec les valeurs, les normes et l'organisation du groupe « dominant ». Cette adhésion s'avère cependant plus compliquée à atteindre, plus la société en question se compose d'une pluralité de valeurs et de cultures. Mais lorsque l'on prend en considération une société occidentale, qui suit donc les principes de la démocratie, la question de l'intégration acquiert une valeur fondamentale : selon la sociologue Dominique Schnapper, le but de la « modernité démocratique est précisément d'intégrer tous les individus dans la société nationale en tant que citoyens libres et égaux »<sup>259</sup>, à partir de la reconnaissance d'une égale dignité.

---

<sup>254</sup> A. Gasparini, *La sociologia degli spazi*, cit., pp. 21-22.

<sup>255</sup> P. Duarte, « Les représentations de la dévalorisation urbaine », in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, cit., p. 36.

<sup>256</sup> Franco La Cecla, *Perdersi. L'uomo senza ambiente*, Laterza Editori, 2000, p. 145.

<sup>257</sup> Flavia Cristaldi, *Immigrazione e territorio: lo spazio con/diviso*, Patron, 2013, p. 109.

<sup>258</sup> A. Gasparini, *La sociologia degli spazi*, cit., p. 83.

<sup>259</sup> Pierre-Christophe Cathelineu, « Qu'est-ce que l'intégration ? Dominique Schnapper. Gallimard, Folio actuel, 2007, in *La revue lacanienne* (n° 2), février 2007, p. 97, [file:///C:/Users/giada/Downloads/LRL\\_072\\_0097.pdf](file:///C:/Users/giada/Downloads/LRL_072_0097.pdf) .

Les pays du monde occidental ont adopté, sur la base de leurs conditions historiques et socioculturelles, des modèles d'intégration différents, parmi lesquels il est possible d'identifier deux tendances majeures : l'*assimilation* et le *multiculturalisme*, se situant aux « deux pôles du spectre de l'intégration »<sup>260</sup>. Même jusqu'à la période récente, le débat concernant l'efficacité de l'une plutôt que de l'autre politique ne cesse d'être alimenté, même si, par rapport au passé, elles ont connu des infléchissements importants.

Le modèle multiculturaliste, dit *melting pot*, dont la Grande Bretagne et les États-Unis constituent les exemples par excellence, prévoit la coexistence paisible de diverses communautés culturelles qui demeurent séparées dans l'espace de la nation, mais qui respectent un même statut légal et social. Une des idées à la base du discours multiculturaliste porte sur ce qu'on fait communément coïncider avec l'*American Dream*, c'est-à-dire la « théorie de l'homme nouveau »<sup>261</sup> : la liberté « identitaire » résultant du « creuset » offre au primo-arrivant une chance en plus pour se réaliser, par son mérite, quelle que soit son origine, son ethnie, sa religion ; sa contribution personnelle amène idéalement à une synthèse nouvelle de la société d'accueil, qui se retrouve donc constamment façonnée. Le multiculturalisme favorise pourtant le respect des différences, qui jouissent d'une reconnaissance publique, même s'il peut, d'autre part, mener à des tendances communautaristes par une excessive fragmentation sociale.

Si la notion de « liberté » est un des piliers du modèle d'intégration que nous venons d'examiner, celle de « l'égalité » se révèle centrale pour la mise en place du modèle assimilationniste. Assimilation et égalité vont d'un même pas en France, la deuxième étant la valeur la plus représentative de la République. Forte des principes développés pendant l'ère des Lumières et de la Révolution, elle s'est historiquement battue pour la *neutralité* de la sphère publique, en tant que première condition dans la construction de l'État-nation français. Mais c'est d'abord avec les colonies, dans le cadre d'une « mission civilisatrice »<sup>262</sup>, que l'assimilation est concrètement expérimentée. Arthur Girault, le premier théoricien de la doctrine, en parle dans son ouvrage *Principes de colonisation et de législation coloniale*, en 1895 :

La politique d'assimilation poursuit un but directement opposé [par rapport à l'autonomie]. Son idéal n'est pas la séparation, mais tout au contraire une union de plus en plus intime entre le

---

<sup>260</sup> « Assimilation, intégration, multiculturalisme : quel modèle d'accueil ? », La Documentation Française, mars 2016, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000073-immigration-et-politique-migratoire-en-france/assimilation-integration-multiculturalisme-quel-modele-d-accueil> .

<sup>261</sup> A. Gasparini, *La sociologia degli spazi*, cit., p. 86.

<sup>262</sup> Alexandre Mandil, « Forces et faiblesses du modèle assimilationniste français », Glorieuse France. Droit et intelligence économique, décembre 2013, <http://glorieusefrance.fr/forces-et-faiblesses-du-modele-assimilationniste-francais/> .

territoire colonial et le territoire métropolitain. [...] Le but est de soumettre progressivement aux mêmes règles les différentes parties du territoire.<sup>263</sup>

Suite à la décolonisation, le « pacte social »<sup>264</sup> prévu par la politique assimilationniste règle cette fois-ci l'intégration des immigrés sur le sol national et prévoit, en particulier, l'adhésion quasi-totale du groupe arrivant aux normes du pays d'accueil. Afin de favoriser une sorte de processus d'homogénéisation sociale, aux étrangers est donné le droit de « maintenir une spécificité culturelle et religieuse dans une sphère strictement privée en échange d'un soutien plein et entier au projet de construction nationale »<sup>265</sup>. Ceci ne peut en effet se réaliser qu'à partir de la condition d'égalité concernant tous les citoyens, face, notamment, aux valeurs républicaines.

Comme dans la situation de « double absence »<sup>266</sup> racontée par Sayad, « l'assimilé » se retrouve, d'un côté, à être implicitement absorbé par la culture dominante, de l'autre, à masquer sa propre spécificité, surtout si elle est considérée en tension avec la première. Le caractère « dominateur » du modèle est bien rendu par la théorie de Zygmunt Bauman, que nous avons déjà évoquée le long du chapitre précédent et qui fait référence à ce que Lévi-Strauss appelait « la stratégie de l'anthropophagie »<sup>267</sup> :

Questa era la strategia dell'assimilazione: rendere simile il dissimile; soffocare le distinzioni culturali o linguistiche; proibire tutte le tradizioni e i legami ad eccezione di quelli che favorivano il conformismo verso il nuovo e persuasivo ordine; promuovere e rinforzare il solo e unico criterio della conformità.<sup>268</sup>

Le confinement de tout particularisme à la dimension privée permet que la *neutralité* de la sphère publique soit complètement assurée, en accord avec l'esprit du libéralisme politique : « un État idéalement juste doit être aussi neutre que possible à l'égard des valeurs »<sup>269</sup> promues.

Le principe de neutralité, en faveur de l'unité nationale, risque cependant de se révéler plutôt une « neutralité neutralisante »<sup>270</sup> au détriment de la pluralité, dans la mesure où les identités particulières, les différences culturelles, ethniques et religieuses composant le peuple entier finissent par être limitées en leur liberté d'expression quotidienne. Selon le sociologue et philosophe Raphaël Liogier, le caractère neutralisant est à reconduire, en particulier, au traitement de la diversité en

---

<sup>263</sup> Arthur Girault, *Principes de colonisation et de législation coloniale*, Paris, L. Larose, 1895, pp. 54-55.

<sup>264</sup> « La France est-elle vraiment un pays assimilationniste ? », *The Conversation*. Academic Rigour, Journalistic Flair, novembre 2015, <http://theconversation.com/la-france-est-elle-vraiment-un-pays-assimilationniste-51145> .

<sup>265</sup> *Ibidem*.

<sup>266</sup> A. Sayad, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999.

<sup>267</sup> Chapitre IV, p. 53.

<sup>268</sup> « Telle était la stratégie de l'assimilation : rendre similaire le différent ; suffoquer les différences culturelles ou linguistiques ; interdire toute tradition et tout lien sauf ceux qui favorisent le conformisme avec le nouveau et persuasif ordre ; promouvoir et renforcer le seul et unique critère de la conformité. ». C'est moi qui traduis. Z. Bauman, *La società dell'incertezza*, cit., p. 57.

<sup>269</sup> Jean Cassien-Billier, « Les valeurs morales : la neutralité libérale par-delà le relativisme », in *Informations Sociales*, 2006, <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2006-8-page-16.htm> .

<sup>270</sup> Raphaël Liogier, *Une laïcité légitime ? La France et ses religions d'État*, Paris, Médicis-Entrelacs, 2006, p. 103.

matière religieuse, vu que l'appartenance à tel ou tel culte est souvent manifestée par le port de signes ou de tenues visibles : de la kippa hébraïque à la croix chrétienne, du voile musulman au dastaar, le turban des Sikh. En application du principe de laïcité, ces derniers sont en effet interdits, par la loi du 15 mars 2004, au sein des établissements d'enseignement tels que les écoles, les collèges et les lycées publics ainsi que dans tous les lieux extérieurs accueillant des activités scolaires. Ressenti comme contraire à la mission « formatrice » de l'école et comme une atteinte aux principes laïco-républicains, le côté ostensible du religieux commence à attirer une attention majeure à partir notamment du soi-disant « affaire du voile », dont le traitement par la Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité (Commission Stasi) portera à la loi que nous venons de citer. Dans son ouvrage, Liogier met en évidence comment une loi, si fondamentale pour la séparation entre le public et le privé, a été en fait introduite pour viser indirectement l'islam par l'instrumentalisation de la cause féministe :

Pour l'ensemble de la communauté scolaire, le port du voile est trop souvent source de conflits, de divisions et même de souffrances. Le caractère visible d'un signe religieux est ressenti par beaucoup comme contraire à la mission de l'école qui doit être un espace de neutralité et un lieu d'éveil de la conscience critique. C'est aussi une atteinte aux principes et aux valeurs que l'école doit enseigner, notamment l'égalité entre les hommes et les femmes.<sup>271</sup>

Surtout à partir des années 2000, la religion musulmane, serait, d'après Liogier, la première victime de cette forme de « neutralisation » des particularités ainsi que d'une médiatisation extrême portant sur des thématiques telles que le conflit de civilisation, l'opposition de valeurs, la violence potentielle, et par conséquent, la non-assimilabilité, tant à la France, que, de façon plus générale, au monde occidental.

Mais concrètement, c'est-à-dire le long des procédures administratives pour l'acquisition de la citoyenneté française, l'évaluation de « l'assimilabilité » se traduit par l'accomplissement de deux critères fondamentaux qui agissent sur la base d'une logique d'exclusion : le critère linguistique (assimilation linguistique) et, depuis quelques années, le critère culturel (assimilation culturelle). Les niveaux de connaissance de la langue française, d'une part, et « de l'histoire, de la culture, et de la société française »<sup>272</sup>, de l'autre, sont vérifiés lors d'un entretien individuel avec un agent de la préfecture ou du consulat, ayant la faculté de refuser la demande de nationalité « pour

---

<sup>271</sup> Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République, « Rapport au président de la République », 11 décembre 2003, p. 57.

<sup>272</sup> « Naturalisation, conditions à remplir », Service-public.fr, mars 2015, <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213> .

défaut d'assimilation »<sup>273</sup>. La condition d'assimilation, introduite en matière juridique en 1927, n'est qu'une des conditions à remplir dans le cadre de la citoyenneté par naturalisation :

- La résidence habituelle en France pendant les cinq années qui précèdent la demande ;
- La majorité civile ;
- La moralité et l'absence de condamnations pénales, également dite « condition de bonne vie et mœurs » ;
- L'insertion professionnelle ;
- L'état de bonne santé.<sup>274</sup>

De plus, parmi les méthodes d'acquisition de la nationalité française nous retrouvons également le *ius sanguinis*, qui se base sur le rapport de filiation ; et la déclaration qui peut être accomplie par l'institution du mariage ou bien à l'âge de 18 ans lorsque le demandeur jouit du *ius soli*, le droit du sol, concernant donc les enfants d'immigrés. Cependant, l'assimilation revêt, sans aucun doute, une importance plus grande que les autres critères de sélection, vu qu'elle porte sur les principaux instruments d'intégration à « l'identité nationale », c'est-à-dire, la langue commune et l'adhésion aux valeurs de la République, censées donc être universellement acceptées.

En revenant sur la pensée de Sayad, enfin, l'entrée dans la communauté française peut être définitivement accomplie seulement au moment où l'individu sort du « statut d'immigré » : cette condition, concernant principalement les émigrés-types de première génération, se caractérise en effet, selon le sociologue, par des taux élevés d'analphabétisme et de pauvreté ainsi que par le caractère du provisoire<sup>275</sup>. Or, si nous considérons les cas de refus pour défaut d'assimilation, ce sont les femmes, notamment, qui sont exclues de la nationalité dans 80% des cas ; il est donc possible d'affirmer qu'elles correspondent à l'image de l'immigré par excellence, car statistiquement moins scolarisées, moins occupées dans le monde du travail, et par conséquent moins naturalisables. Sur la figure féminine est en effet posée une attention particulière dans le traitement des demandes, vu qu'elle est considérée responsable de l'éducation des enfants au sein de la famille et centrale dans la « reproduction de bons français »<sup>276</sup>.

---

<sup>273</sup> Art. 21-4 du Code Civil, modifié par Loi n°2003-1119 du 26 novembre 2003 - art. 66 JORF 27 novembre 2003, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006419797&cidTexte=LEGITEXT000006070721&dateTexte=20060405> .

<sup>274</sup> « Naturalisation, conditions à remplir », Service-public.fr, cit.

<sup>275</sup> A. Sayad, « Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, cit.

<sup>276</sup> Abdellali Hajjat, in « La France et l'assimilationnisme », *Sociologie de l'intégration*, 13 mai 2015, [https://www.youtube.com/watch?v=JImaC\\_eSF0](https://www.youtube.com/watch?v=JImaC_eSF0) .



Le « domaine public à vocation universelle »<sup>277</sup> qui, comme nous l'avons vu, est par définition le lieu de l'égalité et des assimilés, présente pourtant des brèches en ce qui concerne sa réalité sociale ; les situations de marginalité et de ségrégation ainsi que les « revendications identitaires »<sup>278</sup> semblent aujourd'hui jouer un rôle décisif dans la remise en cause du modèle d'intégration français. En effet, malgré une relative affirmation d'unité nationale au centre des villes, les populations vivant aux portes, aux endroits géographiquement plus éloignés, ont encore du mal à se sentir complètement intégrées. Mais quels sont donc les facteurs qui déterminent le manque du sentiment d'appartenance à la collectivité ? Quelles sont les conséquences sociales que cela peut impliquer ?

### 5.3 Sentiment d'appartenance et mouvements contre l'invisibilité

Dans un système social suivant le mythe de l'universalisme, la « diversité », confinée à la dimension privée, se retrouve donc suffoquée, cachée, et paradoxalement, pour cette raison, ultérieurement accentuée : Raphael Liogier parle également, à ce propos, de « neutralité sectariste ou ethnicisante »<sup>279</sup>, car, justement, à cause de la volonté libérale de préserver l'égalité et la liberté des citoyens, les porteurs de différence, soit elle religieuse ou socioculturelle, revêtent une condition d'exceptionnalité, qui devient souvent caricaturale et dépréciative. Lorsque, d'un côté, l'interprétation du groupe social dominant s'impose avec prépondérance, de l'autre côté, « une certaine forme de dévalorisation, voire d'exclusion, des individus dont les croyances appartiennent à d'autres ensembles culturels »<sup>280</sup> se développe inévitablement :

La société prétendument généreuse et aveugle aux différences est non seulement inhumaine (parce qu'elle supprime les identités), mais hautement discriminatoire par elle-même, d'une façon subtile et inconsciente.<sup>281</sup>

La pensée de Charles Taylor, en accord avec celles d'autres philosophes, comme Hegel et Axel Honneth par exemple, met en évidence l'exigence pour les minorités d'être, de quelque manière, reconnues au sein de la société à laquelle elles appartiennent. Par la « politique de reconnaissance » soutenue par ces auteurs, l'on entend, en particulier, les « formes de représentation

---

<sup>277</sup> Dominique Schnapper, « Qu'est-ce que l'intégration ? », Paris, Gallimard, 2007, in *Critiques des Idées et des Livres*, 2007, p. 863, [http://www.commentaire.fr/pdf/articles/2007-3-119/2007-3-119\\_5p\\_0246\\_art1.pdf](http://www.commentaire.fr/pdf/articles/2007-3-119/2007-3-119_5p_0246_art1.pdf).

<sup>278</sup> *Ibidem*.

<sup>279</sup> R. Liogier, *Une laïcité légitime*, cit., p. 63.

<sup>280</sup> Emmanuel Renault, « La reconnaissance au cœur du social », in *Luttes pour la reconnaissance*, juin 2006, p. 5, <http://www.irepspd.org/docs/Fichier/2015/4-150319034955.pdf>.

<sup>281</sup> Charles Taylor, *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Paris, Flammarion, 1994, p. 63.

publique de ce qui constitue la valeur d'une différence »<sup>282</sup>, qu'il s'agisse d'une différence concernant la culture, le statut social, l'orientation sexuelle etc.

La notion de reconnaissance est donc strictement liée à celle d'identité, vu que la possibilité de manifester publiquement ses propres croyances et ses coutumes amène l'individu à développer un rapport positif avec soi-même, et en conséquence avec les autres, de manière réciproque. Axel Honneth distingue trois formes de reconnaissance, chacune produisant des effets significatifs sur l'image de soi : la « reconnaissance amoureuse », qui passe par les sentiments d'amour ou d'amitié apportés par les proches, est constitutive de la « conscience en soi » ; la « reconnaissance juridique » repose ensuite sur la certitude de jouir de droits fondamentaux et permet le « respect de soi » ; la « reconnaissance culturelle » est enfin acquise par ces activités individuelles qui contribuent au bien de la société et qui permettent ainsi « l'estime de soi » en tant que membre utile et actif au sein du groupe<sup>283</sup>. La formation identitaire passe ainsi, d'après le philosophe et sociologue allemand, par la réalisation d'une reconnaissance complète, allant de la sphère intime à la sphère publique. Au moment où cette reconnaissance est déniée, l'identité peut connaître des « lésions paralysantes ou déstructurantes »<sup>284</sup> : l'état de mal-être et de fragilisation qui en résultent semblent, sur la base d'études psychosociales sur l'exclusion, se renforcer en condition de grande précarité. Les phénomènes de discrimination sociale, de pauvreté et de « ghettoïsation » touchant les cités des grands ensembles de banlieue en sont peut-être un exemple encore fortement présent.

Qu'elles soient désignées par les notions de précarité ou de désaffiliation, les situations d'exclusion semblent marquées tout à la fois par une perte des appuis sociaux de l'existence (perte de reconnaissance stable et valorisante) et une insertion dans des relations sociales dépréciatives (reconnaissance dévalorisante ou stigmatisante). Ces deux types de reconnaissance insatisfaisante pèsent déjà sur le chômeur de longue durée, victime tout à la fois d'un rétrécissement et d'une fragilisation de ses relations sociales valorisantes (travail, famille, cercles relationnels divers), et de différentes formes de stigmatisation liées aux représentations sociales du chômage et aux modalités des interactions avec les services sociaux.<sup>285</sup>

La « ville de tous n'est pas la ville de chacun »<sup>286</sup> et le sentiment d'injustice qui vient du manque de reconnaissance peut parfois se traduire par une réaction, une « lutte », selon Honneth, visant à faire entendre sa propre voix et à sortir de l'état d'invisibilité. La « conservation »<sup>287</sup> de ses propres traditions mise en place par le groupe ethnique peut être vue, par exemple, en tant qu'opposition au système assimilateur. Revendications identitaires et territoire d'appartenance sont, comme nous le verrons, strictement liés par le sentiment d'attachement au lieu :

---

<sup>282</sup> E. Renault, « La reconnaissance au cœur du social », in *Luttes pour la reconnaissance*, cit., pp. 2-3.

<sup>283</sup> A. Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, cit.

<sup>284</sup> E. Renault, « La reconnaissance au cœur du social », in *Luttes pour la reconnaissance*, cit., p. 4.

<sup>285</sup> *Ibidem*.

<sup>286</sup> V. de Rudder, « La ségrégation est-elle une discrimination dans l'espace ? », in R. Gallissot, B. Moulin, *Les quartiers de la ségrégation*, cit., p. 26.

<sup>287</sup> F. Cristaldi, *Immigrazione e territorio*, cit., p. 28.

Noi siamo carne e geografia. Lo spazio è una condizione necessaria alla costruzione della nostra identità e quanto più veniamo allontanati dalla diretta manipolazione di esso tanto più la nostra identità si fa scialba, perde interesse anche per noi stessi.<sup>288</sup>

Nous entendons la notion d'appartenance comme un sentiment de lien, d'attachement émotionnel à quelque chose, au territoire dans notre cas, qui développe une sorte de loyauté au lieu et produit de l'intégration objective avec la communauté de référence<sup>289</sup>. L'attribution de sens au lieu de naissance ou bien à celui de résidence renvoie à ce que la sociologie urbaine appelle le « capital spatial » ; comme Cancellieri le remarque pour le cas de l'Hotel House, les endroits de ségrégation résidentielle se caractérisent généralement par un capital spatial très riche, fait de construction de significations et de tentatives différentes dans l'appropriation de l'habitat<sup>290</sup>. Le remplissage d'espaces interstitiels et anonymes, quoique privés, comme les grands ensembles, se fait par une variété d'utilisations du lieu, qui vont du domicile aux lieux d'échange. Elles concernent d'abord le sentiment individuel et collectif d'attachement à un lieu qui est déterminé, d'une part, par les facteurs de stigmatisation spatiale, ainsi que, d'autre part, par le rapport avec la famille, la propriété de l'immeuble, la stabilité résidentielle, en général<sup>291</sup>. Plus spécifiquement, il s'agit de répondre aux deux questions suivantes : « à quel espace, à quel territoire j'appartiens, d'où je viens ? et qu'est-ce qui fait ce sentiment d'appartenance ? »<sup>292</sup>.

L'enquête quantitative menée par l'INSEE<sup>293</sup>, en 2003, porte notamment sur la recherche du sentiment d'appartenance chez les Français et montre la grande subjectivité qui le caractérise : 6% des interviewés font référence à la nationalité française en répondant « Je suis de France ». La banlieue comme type d'espace d'attachement émotionnel émerge parmi les réponses de ceux qui ne se sentent pas appartenir à une localisation précise : « je suis de la campagne », « de la banlieue » ou « banlieusard » mais aussi « de la montagne », « du ciel », ou encore « de Dieu ». Enfin, chez les migrants ou les descendants des immigrés, l'enquête met en évidence leur non-volonté de se situer par rapport à un lieu défini.

« Je suis d'ici et de là-bas », « d'ici où sont mes enfants », « de là où j'habite », « de la région de mes parents », « de nulle part », « de partout », « de nulle part et de partout », « citoyen du monde », « je suis un déraciné ni portugais ni français », « multiracial ».<sup>294</sup>

---

<sup>288</sup> « Nous sommes chair et géographie. L'espace est une condition nécessaire à la construction de notre identité et le plus nous sommes éloignés de sa directe manipulation, le plus notre identité se fait terne, elle devient moins intéressante même pour nous. ». C'est moi qui traduis. F. La Cecla, *Perdersi. L'uomo senza ambiente*, cit., p. 128.

<sup>289</sup> A. Gasparini, *La sociologia degli spazi*, cit., p. 143.

<sup>290</sup> A. Cancellieri, *Hotel House. Etnografia di un condominio multi-etnico*, cit., p. 141.

<sup>291</sup> *Ivi*, pp. 119-120.

<sup>292</sup> France Guérin-Pace, « Sentiment d'appartenance et territoires identitaires », in *L'Espace Géographique*, 2006, p. 299, [http://www.cairn.info/load\\_pdf.php?ID\\_ARTICLE=EG\\_354\\_0298](http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=EG_354_0298).

<sup>293</sup> *Ibidem*.

<sup>294</sup> *Ivi*, p. 304.

Les différents acteurs sociaux faisant partie des cités ségréguées se retrouvent donc en situation de conflit pour attribuer le sens à telle ou telle zone du quartier : l'affirmation identitaire passe également par la domination du territoire, par l'imposition d'une norme sociale, notamment en condition de marginalité. En effet, le partage d'une condition défavorisée semble parfois renforcer le sentiment collectif d'appartenance territoriale, jusque même à favoriser la mobilisation politique. En ce qui concerne le cas de l'Hotel House, les tensions entre des familles de différentes nationalités et un groupe de délinquants, spécialisés dans le trafic de stupéfiants, ont mené à l'institution d'un comité, en 2005, visant à faire appel aux institutions publiques et sortir de l'état d'isolement auquel elles avaient condamné le quartier<sup>295</sup>.

Quant à la question française, par contre, nous allons traiter ici deux exemples de mouvements pour la reconnaissance et la dignité, et contre l'invisibilité : les *mouvements des foyers et des sans-papiers*, dans les années 1970, et la *marche des Beurs*, dix ans plus tard.

Comme nous les avons déjà évoqués dans le troisième chapitre du mémoire<sup>296</sup>, les foyers pour les travailleurs migrants constituaient une des premières formes d'intégration de l'étranger dans le tissu urbain. Dans une progressive manifestation de mécontent face à leur condition de vie précaire, les habitants les ont transformés en « maisons de quartier »<sup>297</sup>, c'est-à-dire en des véritables centres sociaux, des lieux d'interaction et d'autogestion réunissant les jeunes militants, les activistes politiques de quartier. Une chambre de 9m<sup>2</sup> abritait deux personnes, auxquelles, le long du séjour, était aussi interdit d'être visitées par des femmes ou des enfants. Les droits fondamentaux concédés, à la fin des années 1970, aux habitants des foyers ne suffirent pas : leur lutte pour la reconnaissance, pour laquelle le foyer de Montreuil était le plus influent, sera ensuite développée par une autre agrégation urbaine, celle des *sans-papiers*. Ce mouvement, venant du « mécontent des immigrés, de l'exaspération de ceux qui sont quotidiennement vexés »<sup>298</sup>, mène à l'institution d'un comité, composé de 35 délégués, pour servir de porte-parole à tous ceux qui ne veulent plus vivre « dans le noir de la législation »<sup>299</sup>. Pour les membres sénégalais, par exemple, sortir de l'invisibilité signifie pouvoir parler le *wolof*, leur langue d'origine, ou apprendre leur tradition sans devoir se cacher derrière le masque de la totale assimilation ; mais pour tous les travailleurs sans-papiers cette sortie signifie également se battre pour obtenir le titre de séjour, dont la concession n'est donnée qu'à la fin des années 1990. De victimes, ils ont acquis le statut

---

<sup>295</sup> A. Cancellieri, *Hotel House*, p. 85.

<sup>296</sup> Chapitre III, p. 38.

<sup>297</sup> Vincenzo Ruggiero, *Movimenti nella città*, Bollati Boringhieri, 2000, p. 105.

<sup>298</sup> *Ivi*, p. 106.

<sup>299</sup> *Ibidem*.

d'acteurs et ils ont démontré aux sociétés occidentales que la citoyenneté n'est pas seulement une condition à accorder, mais aussi un droit à revendiquer par la participation collective<sup>300</sup>.



Fig. 14 : Marche pour l'égalité et contre le racisme, 1983 (Image tirée de [http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/10/11/La-marche-des-beurs-veut-entrer-dans-l-histoire-de-france\\_3494031\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/10/11/La-marche-des-beurs-veut-entrer-dans-l-histoire-de-france_3494031_3224.html) ).

Un autre cas de lutte pour la reconnaissance, mobilisant les communautés marginalisées de banlieue et ayant une résonance nationale et internationale, est la *Marche pour l'égalité et contre le racisme*, autrement dite la *Marche des Beurs*. Le 15 octobre 1983 une longue marche non-violente et antiraciste part du quartier de la Cayolle à Marseille et termine à la Bastille, à Paris, trois mois plus tard, associant jusque plus de 100 000 personnes. Dans le cadre d'un climat sociale et politique plutôt tendu, fait de la montée du Front National, d'un côté, et d'épisodes racistes, de l'autre, plusieurs enfants de deuxième génération, issus des quartiers sensibles, décident de défiler à travers les villes pour demander, pour la première fois, à la nation leur place dans la société : parmi leur revendications nous retrouvons la question du droit de vote pour les étrangers et la création d'un titre de séjour de dix ans, ainsi que la dénonciation des traitements racistes, en général. Cette marche, résonnant comme le cri d'une génération entière, est donc écoutée par les politiciens et le gouvernement de l'époque : les partis politiques de gauche et les associations défendent la cause « beur » (terme verlan pour « arabe ») ; à la rencontre d'une délégation de marcheurs, le président de la République François Mitterrand promet une carte de séjour et de travail valable pour la durée de dix ans, une loi contre les crimes racistes, un projet pour accorder aux étrangers le droit de vote aux élections locales<sup>301</sup>.

<sup>300</sup> Ivi, p. 111.

<sup>301</sup> « Marche pour l'égalité et contre le racisme », Wikipédia.fr, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Marche\\_pour\\_l%27%C3%A9galit%C3%A9\\_et\\_contre\\_le\\_racisme#cite\\_note-30](https://fr.wikipedia.org/wiki/Marche_pour_l%27%C3%A9galit%C3%A9_et_contre_le_racisme#cite_note-30) .

Lors du chapitre suivant, consacré à l'analyse de l'étude de cas, nous allons aborder la question de la marche des Beurs ainsi que de sa cité d'origine de manière plus approfondie, afin d'en observer les conséquences dans la période récente et actuelle. Le passage de victime à membre actif au sein de la société émerge ainsi avec évidence dans les cas de mobilisation politique que nous venons d'illustrer. La volonté de visibilité qu'ils dénoncent n'est donc qu'une tentative, pour les générations issues de l'immigration et vivant dans une situation de ségrégation résidentielle et de précarité, d'être enfin reconnues dans la sphère publique au pair des autres citoyens français. Comme nous l'avons vu le long du chapitre, les failles dans le modèle assimilationniste semblent être plusieurs, au premier rang desquelles il est possible de retrouver, paradoxalement, la résurgence de particularisme et de revendications identitaires. Mais le but de l'intégration sociale, concernant tant les immigrés que les autochtones, serait, donc, à atteindre à travers des chemins différents, qui peuvent porter non seulement sur la dimension sociale, mais aussi sur la planification du territoire et de la ville en question.

## TROISIÈME PARTIE – L'ÉTUDE DE CAS

### Chapitre VI

#### *Les Minguettes à Lyon : de la Marche des Beurs à nos jours*

L'étude de cas que nous allons traiter de façon spécifique le long du présent chapitre porte sur l'histoire du quartier des Minguettes, à Vénissieux, dans la banlieue lyonnaise. Parmi les divers grands ensembles de banlieue, la cité des Minguettes offre en effet un exemple significatif pour notre recherche : classée en ZUS dans les années 1990<sup>302</sup>, elle est devenue célèbre, au niveau national et international, non seulement pour les émeutes contre les forces de police, mais aussi pour l'importance que la Marche des Beurs a revêtu en termes de « lutte pour la reconnaissance » des deuxièmes générations d'immigrés.

Le contexte socio-historique de départ sera traité dans une phase initiale du chapitre, qui portera ainsi sur les sujets de la construction et des premières années de vie du grand ensemble, jusqu'à l'institution de la première marche pour l'égalité, en 1983. Nous porterons ensuite notre attention sur la période récente, se caractérisant notamment par une nouvelle marche, cette fois-ci en 2015<sup>303</sup> : la mise en place d'une autre marche, 32 ans plus tard, ne peut qu'être le symptôme d'un malaise social encore profondément présent parmi la population d'origine immigrée ; les problèmes socio-économiques, encore irrésolus, n'ont pas cessé de toucher les habitants du quartier. La dernière partie du chapitre sera enfin consacrée à l'analyse de la situation la plus actuelle : de la montée du chômage juvénile au risque émergent de radicalisation religieuse.

#### *6.1 Contexte et histoire de la construction*

Construites entre 1966 et 1973, les agglomérations de tours et de barres de la ZUP ont été d'abord projetées pour accueillir les milliers de travailleurs réclamés par la création d'un nouveau complexe pétrolier, à cheval sur les communes de Saint Fons et Feyzin, dans une prévision de 40 000 habitants : ce grand déploiement de l'industrie moderne, dans le cadre de l'aménagement de la vallée du Rhône, comprenait, dans son ensemble, l'implantation « d'une grande raffinerie, des

---

<sup>302</sup> « Atlas des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) », Système d'information géographique de la politique de la ville, 1996, <http://sig.ville.gouv.fr/atlas/ZUS/>.

<sup>303</sup> Antoine Sillières, « Vénissieux : une nouvelle « marche des beurs », 32 ans après », Lyon Capitale, octobre 2015, <https://www.lyoncapitale.fr/Journal/Lyon/Actualite/Actualites/Discriminations/Venissieux-une-nouvelle-marche-des-beurs-32-ans-apres>.

activités de transports, de transformation et de recherche »<sup>304</sup>. De petit bourg rural au début du XX<sup>e</sup> siècle, la commune de Vénissieux connaît une rapide transformation en « banlieue à fort potentiel industriel »<sup>305</sup> avec, en particulier, l'implantation des usines Berliet, devenues RVI et ensuite Renault Truck ; un développement industriel accompagné d'une évolution exponentielle de la population, qui, à cause du *baby-boom*, passe de 3 000 à 20 000 habitants en une cinquantaine d'années. Le plateau de près de 220 hectares, situé au sud-est de la ville de Lyon, et jusque-là consacré à l'arboriculture et aux céréales, s'avère le site idéal pour réaliser un des grands ensembles majeurs de l'Hexagone ; comme les autres, il répond rapidement à la crise du logement, due à une double croissance nationale, tant démographique qu'économique.

« Il résulte que Vénissieux compte quatorze îlots insalubres, auxquels il faut ajouter divers immeubles dangereux, ce qui fait que 430 logements sont à construire. Il faut en ajouter 120 pour les sinistrés non encore réinstallés ou occupant des baraquements en bois. Ce qui fait au total 550 logements à construire. » Ce calcul ne tient pas compte des foyers surpeuplés ni des milliers de salariés qui chaque jour viennent de lointaines communes pour travailler dans les usines de Vénissieux.<sup>306</sup>

La SERL (Société d'Équipement de la Région Lyonnaise) est chargée des travaux de programmation et de construction de la ZUP, coordonnés par une équipe d'architectes et d'urbanistes, à la tête de laquelle était le directeur de l'école d'architecture à Genève, Eugène Beaudoin<sup>307</sup>, en collaboration avec les architectes Franck Grimal et René Bornarel. En suivant la géographie du site, le projet des Minguettes prévoit au centre du plateau une « ville dense » composée d'immeubles en barre, tandis qu'à sa périphérie, sur les pentes, sont érigées près de soixante tours, qui semblent former depuis la vue aérienne un jeu d'orgues<sup>308</sup>.

---

<sup>304</sup> Bruno Voisin, « Les Minguettes, un grand ensemble à Vénissieux, troisième ville de l'agglomération lyonnaise », Agence d'Urbanisme de Lyon, octobre 2005, p. 2, <http://www.urbalyon.org/AffichePDF/29>.

<sup>305</sup> Cathérine Panassier, « Les Minguettes, un marqueur national de la politique de la Ville : retour sur les années 1980 et zoom sur la Marche pour l'égalité », Millénaire3.com, décembre 2008, p. 3, [http://www.millenaire3.com/content/download/1289/17500/version/1/file/Les\\_Minguettes1208\\_01.pdf](http://www.millenaire3.com/content/download/1289/17500/version/1/file/Les_Minguettes1208_01.pdf).

<sup>306</sup> Enquête faite avec les services départementaux du ministère de la Construction et du Logement, 1958, in C. Panassier, « Les Minguettes, un marqueur national de la politique de la Ville », cit., p. 8.

<sup>307</sup> Eugène Elie Beaudoin (1898 – 1983) est un architecte et urbaniste français précurseur de l'architecture moderne dans l'entre-deux-guerres. Il est à l'origine de nombreux grands programmes architecturaux au cours des Trente Glorieuses, parmi lesquels nous pouvons citer La Cité de la Muette à Drancy, la maison du Peuple et le marché couvert à Clichy, la Cité Rotterdam à Strasbourg, le quartier Maine-Montparnasse à Paris ainsi que l'ambassade de France à Ottawa. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Eug%C3%A8ne\\_Beaudouin](https://fr.wikipedia.org/wiki/Eug%C3%A8ne_Beaudouin).

<sup>308</sup> B. Voisin, « Les Minguettes, un grand ensemble à Vénissieux », cit., p. 2.





Fig. 15 : Vue aérienne de la ZUP des Minguettes, à Vénissieux, Lyon, dans une carte postale de l'année 1969. (Image tirée de <http://www.delcampe.net/page/item/id,87930267,var,CPSM-VENISSIEUX-69-ZUP-des-MINGUETTES-CC-la-PYRAMIDE,language,F.html>.)

L'essentiel du grand ensemble, terminé en 1973, se composait donc de 9 200 logements modernes et bien équipés (aujourd'hui, il en compte 7 500), dont 7 600 HLM, le tout réparti entre une dizaine de quartiers : Armstrong, Darnaise, Démocratie, Montmousseau, Pyramides, Léo-Lagrange etc. Les bâtiments en béton sont bordés de larges avenues et entourés de quelques équipements comprenant un grand centre commercial en position centrale et trois autres plus petits pour desservir les tours périphériques. Quant au reste de l'environnement, les espaces verts, les aires de jeux et de sport ne manquent pas, quoique parfois sommairement disposés, tandis que les établissements scolaires sont aménagés en telle sorte qu'ils soient joignables facilement et en sécurité par les petits enfants<sup>309</sup>. Le long des années, d'autres équipements accompagnant l'urbanisation se sont ajoutés aux Minguettes, tels qu'un hôpital, des centres sociaux, des lieux de culte, d'autres écoles publiques, des piscines, etc.

En accord avec la tendance générale, que nous avons pu soulignée au fil des pages, le grand ensemble des Minguettes est au début peuplé par une certaine mixité sociale : ses habitants, provenant de Vénissieux ou bien des périphéries lyonnaises, vont des « ménages qualifiés (techniciens, ouvriers professionnels) à ceux non qualifiés (OS, chômeurs), des jeunes familles aux familles nombreuses déjà constituées »<sup>310</sup> venant souvent de l'habitat insalubre. Il s'agit ainsi d'un exemple de mixité socio-économique qui, malgré la condition de concentration résidentielle, semble

<sup>309</sup> *Ivi*, p. 3.

<sup>310</sup> *Ibidem*.

bien fonctionner au cours des premières années de peuplement, pendant lesquelles la vie associative jouit d'un fort dynamisme et la population arrive à compter même plus de « 47 000 habitants en 1968 »<sup>311</sup>.

Mais les facteurs de basculement ne tardent pas à arriver : les équipements et les services, comme par exemple les transports publics et la scolarisation, commencent à s'avérer insuffisants pour répondre aux besoins de l'ensemble de la cité ; la crise de l'économie et de l'emploi va s'ajouter aux difficultés existantes et contribue, par conséquent, à en modifier la morphologie. Favorisés aussi par l'aide à la personne, introduite par la loi Barre-Barrot de 1975<sup>312</sup>, près de 10 000 habitants de classes moyennes et intermédiaires décident de quitter leur logement social, à la recherche d'une maison individuelle dans les alentours. Entre 1975 et 1982, plusieurs logements vacants apparaissent ainsi dans les quartiers de la ZUP et les immeubles affectés par cette vacance deviennent ingérables. Comme nous l'avons vu le long du deuxième chapitre<sup>313</sup>, les grands ensembles de banlieue, les Minguettes comprises, connaissent une progressive paupérisation, se traduisant par une dégradation des conditions de vie, d'un côté, et par une dévalorisation des espaces, de l'autre : la fermeture d'usines dans la commune de Vénissieux, l'explosion du chômage ainsi que la liste de licenciements touchent d'abord les familles ouvrières peu qualifiées, et ensuite les primo-arrivants, les immigrés<sup>314</sup>. La nouvelle vague d'immigration, encouragée aussi par la politique de Valéry Giscard d'Éstaing<sup>315</sup> en faveur des regroupements familiaux de 1976, remplace considérablement les Français de cadre moyen, jusqu'à occuper de 4% à 24% des logements HLM de la cité<sup>316</sup>. Celle-ci est donc caractérisée par une baisse sensible de la population (30%, de 1975 à 1982<sup>317</sup>), pour la plupart constituée par « des ménages issus de milieux défavorisés et/ou de l'immigration »<sup>318</sup>, qui conduit, par conséquent, à l'inexorable croissance du nombre de logements vacants : de 700, en 1979, ils passent à près de 2 000, en 1983.

---

<sup>311</sup> C. Panassier, « Les Minguettes, un marqueur national de la politique de la Ville », cit., p. 11.

<sup>312</sup> Chapitre I, p. 20.

<sup>313</sup> Chapitre II, p. 31.

<sup>314</sup> B. Voisin, « Les Minguettes, un grand ensemble à Vénissieux », cit., p. 4.

<sup>315</sup> Valéry Giscard d'Éstaing est Président de la République française du 27 mai 1974 au 21 mai 1981. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Val%C3%A9ry\\_Giscard\\_d%27Estaing](https://fr.wikipedia.org/wiki/Val%C3%A9ry_Giscard_d%27Estaing) .

<sup>316</sup> B. Voisin, « Les Minguettes, un grand ensemble à Vénissieux », cit., p. 3.

<sup>317</sup> Mélanie Rauscher, « Renouveau urbain à Vénissieux. Minguettes : réveil de la cité-dortoir ? », Lyon-info.fr, juillet 2011, <http://www.lyon-info.fr/?Minguettes-reveil-de-la-cite> .

<sup>318</sup> C. Panassier, « Les Minguettes, un marqueur national de la politique de la Ville », cit., p. 15.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution démographique intéressant la ville de Vénissieux dans sa totalité : il est possible de remarquer une croissance importante suite à la progressive industrialisation du site.

1920	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2004
8 000	29 040	47 613	74 347	64 804	60 444	56 061	57 600

Fig. 16 : Évolution démographique de Vénissieux de 1920 à 2004. (Tableau tirée de C. Panassier, « Les Minguettes, un marqueur national de la politique de la Ville », cit., p. 14).

Les problèmes socio-économiques et la vacance de logements contribuent à la formation de ce que, dans le chapitre précédent, nous avons désigné comme le « vide social »<sup>319</sup> : les Minguettes passent, dans une dizaine d'années de leur construction, d'exemple de modernité à cité-dortoir, éloignée du centre-ville, dont l'image devient de plus en plus dévalorisante, notamment du point de vue de sa dégradation physique (le *destroy*<sup>320</sup>), et dont les habitants vivent en tension entre eux. Suite à l'arrivée des ménages issus de l'immigration, la cohabitation entre ces derniers et les Français « qui ne sont pas partis pour accéder à la propriété »<sup>321</sup> s'est en effet révélée plutôt compliquée, surtout à cause des luttes pour l'utilisation des espaces communs, pour la domination sur telle ou telle partie du quartier :

Au-delà des cultures, c'était des modes de vie qui, au quotidien, devenaient des sources d'exaspération : d'un côté des familles qui grandissaient et de l'autre des ménages qui avaient appris à contrôler les naissances, des façons d'exercer l'autorité parentale différente (dans les familles immigrées, ce sont les mères qui exercent l'autorité), des façons de cuisiner et des relations à l'espace public bien différentes également. [...] Les Français vivaient mal le fait de se sentir assignés à résidence et le non-respect de tout ce qu'on offrait à ces familles d'immigrées qui, notamment parce qu'elles avaient un nombre plus élevé d'enfants, se voyaient octroyer les plus grands logements. Les familles immigrées avaient du mal à s'adapter à cet habitat vertical, aux conditions de travail difficiles, puis au chômage.<sup>322</sup>

Cette coexistence sur le même lieu de résidence devait en plus se dérouler dans un temps encore plus tendu, où la guerre d'Algérie, accompagnée d'un certain esprit colonial, était encore présente dans les mémoires des autochtones. Ce sont notamment les enfants de deuxième génération, nés au sein de la cité de banlieue, qui rencontrent le plus de difficultés « dans l'accès à l'éducation, à la culture, aux loisirs et surtout à l'emploi »<sup>323</sup> : la discrimination à l'embauche, s'ajoutant aux autres effets de la crise économique de l'époque, joue un rôle central dans l'élévation du taux de chômage, qui, chez les jeunes des Minguettes, va dépasser 40%. La condition économique précaire ainsi que la stigmatisation subie relèguent les fils d'immigrés dans un état de

<sup>319</sup> Chapitre V, p. 66.

<sup>320</sup> *Ivi*, p. 65.

<sup>321</sup> Extrait de l'interview d'André Gerin, Député-Maire de Vénissieux, août 2008, millenaire3.com, in C. Panassier, « Les Minguettes, un marqueur national de la politique de la Ville », cit., p. 14.

<sup>322</sup> *Ibidem*.

<sup>323</sup> *Ivi*, p. 15.

silence et d'exclusion à l'égard de la société, à laquelle ils commencent, en tant qu'« arrivés très jeunes ou nés sur le sol français »<sup>324</sup>, à prétendre une certaine reconnaissance de fait. Il s'agit, à l'origine, du drame des deuxièmes générations, dominées par le conflit de l'« entre-deux »<sup>325</sup>, leur identité demeurant entre deux cultures, entre deux mondes : d'une part, ce qui est vu surtout de l'extérieur, c'est-à-dire leur « pays d'origine », ou, pour mieux dire, la tradition incarnée par les parents ; d'autre part, la nécessité naturelle de se sentir partie intégrante de la communauté « de naissance », celle du présent et de l'avenir.

Contrairement à ce qui se passera avec la Marche des Beurs quelques ans plus tard, leur désarroi et leur sentiment de marginalité se manifestent violemment, notamment dans les nombreux affrontements contre les forces de l'ordre, oppresseurs et racistes aux yeux des jeunes. Le sentiment de profonde injustice à l'égard de l'État est également aggravé par ce qui est appelée la « double peine »<sup>326</sup> : les peines de détention et d'expulsion vers le pays d'origine, infligées aux délinquants étrangers, étaient appliquées aussi bien aux enfants d'immigrées, envoyés vers un pays inconnu, qui était seulement celui des parents. Ce n'est qu'en mai 1981, suite à la grève de la faim entamée par un pasteur protestant, un prêtre catholique et un algérien « en sursis d'expulsion »<sup>327</sup>, que cette ordonnance, datée de 1945, est enfin réformée et ne comprendra plus les Français d'origine immigrée. Mais la fin des expulsions n'empêche le début des « émeutes urbaines » :

Et comme il y a un début à toute histoire, le début de celle-ci s'écrit dans la fièvre d'un été 1981 à Vénissieux, entre les tours des Minguettes. Jets de pierres, voitures incendiées, charges de police. [...] Brimades, vexations, contrôles, faciès : l'exclusion plante ses balises sur fond de chômage qui décolle. Le baril de poudre est prêt à sauter à la moindre étincelle.<sup>328</sup>

Des photos et des vidéos montrent, souvent de façon largement spectaculaire, ces épisodes de violences continues, qui renforcent, d'un côté, l'image de la cité-ghetto, mais qui, de l'autre, réveillent soudain les esprits sur la réalité des grands ensembles. Les soi-disant « étés chauds », celui de 1981 et celui de 1983, connaissent une forte résonance médiatique et mènent à une première prise de conscience, au niveau national, du « malaise des banlieues »<sup>329</sup>, ainsi que de l'échec de l'intégration et de l'action publique dans ces zones ségréguées. Lors des conflits de 1983, en outre, Toumi Djaïda, un des jeunes du quartier et président de l'association locale *SOS Avenir Minguettes*, finit par être blessé par les forces de l'ordre, ce qui provoque une grande indignation chez les habitants ainsi que la volonté de mettre fin aux revendications violentes, en faveur d'une

---

<sup>324</sup> *Ibidem*.

<sup>325</sup> Azouz Begag, Abdellatif Chaouite, *Ecarts d'identité*, Paris, Editions du seuil, 1990, p. 47.

<sup>326</sup> C. Panassier, « Les Minguettes, un marqueur national de la politique de la Ville », cit., p. 15.

<sup>327</sup> *Ivi*, p. 20.

<sup>328</sup> Gilles Smadja, in C. Panassier, « Les Minguettes, un marqueur national de la politique de la Ville », cit., p. 17.

<sup>329</sup> *Ivi*, p. 16.

mobilisation pacifique et collective : « la marche est l'élément pacifique le plus visible, donc celui qui reste dans les mémoires »<sup>330</sup>.

À l'exemple des marches les plus célèbres, celles de Gandhi et de Martin Luther King, une longue marche pour l'égalité des droits et contre la discrimination est organisée par Djaïdja lui-même, le pasteur et président de l'association CIMADE (Comité Inter Mouvements Auprès Des Évacués), Jean Costil et le prêtre Christian Delorme, très actif, encore aujourd'hui, dans la promotion du dialogue interreligieux. La marche des Beurs, comme elle était communément appelée par les médias de l'époque, ne comprenait pas seulement les Français issus de l'immigration, dits « beurs », mais aussi un réseau social très vaste et hétérogène, composé par « des jeunes et moins jeunes, des filles et des garçons, des étrangers, [...] des harkis, des militants associatifs et syndicaux et des individus qui tout simplement se [sentaient] concernés »<sup>331</sup>. Le cortège part le 15 octobre de Marseille et, au rythme du slogan « carte de séjour ! »<sup>332</sup> par les villes principales de l'Hexagone, arrive le 3 décembre à l'Élysée, où une délégation est reçue par le président de la République : « Personne n'est de trop en France »<sup>333</sup>, dira Mitterrand à cette occasion.

La Marche est l'expression d'une soif de justice. C'est un message de paix que nous délivrons à notre pays, une déclaration d'amour que nous lui faisons.<sup>334</sup>

Parmi les résultats obtenus, nous retrouvons, comme nous l'avons déjà évoqué auparavant, la concession d'un titre unique de séjour de dix ans pour la grande majorité des étrangers, ce qui a changé la vie de « plusieurs millions d'entre eux »<sup>335</sup>. De plus, elle a également constitué un véritable tournant, qui marque le passage, pour les deuxièmes générations, de victimes à acteurs, ou, pour mieux dire, du « statut d'étranger à celui de citoyen »<sup>336</sup>.

Le rêve fou de quelques beurs obscurs et méprisés se transforme en formidable fête républicaine, dont ils sont les héros. La « génération beur » vient-elle de naître ? Ils auraient tellement aimé le croire. Jamais les filles et fils issus de l'immigration ne retrouveront pareil souffle.<sup>337</sup>

---

<sup>330</sup> Bernard Ducoeur, éducateur de prévention aux Minguettes, in C. Panassier, « Les Minguettes, un marqueur national de la politique de la Ville », cit., p. 23.

<sup>331</sup> *Ivi*, p. 27.

<sup>332</sup> *Ibidem*.

<sup>333</sup> *Ibidem*.

<sup>334</sup> Toumi Djaïdja, in « Les Minguettes, Vénissieux (Rhône) Marche pour l'égalité et contre le racisme, samedi 29 octobre 1983 », <http://odysseo.generiques.org/resource/a0114424079088VR2U2>.

<sup>335</sup> C. Panassier, « Les Minguettes, un marqueur national de la politique de la Ville », cit., p. 28.

<sup>336</sup> *Ivi*, p. 29.

<sup>337</sup> Robert Marmoz, *Le Nouvel Observateur*, 2003, in C. Panassier, « Les Minguettes, un marqueur national de la politique de la Ville », cit., p. 28.

Mais est-il vraiment possible de parler de « changements » et de « reconnaissance sociale » ou bien cette génération de « Beurs » était-elle encore loin de l'effective résolution des problèmes touchant les populations des grands ensembles ?

## 6.2 Une nouvelle marche, 32 ans après

Malgré le succès initial de la Marche, alimenté, sans doute, par une vaste visibilité médiatique ainsi que par une instrumentalisation politique, les demandes des marcheurs semblent faire, elles aussi, leur retour aux cités de départ, y compris les Minguettes. Le dialogue imparfait entre les représentants des fils des immigrés français et l'autorité étatique se fait en effet sur un plan relativement superficiel, où les questions des « inégalités raciales et économiques sont globalement occultées dans les discours dominants »<sup>338</sup> ; ces derniers tendent plutôt à privilégier, au niveau du débat public, le thème de la « différence culturelle »<sup>339</sup> et, sauf pour les conquêtes concernant le titre de séjour ou bien pour quelques changements urbains, la réalité des quartiers sensibles ne présente que des faibles améliorations, le long des années suivantes.

Les paroles de Fatima Mehallel, qui marcha en 1983, racontent la désillusion du lendemain, la « rentrée », après la manifestation, à la vie réelle, faite de précarité, de chômage, de discrimination à l'embauche, ces obstacles qui, encore aujourd'hui, après trente ans, ne cessent de peser sur la banlieue et sur son image :

Cinquante jours et 1 200 kilomètres dans les pattes plus tard, elle a eu l'impression d'une « renaissance ». « Grâce à cette marche, à ces rencontres, j'ai relevé la tête ». Pourtant, au lendemain de la marche, le retour à la cité a été dur. « La précarité ne te laisse pas beaucoup de choix dans la vie ». Elle a une expression curieuse pour décrire la vie d'après. Elle dit : « J'ai repris mon habit de sollicitude ».<sup>340</sup>

Dans une analyse plus profonde, la Marche a paradoxalement mené à une nouvelle source de tension, cette fois-ci entre les immigrés mêmes : la popularisation du terme « beur » n'a fait qu'opérer une distinction symbolique profonde entre les enfants et les parents, c'est-à-dire entre « les jeunes » et les travailleurs immigrés, les premières générations. Dérivant du verlan argotique, « beur » (pour « arabe »), au féminin « beurette », est originellement employé par la deuxième génération d'immigrés maghrébins de la région parisienne pour s'auto-désigner, mais sa connotation devient rapidement politique et stigmatisante. L'assignation identitaire, la catégorisation sort des cités et s'opère ainsi du haut des médias, de l'extérieur, notamment à

---

<sup>338</sup> Abdellali Hajjat, « Retour sur la Marche pour l'égalité et contre le racisme », in *Hommes et migrations*, 18 mars 2014, <http://hommesmigrations.revues.org/2677> .

<sup>339</sup> *Ibidem*.

<sup>340</sup> Alice Géraud, « “Marche des beurs”, trente ans de silence », Libération.fr, 2 décembre 2013, [http://www.liberation.fr/societe/2013/12/02/marche-des-beurs-trente-ans-de-silence\\_963730](http://www.liberation.fr/societe/2013/12/02/marche-des-beurs-trente-ans-de-silence_963730) .

l'occasion de la Marche pour l'égalité, appelée Marche des Beurs. Aujourd'hui rejeté par les Français issus de l'immigration maghrébine, le terme a subi une nouvelle modification, entrée à son tour dans le Petit Robert en 2007 : « On peut se traiter de “rebeus” entre amis, quand on fait partie du groupe. Mais quand ça vient de l'extérieur, ça peut être stigmatisant, perçu comme une insulte »<sup>341</sup>, souligne le sociologue Evelyne Ribert. Ni complètement français, ni tout à fait des immigrés, les beurs subissent donc une distinction supplémentaire qui les classe en « bons beurs » et les distingue des « mauvais travailleurs immigrés » ; la séparation qui en résulte s'avère centrale dans l'histoire de l'immigration, car elle voit, pour la première fois, l'opposition entre « les “Beurs laïques assimilables” et les “immigrés musulmans inassimilables” »<sup>342</sup>.

Cependant, la question culturelle de l'assimilation, quoique fondamentale pour la République en termes d'intégration sociale, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, s'avère insuffisante lorsque les principes d'égalité et de non-discrimination demandés par la Marche du 1983 ne trouvent pas une réalisation effective dans les années suivantes. Les tensions sociales en banlieue se sont exacerbées, la construction du « problème musulman » comme obstacle à la laïcité étatique contribue à les renforcer, notamment après 2001, la paupérisation des quartiers ségrégués ne trouve pas de fin, malgré les « améliorations du cadre de vie et de l'habitat »<sup>343</sup> apportées sur le plateau des Minguettes entre 1990 et 2002 ; la démolition des dix premières tours du quartier Démocratie, en 1994, ainsi que d'autres œuvres de requalification des espaces, n'ont pourtant pas effacé les difficultés socio-économiques tant dénoncées par les marcheurs.



Fig. 17 : Démolition des tours du quartier Démocratie dans la cité des Minguettes, à Vénissieux, en 1994. (Image tirée de <http://www.ina.fr/video/CAB94097384> ).

<sup>341</sup> « Le mot beur fête ses 25 ans », Le Parisien.fr, septembre 2010, <http://www.leparisien.fr/societe/le-mot-beur-fete-ses-25-ans-02-09-2010-1051818.php> .

<sup>342</sup> A. Hajjat, « Retour sur la Marche pour l'égalité et contre le racisme », cit.

<sup>343</sup> B. Voisin, « Les Minguettes, un grand ensemble à Vénissieux », cit., pp. 6-7.

Malgré une transformation significative du paysage urbain, la cité connaît, le long des années, une généralisation persistante de la crise économique et du chômage résistant même aux campagnes de réinsertion professionnelle : son taux atteint en effet 39,8% en 1999 chez les non-diplômés (30,7% dans la ville de Vénissieux) et dépasse 40% chez les habitants les plus jeunes<sup>344</sup> ; la condition d'existence des classes populaires s'aggrave de plus en plus au niveau national, notamment à partir des années 2000, et présente une dégradation plus dramatique surtout chez les exclus de la République, les habitants des ZUS. Ces derniers, entre tensions sociales et développement de l'économie de la drogue et de la criminalité, subissent en outre la pression du stigma et encore aujourd'hui, trente ans après la première marche, les Français d'origine immigrée se sentent « toujours les Indiens de la société »<sup>345</sup> : des contrôles d'identité de police à répétition à la discrimination à l'embauche qui réduit bien évidemment les possibilités de réussite personnelle et de sortie de l'invisibilité.

La lutte pour la reconnaissance, commencée en 1983, semble donc être toujours d'actualité. Les aspirations exprimées par les associations locales, telle que *SOS Avenir Minguettes* notamment, ou bien par les associations de jeunes issus de l'immigration, n'ont pas encore trouvé de réponse : « l'égalité de traitement par la police et la justice, le droit au travail, au logement, à la citoyenneté et au séjour »<sup>346</sup> entre autres demeurent au cœur de la discussion politique ainsi que des émeutes urbaines qui, depuis les années 80, se sont succédées en forme violente et non-violente. Songeons, par exemple, aux épisodes de rébellions de 2005, commencés à Clichy-Montfermeil et généralisés ensuite au niveau national<sup>347</sup>. La persistance de la « crise des banlieues » peut être également remarquée par l'état de précarité et d'abandon éprouvé par les « marcheurs historiques » mêmes, par ceux qui, il y a trente-trois ans, ont défilé à travers l'Hexagone. Leur parcours de vie après-marche se ressemblent beaucoup : l'instabilité professionnelle faite de « petits boulots »<sup>348</sup>, la préoccupation pour l'avenir des enfants.

Malika est toujours à Annonay, en Ardèche, d'où elle aussi était partie en cachette de ses parents un soir d'octobre 1983. Elle travaille aujourd'hui dans un hôpital comme aide-soignante. Elle aurait aimé pouvoir offrir un « meilleur avenir » à ses enfants. Sa fille voulait « faire droit », raconte-elle. « C'était trop cher », alors elle bosse au McDo. « Je m'inquiète pour leur génération, ils sont frustrés ». Kera est toujours en banlieue lyonnaise, aussi dans le service à la personne. Amstar travaille dans un bar à Vénissieux.<sup>349</sup>

Une partie d'entre eux a continué à militer dans le secteur associatif au sein de leurs quartiers, comme Arbi Rezgui, par exemple, qui se retrouve protagoniste d'une nouvelle marche

<sup>344</sup> M. Rauscher, « Renouveau urbain à Vénissieux. Minguettes : réveil de la cité-dortoir ? », cit.

<sup>345</sup> A. Géraud, « “Marche des beurs”, trente ans de silence », cit.

<sup>346</sup> A. Hajjat, « Retour sur la Marche pour l'égalité et contre le racisme », cit.

<sup>347</sup> *Ibidem*.

<sup>348</sup> A. Géraud, « “Marche des beurs”, trente ans de silence », cit.

<sup>349</sup> *Ibidem*.



pour l'égalité des droits, mais cette fois-ci en 2015. Dès qu'il s'installe aux Minguettes en 1990, l'ancien marcheur s'occupe des jeunes en difficulté et fait de la Marche des Beurs un enseignement, une source d'inspiration pour les nouvelles générations de la cité : « Je leur parle de la marche, tout le temps. [...] Mais pour moi, l'important est de montrer qu'il faut rester positif. Qu'il y a toujours moyen de faire bouger les choses »<sup>350</sup>. Fils d'immigrés lui-même, Arbi se sent, à l'époque, « citoyen de seconde zone »<sup>351</sup> à 29 ans ; il vit dans un contexte urbain tendu où les conflits avec les « flics », la police, sont à l'ordre du jour et les deuxièmes générations grandissent dans la « double absence »<sup>352</sup> : « J'avais beaucoup de rage. Les flics avaient presque le droit de nous tirer dessus. Je pensais que la France entière était raciste »<sup>353</sup>.



Fig. 18 : Arbi Rezgui interviewé par Expressions-Vénissieux.fr dans la cité des Minguettes, à Vénissieux. (Image tirée par <http://www.expressions-venissieux.fr/2015-10-05-arbi-rezgui-veut-reprendre-la-marche-de-lhistoire/> ).

Il décide ainsi de se joindre à la Marche historique, lorsqu'elle passe par la ville de Lyon, et de traverser toute la France avec les autres « marcheurs permanents », jusqu'à l'étape finale de Paris, trois mois plus tard. Mais de nos jours la situation dans les quartiers populaires se présente, à ses yeux, même pire que dans le passé : « le taux de chômage chez les jeunes n'a jamais été aussi fort, la ghettoïsation s'est renforcée, la discrimination n'a pas disparu »<sup>354</sup> et ce sont ces problèmes entre autres qui ont été dénoncés par une nouvelle « Marche Citoyenne des Quartiers Populaires »<sup>355</sup>, organisée par Arbi, aujourd'hui père de six enfants et sans emploi. Un cortège

<sup>350</sup> Arbi Rezgui, in Alban Elkaïm, « “Les jeunes des quartiers ont été oubliés pendant 30 ans”. 32 ans après la marche, Arbi Rezgui repart sur la route des beurs », StreetPress.com, octobre 2015, <http://www.streetpress.com/sujet/1445881748-32-ans-apres-marche-des-beurs-arbi-rezgui-repart> .

<sup>351</sup> *Ibidem*.

<sup>352</sup> A. Sayad, *La double absence*, cit.

<sup>353</sup> A. Rezgui, in A. Elkaïm, « “Les jeunes des quartiers ont été oubliés pendant 30 ans” », cit.

<sup>354</sup> A. Rezgui, in Gilles Lulla, « Arbi Rezgui veut reprendre “la marche” de l'histoire », Expressions-Vénissieux.fr, octobre 2015, <http://www.expressions-venissieux.fr/2015-10-05-arbi-rezgui-veut-reprendre-la-marche-de-lhistoire/> .

<sup>355</sup> A. Elkaïm, « “Les jeunes des quartiers ont été oubliés pendant 30 ans” », cit.

composé d'une quarantaine de personnes « de toutes les couleurs »<sup>356</sup>, entre jeunes et moins jeunes, est donc parti de la banlieue lyonnaise le 17 octobre 2015 pour marcher en direction de Paris, où ils se sont arrêtés place de la Bastille 14 jours plus tard, le 31 octobre ; là ils ont également rejoint une autre manifestation intitulée « Marche de la dignité et contre le racisme »<sup>357</sup>, partie, quant à elle, du quartier parisien de Barbès, et dont nous reprenons ici l'appel lancé sur les réseaux sociaux :

Comme il y a 30 ans, comme il y a dix ans, contre l'humiliation quotidienne, contre le mépris, contre l'islamophobie, la négrophobie, la romophobie galopantes, contre les crimes policiers, s'impose une nouvelle marche : la marche de la dignité.<sup>358</sup>

Une mobilisation, qu'Arbi souligne être complètement apolitique et citoyenne, a eu un succès inattendu dans le but de faire sortir les habitants des cités-ghetto de l'invisibilité et du silence.



Fig. 19 : Départ de la Marche Citoyenne des Quartiers Populaires aux Minguettes, le 17 octobre 2015 ; au centre de la tête du cortège l'organisateur Arbi Rezgui. (Image tirée de <http://france3-regions.francetvinfo.fr/rhone-alpes/dans-les-pas-de-la-marche-des-beurs-de-1983-831917.html> ).

### 6.3 Et aujourd'hui ?

Un an après, la situation socio-économique dans la cité des Minguettes ainsi que dans les autres quartiers sensibles de France se caractérise encore par une forte dégradation touchant principalement les jeunes. En analysant les dernières données recueillies par le site

<sup>356</sup> A. Rezgui, in Isabelle Gonzalez, « Dans les pas de la "marche des beurs" de 1983 », France3.fr, 17 octobre 2015, <http://france3-regions.francetvinfo.fr/rhone-alpes/dans-les-pas-de-la-marche-des-beurs-de-1983-831917.html> .

<sup>357</sup> Laurent Burlet, « Depuis les Minguettes, il a (re)marché jusqu'à Paris contre le racisme », Rue89Lyon.fr, 31 octobre 2015, <http://www.rue89lyon.fr/2015/10/31/depuis-minguettes-il-remarchera-jusqua-paris-contre-le-racisme/> .

<sup>358</sup> *Ibidem*.

*L'Internaute.com*, les difficultés principales qui pèsent sur le dos des habitants et sur l'image de toute la zone restent, sans aucun doute, la pauvreté et la criminalité répandues, dont les taux, comme il est possible de le remarquer ci-dessous, dépassent largement la tendance nationale :

- Chômage : 22.5% (France : 10%) ;
- Taux de pauvreté : 29% (13,9%) ;
- Locataires HLM : 46,4% (3,3%) ;
- Crimes et délits : 79 pour 1 000 hab. ;
- Atteintes aux personnes : 12‰ (7,54‰) ;
- Atteintes aux biens : 53‰ (32,95‰).<sup>359</sup>

En particulier, l'instabilité économique et la précarité professionnelle touchent encore 35%<sup>360</sup> de la population de la ZUS, laquelle compte 20 577 habitants<sup>361</sup>. Mais, au-delà des dimensions socio-économiques, une nouvelle inquiétude semble s'ajouter, depuis l'automne 2015, aux maux des banlieues à problème, à savoir la montée de la radicalisation religieuse, d'un côté, et de l'islamophobie, de l'autre.

Suite aux attentats terroristes de janvier et de novembre 2015 à Paris et, plus récemment, de mars à Bruxelles et de juillet 2016 à Nice, les banlieues françaises retombent au cœur du débat public : la peur du repli communautaire par les musulmans des cités offre, aujourd'hui, un moyen de plus pour stigmatiser ses habitants et les mettre encore plus à distance, en suivant « l'équation banlieues sensibles = enclaves djihadistes »<sup>362</sup>. La cellule terroriste franco-belge est en effet composé, pour la plupart, par des jeunes d'origine immigrée, issus de contextes urbains défavorisés et marginaux, où, comme nous l'avons pu voir précédemment, ils ont fini par cultiver un sentiment d'appartenance à la cité en opposition avec l'identité républicaine, dont certains souhaitent même « s'émanciper »<sup>363</sup> : « l'histoire de ces trente dernières années est celle d'une lente réislamisation, au moins partielle, pacifique ou extrémiste, de cette génération »<sup>364</sup>.

---

<sup>359</sup> Axelle Choffat, « Quartiers sensibles ou prioritaires : les 30 quartiers les plus "chauds" de France », *L'Internaute.com*, février 2016, <http://www.linternaute.com/actualite/societe/1280178-les-30-quartiers-les-plus-sensibles-de-france/1281359-venissieux-les-minguettes> .

<sup>360</sup> « Insertion Professionnelle », Bases de données, Insee.fr, 2013, [http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/duicq/pdf/ftip/ftip\\_z\\_8212350.pdf](http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/duicq/pdf/ftip/ftip_z_8212350.pdf) .

<sup>361</sup> « Fiche Estimations de population par quartier », Bases de données, Insee.fr, 2011, [http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/duicq/pdf/em/em\\_Z\\_8212350.pdf](http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/duicq/pdf/em/em_Z_8212350.pdf) .

<sup>362</sup> « Indagine sulle periferie. Viaggio nei labirinti delle metropoli dove si giocano le partite decisive per il futuro dell'Italia e del mondo », in *Limes, Rivista Italiana di Geopolitica*, Roma, Gruppo Editoriale L'Espresso SpA, aprile 2016, p. 20.

<sup>363</sup> *Ivi*, p. 22.

<sup>364</sup> Henri Tincq, « Trente ans après la marche des beurs, l'ex-curé des Minguettes continue le combat », *Slate.fr*, novembre 2013, <http://www.slate.fr/story/80369/christian-delorme-marche-beurs-minguettes> .

Constituant le bastion de l'Union des Jeunes Musulmans (UJM)<sup>365</sup>, la cité des Minguettes vit, surtout depuis le 11 septembre 2001, dans l'ombre de la représentation médiatique d'un véritable « foyer d'islamistes »<sup>366</sup> : deux des six Français détenus à Guantanamo et faits prisonniers dans la zone frontalière entre le Pakistan et l'Afghanistan, Nizar Sassi et Mourad Benchellali, en sont originaires<sup>367</sup>. Pourtant, au même titre que Molenbeek, en Belgique, ou bien de Seine-Saint-Denis, dans la banlieue parisienne, la ZUS lyonnaise n'est évidemment pas à considérer comme un « nid de terroristes »<sup>368</sup>, mais plutôt comme un tissu urbain complexe où une nouvelle forme religieuse s'est développée, c'est-à-dire l'« islam de quartier »<sup>369</sup> ; les jeunes banlieusards se sont de plus en plus tournés vers la pratique religieuse, un point de repère souvent recherché en réaction, peut-être, à une « neutralité neutralisante »<sup>370</sup>. Identité culturelle, l'islam, et territoire d'appartenance, le quartier en tant que « deuxième France », semblent ainsi jouer un rôle significatif dans la résurgence de revendications identitaires, plus ou moins intimistes au sein des Minguettes :

Professeur de collège aux Minguettes depuis trente ans, Paule Legrand évoque une crispation identitaire à propos de l'alimentation à l'école. « Manger halal est devenu une obsession et une exigence au point qu'on ne peut plus faire de sorties scolaires, déplore l'enseignante. Avant, on sentait la volonté de s'intégrer. Aujourd'hui, on constate un repli identitaire et un rapport de force. »<sup>371</sup>

De l'autre côté, le prêtre Christian Delorme, l'un des initiateurs de la Marche pour l'égalité de 1983 et curé des Minguettes, exprime son inquiétude pour la présence d'attitudes islamophobes et racistes récemment émergées dans l'agglomération lyonnaise, où « 25% de la population est d'origine maghrébine, notamment algérienne »<sup>372</sup>. Engagé depuis toujours dans le dialogue interreligieux et auteur de plusieurs ouvrages sur le sujet, Delorme voit à l'origine de cette tendance actuelle une considération « étroite » de la religion musulmane, se basant sur la vision d'un islam « monolithique et hostile »<sup>373</sup>. En suivant la voie populiste, les partis politiques, tel que le Front National notamment, ne font qu'alimenter le « fantasme »<sup>374</sup> de l'ennemi religieux, en insistant sur le conflit de civilisation ainsi que sur la non-assimilabilité. La dimension « plurielle » de l'islam, par contre, est bien connue du curé, qui fréquente personnellement la mosquée de Vénissieux,

---

<sup>365</sup> L'Union des Jeunes Musulmans (UJM) de France est une organisation musulmane créée à Lyon en 1987 par des jeunes musulmans français ou résidents en France (dont Yamin Makriet Abdelaziz Chaambi). Elle est proche de l'intellectuel Tariq Ramadan, le petit-fils du fondateur des Frères musulmans, un mouvement islamiste d'origine égyptienne. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Union\\_des\\_jeunes\\_musulmans](https://fr.wikipedia.org/wiki/Union_des_jeunes_musulmans) .

<sup>366</sup> Frédéric Chambon, « La quête identitaire de ces jeunes Lyonnais tournés vers l'Islam », Bladi.net, février 2003, <http://www.bladi.net/la-quete-identitaire-de-ces-jeunes-lyonnais-tournes-vers-l-islam.html> .

<sup>367</sup> *Ibidem*.

<sup>368</sup> *Ibidem*.

<sup>369</sup> *Ibidem*.

<sup>370</sup> Chapitre V, p. 74.

<sup>371</sup> F. Chambon, « La quête identitaire de ces jeunes Lyonnais tournés vers l'Islam », cit.

<sup>372</sup> Christian Delorme, in Jacques Berset, « Père Christian Delorme: "On doit vivre ensemble avec les musulmans" », Cath.ch, 23 juin 2016, <https://www.cath.ch/newsf/pere-christian-delorme-on-vivre-ensemble-musulmans-2/> .

<sup>373</sup> H. Tincq, « Trente ans après la marche des beurs, l'ex-curé des Minguettes continue le combat », cit.

<sup>374</sup> *Ibidem*.

rencontre les jeunes et participe aux fêtes de la communauté musulmane locale : la société occidentale, y compris l'Église et les gouvernements, est en effet, à son avis, concentrée sur le risque de radicalisation, mais elle ignore les exemples de « dés-islamisation de jeunes mal à l'aise devant les dérives intégristes et la violence »<sup>375</sup> des salafistes radicaux et des wahhabites, par lesquelles le monde musulman serait « pris en otage »<sup>376</sup>.

Malgré quelques œuvres de renouvellement urbain apportées au grand ensemble des Minguettes, son contexte socio-économique n'a pas cessé d'être caractérisé par un fort dynamisme, à partir des émeutes urbaines des années 1980 jusqu'aux revendications identitaires de nos jours. Il est possible en effet de remarquer qu'une forme d'habitat homogène, monotone et monofonctionnelle, comme la ZUS en question, peut pourtant s'avérer producteur d'une vivacité inattendue, faite de mouvements sociaux, de marches pour revendiquer ses propres droits, d'associations ainsi que de personnes engagées, comme Arbi Rezgui ou le père Delorme par exemple, qui persistent dans leur combat personnel et collectif : passer de l'état de victime à celui d'acteur, de la marginalité à la visibilité, du silence au cri d'une génération entière scandant le slogan : « Français, immigrés, solidarité ! »<sup>377</sup>. L'image de « cité-ghetto » renfermée, immobile et socialement vide semble ainsi se heurter avec la réalité de notre étude de cas : une zone urbaine classée parmi les plus sensibles de l'Hexagone qui a été souvent protagoniste de son histoire et de l'histoire française.

---

<sup>375</sup> C. Delorme, in H. Tincq, « Trente ans après la marche des beurs, l'ex-curé des Minguettes continue le combat », cit.

<sup>376</sup> C. Delorme, in J. Berset, « Père Christian Delorme: "On doit vivre ensemble avec les musulmans" », cit.

<sup>377</sup> A. Elkaïm, « "Les jeunes des quartiers ont été oubliés pendant 30 ans" », cit.



## Conclusions

Les frontières urbaines ont été traitées, le long du mémoire, à différents niveaux d'analyse, des barrières physiques délimitant tel ou tel quartier, comme dans le cas des anciens « ghettos » ou bien du mur de Via Anelli à Padoue, à celles plus invisibles, construites souvent par l'indifférence des institutions et par la stigmatisation médiatique et sociale. À partir du parcours d'étude que nous avons développé de chapitre en chapitre, il est ainsi possible d'affirmer que les grands ensembles des banlieues françaises peuvent incarner tant les unes que les autres. Les tours et les barres de béton, nées de l'architecture moderne de l'après-guerre et épousant la technocratie, ont en effet connu une évolution importante en ce qui concerne leur représentation, de l'époque de leur diffusion, dans les années 1950, au temps présent.

Fondamentaux pour la résolution de la crise du logement et symboles des Trente Glorieuses, les grands ensembles ont été longtemps présentés dans le débat public comme l'orgueil national, porteurs de modernité, de progrès et surtout de bien-être et de paisible cohabitation entre les habitants : leur installation dans la verdure répond aux nouvelles exigences d'hygiène et d'espace, et font appel à la vision classique et raisonnée de la ville idéale, fonctionnelle et en contact avec l'environnement naturel ; tandis que la mixité socio-économique de départ, visant à la « moyennisation » des classes, veut faire des grands ensembles des instruments pour une « politique civilisatrice »<sup>378</sup>, d'une part, et des fabriques d'« hommes nouveaux »<sup>379</sup>, d'autre part. Nombreux et économiques, les logements modernes ont un succès extraordinaire auprès des premiers mal-logés, les ménages venant de l'insalubrité des taudis, comme les Parisiens notamment, les banlieusards et les provinciaux.

Mais lorsque le projet de reconstruction de masse montre de premières difficultés d'organisation technique, de l'indifférence face aux besoins des citoyens et des failles en termes de voisinage entre les différents groupes sociaux, le déclin de la « cité radieuse »<sup>380</sup> commence inexorablement et marque la fin de l'utopie. L'isolement du reste de la ville, la précarité des édifices, bâtis dans la hâte de l'émergence, constituent, entre autres, les critiques principales adressées aux grands ensembles ainsi que les premiers signaux d'une nouvelle conception de cette forme d'habitat, la « cage à lapins »<sup>381</sup>, reléguant ses habitants dans une sorte d'« île déserte »<sup>382</sup>. La

---

<sup>378</sup> Chapitre III, 37.

<sup>379</sup> *Ibidem*.

<sup>380</sup> Unité d'habitation Le Corbusier Marseille, cit.

<sup>381</sup> Chapitre II.

<sup>382</sup> B. Foucaud, « La crise des quartiers et Le Corbusier », cit.

monofonctionnalité de la ZUP, en tant que produit du modèle urbain du « zonage »<sup>383</sup>, s'avère ainsi un échec en termes de cohésion sociale et d'intégration, car, comme nous l'avons souligné dans le cinquième chapitre, la seule fonction de « dortoir » ne serait pas suffisante à assurer aux banlieusards un plein accomplissement de leurs activités quotidiennes : du travail au centre-ville aux courses au marché, des services administratifs aux services scolaires et associatifs, la ségrégation résidentielle a donc une incidence importante sur le style de vie de la population des ensembles périurbains. Songeons, par exemple, à ce qui est connu sous le nom de « mal », de « folie » des grands ensembles ou bien de « sarcellite », mal auquel nous avons consacré la plupart du deuxième chapitre.

D'un point de vue plus général, il est en outre possible de remarquer que, si initialement l'attention publique était posée sur l'inhumanité de l'habitation, en tant que « cage », elle passe ensuite sur le quartier dans son ensemble en tant que « ghetto » : suite à l'abandon de la construction d'autres logements, les conséquences de la décolonisation, d'un côté, et la crise économique, de l'autre, marquent symboliquement ce tournant. Les travailleurs et les ménages issus de l'immigration ou rapatriés remplacent, dans un jeu des départs, les Français de cadres moyens-supérieurs au sein des nouvelles ZUS et l'apparente homogénéité du peuplement donne rapidement lieu, par conséquent, à la construction du stigmat, s'ajoutant à l'état de marginalité déjà existant. Tout ce qui est perçu comme « trop » ou « pas assez »<sup>384</sup> devient une caractéristique propre au « mauvais » quartier, et donc à la « cité-ghetto » ; cette dernière correspond en effet à la dégradation physique du lieu, à la non-mobilité des habitants, au sentiment d'insécurité et de peur, à la pauvreté généralisée, à la déviance, mais aussi au vide social.

C'est notamment lors de l'emploi du terme « ghetto » pour faire référence aux banlieues à problème que l'imaginaire autour des « villes nouvelles » subit une progressive dévalorisation, alimentée, sans aucun doute, par le rôle d'acteurs sociaux extérieurs, comme les médias et le monde de la politique : souvent identifiable dans le type d'habitat lobotomisé, le quartier ségrégué semble en effet fonctionner du « bouc-émissaire dont chaque ville a besoin »<sup>385</sup>, afin de déterminer une sorte d'ennemi interne et donc facilement écartable. Les tours et les barres périphériques s'érigent de plus en plus comme des barrières, tant physiques que symboliques, séparant les exclus du reste du corps social, les non-assimilables des intégrés.

La question de l'assimilation, sur laquelle nous sommes revenus lors du cinquième chapitre, ne peut qu'être prise en considération au sein de notre parcours de recherche. Du commencement de

---

<sup>383</sup> Chapitre V, p.63.

<sup>384</sup> *Ivi*, p. 69.

<sup>385</sup> Chapitre IV, p. 56.



la soi-disant « crise des banlieues » jusqu'à la période contemporaine, la théorie assimilationniste ne cesse de vivre dans un état de crise profonde. Étant un des piliers du modèle d'intégration français, elle implique, dans ses principes théoriques ainsi que dans le processus de naturalisation, une adhésion globale, linguistique et culturelle, à la société d'accueil. Un processus d'« homogénéisation » qui, à cause de son caractère « neutralisant »<sup>386</sup>, constitue en soi un obstacle, une frontière à l'échange interculturel et présente paradoxalement le risque de produire deux effets : suffoquer la diversité propre à la population urbaine d'aujourd'hui ; susciter, par conséquent, des réactions, ou, pour mieux dire, des mobilisations plus ou moins collectives et engagées pour faire émerger l'identité personnelle de sa relégation à la sphère privée.

Quartiers ségrégués des grands ensembles et principes assimilationnistes se fondent en effet dans la figure des jeunes Français issus de l'immigration qui, représentants d'une « double appartenance », se retrouvent protagonistes, dès les années 1980, d'une véritable « lutte pour la reconnaissance »<sup>387</sup>. Sur la base des données recueillies, notre étude de cas semble offrir un exemple significatif tant des banlieues dites « cités-ghetto » que d'épisodes de revendications identitaires. La dernière marche pour l'égalité, organisée par Arbi Rezgui en 2015, dit non seulement la persistance des problèmes dans les quartiers populaires, mais aussi et surtout la continuité du combat : la cité des Minguettes, en raison de ses nombreuses évolutions le long des années, passe des violences contre les forces de l'ordre à la Marche des « bons beurs », de l'extrémisme de l'« islam de quartier »<sup>388</sup> au dialogue interreligieux du curé Delorme. Son ambivalence, propre au « mauvais quartier », porte également l'occasion de déconstruire son image de « ghetto » urbain : l'immobilité, le vide social ainsi que l'homogénéité du peuplement ne semblent pas caractériser notre étude de cas, qui, malgré les difficultés socio-économiques existantes, s'avère plutôt dynamique et en constante évolution dans le temps.

Le concept de « contre-monde »<sup>389</sup>, c'est-à-dire d'un monde à part, complètement détaché de la société et hors de l'histoire, se heurte en effet avec ce que nous avons pu remarquer dans le cas de la cité lyonnaise. À partir d'un regard ethnologique, à l'exemple d'Adriano Cancellieri et David Lepoutre, il a été possible d'étudier les Minguettes de façon plus approfondie, au-delà des considérations superficielles qui se limitent à les décrire comme des zones « chaudes » inspirant la peur : « Moi je sais que j'ai l'étiquette des Minguettes ! Et à part les pelos de Vaulx-en-Velin, tous

---

<sup>386</sup> Chapitre V, p. 74.

<sup>387</sup> A. Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, cit.

<sup>388</sup> Chapitre VI, p. 96.

<sup>389</sup> Chapitre IV, p. 51.

les quartiers de Lyon nous craignent »<sup>390</sup>. L'engagement social de jeunes et moins jeunes et l'énorme activité des associations locales montrent une vitalité qui saute aux yeux et qui passe souvent sous silence. Les différentes luttes pour la reconnaissance, caractérisant le quartier populaire en question jusqu'à nos jours, expriment, non pas une uniformité d'actions, mais au contraire, une complexité de relations sociales, ayant des buts et des sentiments d'appartenance même contrastants : il suffit de penser aux marches pour l'égalité des droits, aux émeutes urbaines ou bien aux radicalisations religieuses.

Ces mouvements contre l'invisibilité naissent pourtant de zones urbaines d'émargination, normalement oubliées par les institutions et encore touchées par plusieurs problématiques socio-économiques. Incarnant de plus en plus « le retour des colonialismes et des post-colonialismes européens sur leurs territoires métropolitains »<sup>391</sup>, ces zones grises ne se limitent pas aujourd'hui à quelque cas isolé et concernent notamment la condition des réfugiées et des demandeurs d'asile : la « Jungle » de Calais, abritant, en août 2016, 6 900 personnes, constitue une véritable « bidonville d'État »<sup>392</sup>, tout comme le camp d'Idomeni, à la frontière entre la Grèce et la Macédoine, ou bien celui de Borgo Mezzanone, en Italie<sup>393</sup>. Contrairement aux grands ensembles français, les territoires que nous venons de citer ne présentent pas cependant des caractères urbanistiques, mais ils font plutôt appel aux politiques de migration, d'accueil et d'intégration, qui nécessiteraient d'un approfondissement à part.

L'avenir des tours et des barres s'inscrit toutefois dans le débat actuel, portant sur la question suivante : démolir ou patrimonialiser ? Les experts et les pouvoirs publics soutenant la première école de pensée voient dans les édifices de béton un fort déterminisme social, la concentration des maux de la société : les démolir et les effacer complètement du paysage urbain permettrait peut-être d'éliminer la ségrégation sociale et spatiale. De l'autre côté, patrimonialiser serait une solution plus respectueuse des produits de l'architecture moderne et de ses habitants : la valorisation des quartiers serait ainsi de type culturel et socio-symbolique, mais elle porte également sur une logique marchande et touristique<sup>394</sup>. L'exemple de la Cité Radieuse à Marseille<sup>395</sup>,

---

<sup>390</sup> Témoignage de Mehdi, in Saïd Harbaoui, « Un après-midi aux Minguettes », Bondyblog.libération.fr, 20 novembre 2013, [http://bondyblog.libération.fr/2013/11/20/un-apres-midi-aux-minguettes/#.V95R2\\_mLTIV](http://bondyblog.libération.fr/2013/11/20/un-apres-midi-aux-minguettes/#.V95R2_mLTIV) .

<sup>391</sup> C'est moi qui traduis. « Indagine sulle periferie », in *Limes*, cit., p. 20.

<sup>392</sup> « MSF à Calais : "c'est un abandon organisé" », Médecins sans Frontières.fr, 23 septembre 2015, <http://www.msf.fr/actualite/articles/msf-calais-c-est-abandon-organise> .

<sup>393</sup> Fabrizio Gatti, « Sette giorni all'inferno: diario di un finto rifugiato nel ghetto di Stato », L'Espresso, 12 septembre 2016, <http://espresso.repubblica.it/inchieste/2016/09/12/news/sette-giorni-all-inferno-diario-di-un-finto-rifugiato-nel-ghetto-di-stato-1.282517> .

<sup>394</sup> Marc Bertier, Hervé Marchal, Jean-Marc Stébé, « La patrimonialisation contre la ségrégation : le cas des grands ensembles français », *Metropolitiques.eu*, 16 mai 2014, <http://www.metropolitiques.eu/La-patrimonialisation-contre-la.html> .

<sup>395</sup> Chapitre I, p. 13.

transformée en centre culturel et musée d'art contemporain, serait, selon la thèse de la patrimonialisation, à appliquer à la plupart des grands ensembles français, afin de donner une nouvelle vie à cette forme d'habitat.

Le débat autour du futur des cités reste cependant encore ouvert, même si, à la lumière des considérations théoriques et des modifications urbaines que nous avons analysées au fil des pages, le changement et la voie pour la résolution de la ségrégation résidentielle des minorités ne peuvent pas se réaliser en suivant une seule perspective : les modifications des politiques urbaines ne peuvent pas s'opérer, par exemple, sans être accompagnées de nouveaux systèmes d'intégration sociale. Seulement une observation globale du phénomène, comme à travers le regard de l'ethnologue, peut favoriser une lecture réelle de la zone sensible, dans sa spécificité, loin des représentations dictées par la culture dominante. Qu'il s'agira enfin de détruire ou bien de préserver les grands ensembles en tant que patrimoine, il sera nécessaire de mener d'abord une déconstruction symbolique de leur imaginaire, afin de mettre en évidence que, comme pour notre étude de cas, le quartier de banlieue n'est pas condamné à son état de « cité-ghetto », mais, grâce à sa pluralité de voix, il a le potentiel pour se renouveler et devenir autre chose.



## Bibliographie

- Bauman Zygmunt, *La società dell'incertezza*, Bologna, Il Mulino, 1999.
- Begag Azouz, Chaouite Abdellatif, *Ecarts d'identité*, Paris, Editions du seuil, 1990.
- Cancellieri Adriano, *Hotel House. Etnografia di un condominio multi-etnico*, Professionaldreamers, 2013.
- Chebroux Jean-Bernard, *Le déclin des communes des grands ensembles : effet de la forme urbaine ou de la ségrégation sociale ?*, Thèse de doctorat de Sociologie, Université de Lorraine, 2012.
- Chombart de Lauwe Paul Henry, *Des hommes et des villes*, Paris, Payot, 1965.
- Clark Kenneth, *Dark ghetto : dilemmas of social power*, New York, Harper and Row, 1965.
- Clerc Paul, *Grands ensembles. Banlieues nouvelles. Enquête démographique et psychosociologique*, Presse Universitaire de France, Cahier n° 49, 1967.
- Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République, « Rapport au président de la République », 11 décembre 2003.
- Cristaldi Flavia, *Immigrazione e territorio: lo spazio con/diviso*, Patron, 2013.
- Donzelot Jacques [et al.], *Face à l'exclusion. Le modèle français*, Paris, Editions Esprit, 1991.
- Douzet Frédérick, Giblin Béatrice, *Des frontières indépassables ? Des frontières d'État aux frontières urbaines*, Paris, Armand Colin, 2013.
- Doytcheva Milena, *Une discrimination positive à la française ? Ethnicité et territoire dans les politiques de la ville*, Paris, Editions La Découverte, 2007.
- Fattelay Priscillia, Labourdette Jean-Paul, Auzias Dominique, *Guide du bénévolat*, Le Petit Futé.
- Gallissot René, Moulin Brigitte [et al.], *Les Quartiers de la ségrégation. Tiers monde ou Quart monde ?*, Paris, Éditions Karthala, 1995.
- Gasparini Alberto, *La sociologia degli spazi. Luoghi, città, società*, Roma, Carocci Editore, 2000.
- Gelidi Charlotte, *Fès, la fabrication d'une ville nouvelle, 1912-1956*, Lyon, ENS Éditions, 2012.
- Girault Arthur, *Principes de colonisation et de législation coloniale*, Paris, L. Larose, 1895.
- Glazer Nathan, *Affirmative discrimination. Ethnic Inequality and Public Policy*, New York, Basic Books, 1975.
- Hall Stuart, « The Work of Representation », in *Representation: cultural representations and signifying practices*, The Open University, Milton Keynes, 1997.
- Honneth Axel, *La lutte pour la reconnaissance*, Cerf, 2000.

- Kaës René, *Vivre dans les grands ensembles*, Paris, Éditions ouvrières, 1963.
- La Cecla Franco, *Perdersi. L'uomo senza ambiente*, Laterza Editori, 2000.
- Lapeyronnie Didier, *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont, 2008.
- Le Corbusier, *La Ville fonctionnelle*, 1941.
- Le Jeannic Thomas, « Insécurité : perceptions et réalités », in *Données Sociales : La société française*, 2006.
- Lepoutre David, *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Paris, Odile Jacob, 1997.
- Lévi-Strauss Claude, *Tristes Tropiques*, Paris, Plon Coll. Terres Humaines, 1955.
- Liogier Raphael, *Une laïcité légitime ? La France et ses religions d'État*, Paris, Médicis-Entrelacs, 2006.
- Maurin Éric, *Le Ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, Éditions du Seuil et de La République des Idées, 2004.
- Mei Duanmu, Hugues Tertrais, *Temps croisés I*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2010.
- Mezrahi Claude, *Regards et témoignages sur Sarcelles*, Paris, Idéographic, 1986.
- Roth Catherine, *L'histoire des grands ensembles de Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel racontée aux enfants*, Collection « Les publications du Patrimoine en Val de France », Communauté d'Agglomération Val de France, n°12, 2009.
- Ruggiero Vincenzo, *Movimenti nella città*, Bollati Boringhieri, 2000.
- Sayad Abdelmalek, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999.
- Stébé Jean-Marc, *Les grands ensembles : des cités radieuses aux zones urbaines sensibles*, Conférence Université de Stuttgart, 20 octobre 2011.
- Taylor Charles, *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Paris, Flammarion, 1994.
- Textes et images du grand ensemble de Sarcelles 1954 – 1976*, Collection Les Publications du Patrimoine en Val de France, n°10, 2007.
- Toubon Jean-Claude, Messamah Khelifa, *Centralité immigrée. Le quartier de la Goutte d'Or : dynamiques d'un espace pluri-ethnique, succession, compétition, cohabitation*, Paris, L'Harmattan, 1990.
- Vianello Francesca, *Ai margini della città: forme del controllo e risorse sociali del nuovo ghetto*, Coll. Biblioteca di Testi e Studi, Carocci Editore, Roma, 2006.

Waquant Loïc, *Parias urbains. Ghetto, banlieues, État*. Une sociologie comparée de la marginalité sociale, Paris, La Découverte, 2007.

Wirth Louis, *The Ghetto*, the University of Chicago Press, 1928.

### *Revue critiques*

« Indagine sulle periferie. Viaggio nei labirinti delle metropoli dove si giocano le partite decisive per il futuro dell'Italia e del mondo », in *Limes, Rivista Italiana di Geopolitica*, Roma, Gruppo Editoriale L'Espresso SpA, aprile 2016, pp. 7-22.

Cassien-Billier Jean, « Les valeurs morales : la neutralité libérale par-delà le relativisme », in *Informations Sociales*, 2006, pp. 16-24.

Cathelineu Pierre-Christophe, « Qu'est-ce que l'intégration ? Dominique Schnapper. Gallimard, Folio actuel, 2007, in *La revue lacanienne* (n° 2), février 2007, pp. 862-865.

Chamboredon Jean-Claude, Lemaire Madeleine, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », in *Revue française de sociologie*, 1970, pp. 3-33.

Champagne Patrick, « La construction médiatique des "malaises sociaux" », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 90, décembre 1991, pp. 64-76.

Chauviré Christiane, Chauviré Yvan, « Des frontières invisibles dans la ville ? », in *Strates*, n°5, 1990, pp. 2-5.

Choay Françoise, « Cités-jardins ou cages à lapins ? », in *France-Observateur*, n° 414, 4 juin 1959.

Cyprien Avenel, « La mixité dans la ville et dans les grands ensembles. Entre mythe social et instrument politique », in *Informations sociales*, 2005/5, n° 125, pp. 62-71.

Duarte Paulette, « Les représentations de la dévalorisation urbaine chez les professionnels de la politique de la ville », in *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°88, décembre 2000, pp. 30-38.

Fonseca Claudia, « David Lepoutre, Cœur de banlieue. Codes, rites et langages », *L'Homme*, 2001, pp. 433-435.

Fortin Jean-Patrick, « Des tours et des barres... Une histoire du grand ensemble relue par un architecte », in *Informations sociales*, n°123, mars 2005, pp. 116-125.

Guérin-Pace France, « Sentiment d'appartenance et territoires identitaires », in *L'Espace Géographique*, Belin, avril 2006, pp. 298-308.

Hajjat Abdellali, « Retour sur la Marche pour l'égalité et contre le racisme », in *Hommes et migrations*, 18 mars 2014, pp. 151-155.

Kokoreff Michel, « Ghetto et marginalité urbaine. Lectures croisées de Didier Lapeyronnie et Loïc Waquant », in *Revue française de sociologie*, (Vol.50), 2009, pp. 553-572.

Lacoste Yves, « Un problème complexe et débattu : les grands ensembles », in *Bulletin de l'Association des géographes français*, 318-319, novembre-décembre 1963, pp. 37-46.

Macé Roger, *Urbanisme*, n° 75-76, 1962.

Mengin Christine, « La solution des grands ensembles », in *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, n° 64, octobre-décembre 1999, pp. 105-111.

Renault Emmanuel, « La reconnaissance au cœur du social », in *Luttes pour la reconnaissance*, juin 2006, pp. 1-6.

Rivière Clément, « Didier Lapeyronnie, Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui » in *Les comptes rendus en ligne*, 2009.

Rotival Maurice, « Les Grands Ensembles », in *L'Architecture d'Aujourd'hui*, vol. 1, n° 6, juin 1935, pp. 56-57.

Sayad Abdelmalek, « Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 15, juin 1977, pp. 59-79.

Sudreau Pierre, « Sarcelles », in *L'Architecture d'Aujourd'hui*, n° 95, 1961, pp. 6-9.

Zancarini-Fournel Michelle, « Généalogie des rébellions urbaines en Temps de crise (1971-1981) », in *Vingtième Siècle, Revue D'histoire*, 2004/4, n° 84, pp. 119-127.

### *Articles Journalistiques en ligne*

« Le mot beur fête ses 25 ans », Le Parisien.fr, septembre 2010, <http://www.leparisien.fr/societe/le-mot-beur-fete-ses-25-ans-02-09-2010-1051818.php> .

« Les Minguettes, Vénissieux (Rhône) Marche pour l'égalité et contre le racisme, samedi 29 octobre 1983 », <http://odysseo.generiques.org/resource/a0114424079088VR2U2> .

« Venise : les commémorations des 500 ans du premier ghetto juif », Le Figaro.fr, mars 2016, <http://www.lefigaro.fr/culture/2016/03/10/03004-20160310ARTFIG00117-venise-les-commemorations-des-500-ans-du-premier-ghetto-juif.php>.

Allix Grégoire, « L'utopie manquée des cités-dortoirs », Le Monde.fr, 2005, [http://www.lemonde.fr/culture/article/2005/12/05/l-utopie-manquee-des-cites-dortoirs\\_717508\\_3246.html](http://www.lemonde.fr/culture/article/2005/12/05/l-utopie-manquee-des-cites-dortoirs_717508_3246.html) .

Berset Jacques, « Père Christian Delorme: "On doit vivre ensemble avec les musulmans" », Cath.ch, 23 juin 2016, <https://www.cath.ch/newsf/pere-christian-delorme-on-vivre-ensemble-musulmans-2/> .

Burlet Laurent, « Depuis les Minguettes, il a (re)marché jusqu'à Paris contre le racisme », Rue89Lyon.fr, 31 octobre 2015, <http://www.rue89lyon.fr/2015/10/31/depuis-minguettes-il-remarchera-jusqua-paris-contre-le-racisme/> .



Chambon Frédéric, « La quête identitaire de ces jeunes Lyonnais tournés vers l’Islam », Bladi.net, février 2003, <http://www.bladi.net/la-quete-identitaire-de-ces-jeunes-lyonnais-tournes-vers-l-islam.html> .

Choffat Axelle, « Quartiers sensibles ou prioritaires : les 30 quartiers les plus "chauds" de France », L’Internaute.com, février 2016, <http://www.linternaute.com/actualite/societe/1280178-les-30-quartiers-les-plus-sensibles-de-france/1281359-venissieux-les-minguettes> .

Elkaïm Alban, « “Les jeunes des quartiers ont été oubliés pendant 30 ans”. 32 ans après la marche, Arbi Rezgui repart sur la route des beurs », StreetPress.com, octobre 2015, <http://www.streetpress.com/sujet/1445881748-32-ans-apres-marche-des-beurs-arbi-rezgui-repart> .

Faure Sonya, « Interview Raphaele Bertho : Les grands ensembles, clichés de leur époque », Libération.fr, 27 octobre 2015, [http://www.liberation.fr/debats/2015/10/27/les-grands-ensembles-cliches-de-leur-epoque\\_1409256](http://www.liberation.fr/debats/2015/10/27/les-grands-ensembles-cliches-de-leur-epoque_1409256) .

Géraud Alice, « “Marche des beurs”, trente ans de silence », Libération.fr, 2 décembre 2013, [http://www.liberation.fr/societe/2013/12/02/marche-des-beurs-trente-ans-de-silence\\_963730](http://www.liberation.fr/societe/2013/12/02/marche-des-beurs-trente-ans-de-silence_963730) .

Gonzalez Isabelle, « Dans les pas de la "marche des beurs" de 1983 », France3.fr, 17 octobre 2015, <http://france3-regions.francetvinfo.fr/rhone-alpes/dans-les-pas-de-la-marche-des-beurs-de-1983-831917.html> .

Harbaoui Saïd, « Un après-midi aux Minguettes », Bondyblog.libération.fr, 20 novembre 2013, [http://bondyblog.liberation.fr/201311201300/un-apres-midi-aux-minguettes/#.V95R2\\_mLTIV](http://bondyblog.liberation.fr/201311201300/un-apres-midi-aux-minguettes/#.V95R2_mLTIV) .

La « sarcellite », maladie locale... », Le Parisien.fr, juillet 2004, <http://www.leparisien.fr/val-d-oise/la-sarcellite-maladie-locale-30-07-2004-2005176108.php#xtref=https%3A%2F%2Fwww.google.it%2F> .

Lulla Gilles, « Arbi Rezgui veut reprendre “la marche” de l’histoire », Expressions-Vénissieux.fr, octobre 2015, <http://www.expressions-venissieux.fr/2015-10-05-arbi-rezgui-veut-reprendre-la-marche-de-lhistoire/> .

Rauscher Mélanie, « Renouveau urbain à Vénissieux. Minguettes : réveil de la cité-dortoir ? », Lyon-info.fr, juillet 2011, <http://www.lyon-info.fr/?Minguettes-reveil-de-la-cite> .

Rousseau Christine, « Le mythe blousons noirs », Le Monde.fr, juillet 2015, [http://www.lemonde.fr/televisions-radio/article/2015/07/06/le-mythe-blousons-noirs\\_4672087\\_1655027.html](http://www.lemonde.fr/televisions-radio/article/2015/07/06/le-mythe-blousons-noirs_4672087_1655027.html) .

Ségoène Malterre, « Je viens d’un quartier sensible...donc je bidouille mon CV », France24.com, 9 juin 2015, <http://observers.france24.com/fr/20150609-quartier-sensible-bidouille-cv-venissieux-lyon-banlieue-chomage> .

Serafini Tonino, « Des foyers créés pour surveiller. La Sonacotra est née, en 1956, à l’initiative du ministère de l’intérieur », Libération.fr, 11 février 2000, [http://www.liberation.fr/evenement/2000/02/11/des-foyers-crees-pour-surveiller-la-sonacotra-est-nee-en-1956-a-l-initiatice-du-ministere-de-l-inter\\_316023](http://www.liberation.fr/evenement/2000/02/11/des-foyers-crees-pour-surveiller-la-sonacotra-est-nee-en-1956-a-l-initiatice-du-ministere-de-l-inter_316023) .

Sillières Antoine, « Vénissieux : une nouvelle « marche des beurs », 32 ans après », Lyon Capitale, octobre 2015, <https://www.lyoncapitale.fr/Journal/Lyon/Actualite/Actualites/Discriminations/Venissieux-une-nouvelle-marche-des-beurs-32-ans-apres> .

Tincq Henri, « Trente ans après la marche des beurs, l'ex-curé des Minguettes continue le combat », Slate.fr, novembre 2013, <http://www.slate.fr/story/80369/christian-delorme-marche-beurs-minguettes> .

## *Sitographie*

America.pink, <http://america.pink> .

Atelier Grand Paris, <http://www.ateliergrandparis.fr/construire/mixite.pdf> .

CNLE.gouv.fr, <http://www.cnle.gouv.fr> .

Commentaire.fr, <http://www.commentaire.fr> .

Delcampe.net, <http://www.delcampe.net> .

Études photographiques, <https://etudesphotographiques.revues.org/3383> .

Fondation Suisse.fr, <http://www.fondationsuisse.fr> .

Glorieuse France. Droit et intelligence économique, <http://glorieusefrance.fr> .

Gouvernement.fr, <http://www.gouvernement.fr> .

I.ville.gouv.fr, <http://i.ville.gouv.fr> .

IFS, Il était ifois, <http://il-etait-ifoies.eklablog.com> .

Insee.fr <http://www.insee.fr> .

La Documentation Française, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr> .

L'Espresso, <http://espresso.repubblica.it> .

La faute à Le Corbusier, <https://lafautealecorbusier.wordpress.com> .

Le JDD.fr, <http://www.lejdd.fr> .

Légifrance.gouv.fr , le service public de la diffusion du droit, <https://www.legifrance.gouv.fr> .

Les articles politique société & médias de Boris Foucaud, Scribium.com, 2011, <https://scribium.com> .

Médecins sans Frontières, <http://www.msf.fr> .

Métropolitiques.eu, <http://www.metropolitiques.eu> .

Millénaire3, La prospective de la métropole de Lyon, <http://www.millenaire3.com> .

Revue-projet.com, <http://www.revue-projet.com> .

Service-public.fr, mars 2015, <https://www.service-public.fr> .

Sociocarnot, <https://sociocarnot.files.wordpress.com> .

Système d'information géographique de la politique de la ville, <https://sig.ville.gouv.fr> .

The Conversation. Academic Rigour, Journalistic Flair, <http://theconversation.com> .

Unité d'habitation Le Corbusier Marseille, <http://www.marseille-citeradieuse.org> .

UrbaLyon.com, Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, <http://www.urbalyon.org/site/Accueil> .

Wikipédia.org, <https://fr.wikipedia.org> .

#### *Vidéo en ligne*

« Quarante mille voisins », Ina.fr, 2 décembre 1960, <http://www.ina.fr/video/CAF89007746> .

Chimamanda Adichie, « The danger of a single story », Ted Talks, juillet 2009, [https://www.ted.com/talks/chimamanda\\_adichie\\_the\\_danger\\_of\\_a\\_single\\_story?language=it](https://www.ted.com/talks/chimamanda_adichie_the_danger_of_a_single_story?language=it) .

Hajjat Abdellali, « La France et l'assimilationnisme », Sociologie de l'intégration, YouTube.com, 13 mai 2015, [https://www.youtube.com/watch?v=JImaC\\_eSF0](https://www.youtube.com/watch?v=JImaC_eSF0) .



## *Résumé en italien*

Le frontiere invisibili della città francese che si intendono analizzare nel presente lavoro di tesi fanno riferimento a quelle rappresentate dai *grands ensembles* di periferia, maestosi edifici di cemento, tipici dell'architettura moderna del dopoguerra e composti essenzialmente da strutture a linea ed a torre. Sia dal punto di vista simbolico che fisico, tali confini urbani compongono il paesaggio delle *banlieues* francesi sin dalla loro costruzione, avvenuta tra il 1955 e il 1975, per far fronte alla cosiddetta *crise au logement*, ovvero la crisi dell'alloggio, che colpisce soprattutto la capitale. A seguito dei bombardamenti della seconda guerra mondiale, infatti, il numero di abitazioni in rovina è tale da lasciare senza dimora migliaia di persone: i tuguri ammontano a 350 mila, sono sovrappopolati e mancano dei servizi primari, come il bagno o l'acqua corrente. Anche grazie all'impegno sociale e alla pressione esercitata dalla comunità Emmaus, guidata dall'abate Pierre, il governo francese decide di investire 10 miliardi di franchi nella costruzione immediata di 12 000 alloggi di emergenza per aiutare la popolazione più disagiata.

Simboli della grandezza e dell'avanguardia del paese durante i *Trente Glorieuses*, i *grands ensembles* rientrano in un ambizioso progetto di ricostruzione di massa che prevede all'anno più di 200 mila appartamenti, in aumento con il passare del tempo. Ciò è senz'altro dato, da un lato, dal progresso industriale, e dall'altro, dall'esplosione demografica che colpisce anche il resto dei paesi europei; il *baby-boom* e successivamente l'inizio dei rimpatri portano la popolazione francese ad un aumento di 3 milioni di persone in pochi anni. I *grands ensembles*, capaci di ospitare più di mille alloggi, risultano il modello urbanistico più funzionale ed efficace per la risoluzione della crisi. Tre sono i contesti nei quali essi vengono progettati:

- Nel caso più frequente, nuovi quartieri periferici vengono costruiti per accogliere le famiglie provenienti da abitazioni insalubri del centro cittadino oppure gli abitanti delle campagne circostanti;
- Le cosiddette *villes nouvelles* (nuove città) sono anche installate in prossimità dei nuovi complessi industriali, come ad esempio nei comuni di Mourenx, Bagnols-sur-Cèze o Pierrelatte per quanto riguarda l'industria nucleare;
- Soltanto per qualche vecchio quartiere è invece previsto un rinnovamento urbano, come nel caso della Porte de Bâle a Mulhouse.

Inoltre, i vantaggi economici e legislativi per le imprese di costruzione permettono la realizzazione delle ZUP (Zone da Urbanizzare con Priorità) in mezzo al verde delle campagne di

periferia e lontano quindi dalla caotica realtà cittadina, destinata invece al lavoro e all'industria: tale suddivisione dello spazio urbano in zone aventi determinate funzioni deriva, in particolare, dall'ideale della città funzionale, appunto, ed organizzata in modo razionale. I principi di questo nuovo movimento architettonico trovano il loro fondamento nella Carta di Atene, dove ha avuto luogo il IV Congresso Internazionale dell'Architettura Moderna nel 1933. Il documento, redatto principalmente dall'architetto francese, Le Corbusier, e pubblicato nel 1941 con il titolo *La Ville Fonctionnelle*, presenta le più importanti idee innovatrici della prima metà del XX secolo: il rigore e la linearità delle forme, l'ordine, e il purismo degli edifici che lo contraddistinguono sono ancora ben visibili nella morfologia delle città di oggi. Per riportare la città alla dimensione umana, stravolta dall'avanzamento delle industrie, è importante, secondo il movimento in questione, che l'urbanistica ritorni al classicismo e soddisfi così i "bisogni primordiali, biologici e psicologici" della società: i grands ensembles, pensati per rispondere alla funzione dell'abitare, non solo garantiscono tali necessità fornendo alla popolazione aria pulita, igiene, tranquillità e spazio, ma aspirano anche a rigenerare l'uomo moderno e quindi il paese intero attraverso il ritrovato contatto con l'ambiente. Tra gli esempi più significativi dell'utopia della città funzionale, ritroviamo *La Maison du fada* o *Cité Radieuse*, a Marsiglia, progettata da Le Corbusier per rispondere ad ogni esigenza dell'abitare; oggi comprende anche un museo d'arte contemporanea, il *MaMo*.

Ciò che tuttavia tende a scontrarsi con la visione utopica è, a poco a poco, la struttura reale degli immobili e soprattutto la loro distanza dai diversi luoghi di interesse della città, primo fra tutti il centro, in quanto non adeguatamente collegato con la *banlieue*. La mancanza di mezzi di trasporto e di servizi si aggiunge quindi alla precarietà degli edifici che risultano essere costruiti attraverso tecniche frettolose ed economiche: i nuovi procedimenti di prefabbricato permettono di lavorare in serie impiegando una mano d'opera poco qualificata e spesso composta da immigrati di origine italiana, spagnola, portoghese o algerina. La degradazione fisica dei grands ensembles e la loro lontananza dal resto della società rendono la *cit * un vero e proprio dormitorio che amplifica la condizione di marginalità e di solitudine degli abitanti.

Da emblema della *grandeur* francese, essi sono passati, nel giro di una ventina di anni, a degli alveari, o meglio, delle *cages à lapins*, gabbie per conigli, capaci di influenzare più o meno direttamente lo stato fisico e mentale di chi vi abita. Ciò che viene chiamata dalla stampa dell'epoca "malattia dei grands ensembles" o "sarcellite", dal nome del grand ensemble di Sarcelles, sembra colpire in particolar modo le donne e i bambini, coloro che vi trascorrono infatti la maggior parte della giornata, mentre la figura paterna si trova generalmente a lavoro: "noia, suicidio e delinquenza" apparivano tra i sintomi del malessere che, benché oggetto di un'ampia

strumentalizzazione mediatica, pare si possa identificare con il malcontento ed il senso di abbandono generale dato dalla condizione di segregazione di quei territori. Alla luce delle testimonianze audiovisive raccolte all'epoca dalle prime registrazioni del fenomeno, si può infatti percepire il senso di spaesamento e di "fuor di luogo" che trasmette la tecnocrazia delle abitazioni. La loro uniformità e monocromia tende, da un lato, a mettere in risalto l'opera architettonica, e dall'altro, a nascondere e sopprimere le specificità culturali e le diversità sociali del singolo condomino; le fotografie e le riprese aeree del tempo rendono tale contrasto ben visibile, mostrando come l'uomo risulta quasi assente tra la grandezza delle torri.

Psichiatri, sociologi, esperti, giornalisti e persino cantanti, come Henri Gougaud, documentano la *folie des grands ensembles* come prodotto dell'alienazione sociale così come degli errori fino a quel momento intrapresi dalle politiche urbane. Le diverse azioni di intervento della *politique de la ville* a partire dagli anni 1970, come la demolizione di alcuni immobili o la fine della loro produzione, non riescono tuttavia ad evitare l'insorgere di tensioni fra i vari gruppi della popolazione locale. Se inizialmente il grand ensemble aspirava a funzionare da "ascensore sociale", portando così alla formazione di un'unica classe media, la coabitazione forzata tra classi diverse non fa altro che inasprire i rapporti e contribuire così all'accrescere della "distanza sociale". Due tipi di visioni utopistiche determinano la mescolanza socio-economica caratterizzante i primi decenni :

- le "nuove città" si fanno strumento di una politica "civilizzatrice", la quale, puntando alla livella sociale, permette alle fasce più basse di raggiungere quelle superiori;
- la modernità dell'ambiente genera naturalmente un "uomo nuovo", ritornato finalmente alle origini e libero da ogni genere di condizionamento, mito o alienazione.

Per tanto, la cosiddetta *moyennisation* dei ceti si rivela anch'essa ben presto un mito appartenente soltanto alla concezione ideale di società. La composizione demografica delle periferie viene infatti rapidamente modificata dalla coincidenza di due diversi fenomeni : l'inizio, da un lato, della crisi economica che, a seguito degli choc petroliferi, investe il mondo occidentale tra il 1973 e il 1979; e dall'altro, del processo di decolonizzazione dei paesi del Magreb, come il Marocco, la Tunisia e l'Algeria, che, a sua volta, scatena una prima ondata migratoria verso la Francia. In un primo momento, ai rimpatriati vengono offerte delle sistemazioni di fortuna, ovvero dei *foyers*, centri di accoglienza per lavoratori al limite delle *bidonville*, situati ai margini delle città, e lontano persino dalla modernità dei grands ensembles. Un tipo di modernità destinata, in principio, unicamente ai lavoratori francesi, ma che a partire dalla metà degli anni 1970 apre le porte alle famiglie immigrate, incentivate anche dalla legittimazione del ricongiungimento familiare. Lo status

dell'immigrato non è dunque più associato alla temporaneità del migrante economico, ma sempre di più alla sua nuova condizione di membro della società.

I primi anni di convivenza tra la popolazione straniera e quella autoctona, all'interno dei grands ensembles, sono caratterizzati da momenti di tensione e di scontro, in cui la memoria dell'appena terminata guerra in Algeria e le prime difficoltà economiche giocano un ruolo decisivo: da una parte troviamo infatti i cittadini francesi in regressione sociale, dall'altra i nuovi arrivati, culturalmente diversi e senza alcuna prospettiva. Lo spirito coloniale ancora impresso nella mente dei locali complica senza dubbio le possibilità di integrazione che quindi cerca di essere "imposta" dall'amministrazione tramite l'utilizzo di "soglie di tolleranza". Tale pratica, che può essere considerata come uno strumento della cosiddetta "discriminazione positiva", consiste nello stabilire una quota, ossia una precisa percentuale di famiglie di immigrati da inserire nei rispettivi alloggi popolari: nel caso di alcune regioni ad esempio, come l'Île-de-France o Provence-Alpes-Côte d'Azur, essa è fissata al 30%.

Col passare degli anni, però, una dinamica di partenze-arrivi rende possibile una vera e propria sistemazione della prima generazione di immigrati all'interno dell'*housing* sociale. A causa dei numerosi effetti della crisi dell'economia e dell'impiego, le classi sociali più agiate lasciano i grands ensembles e cercano un'alternativa migliore in prossimità del centro oppure del luogo di lavoro; il vuoto abitativo che ne risulta viene quindi colmato dall'arrivo di fasce più modeste, tra le quali compaiono spesso quelle di origine immigrata. Queste ultime finiscono così per occupare le zone ormai più degradate e marginali della città dove si verifica, di conseguenza, una perdita di valore generalizzata, sia per quanto riguarda la struttura fisica degli HLM (Habitations à Loyer Moderé, ovvero alloggi popolari), sia per la loro composizione sociale. L'omogeneizzazione socio-economica delle ex ZUP non rispecchia dunque la società ideale pensata inizialmente, ma genera invece un progressivo impoverimento della zona ed una concentrazione residenziale che interessa nel 2006 il 7% della popolazione nazionale.

Lo stato di segregazione e di discriminazione al quale gli abitanti delle ZUS (Zone Urbane Sensibili) sono sottoposti è tale da condurre diversi esperti e sociologi della fine del secolo scorso a parlare nello specifico di "ghetto urbano". Benché il dibattito in riferimento alla pertinenza e all'utilizzo del termine resti ancora aperto, in questa sede verrà dato spazio alle teorie di quattro intellettuali principali, Louis Wirth, Éric Maurin, Didier Lapeyronnie e Loïc Waquant. Il primo, autore di *The Ghetto*, definisce tale concetto non solo dal punto di vista del suo legame con la storia ebraica, ma anche e soprattutto dal punto di vista del suo interesse sociologico: si tratta, a suo avviso, di un'"istituzione che permette di studiare un caso prolungato di isolamento sociale" e che



può essere anche individuata nel caso dei quartieri poveri afro-americani. Il paragone con il caso americano è condotto ugualmente da Lapeyronnie e Waquant, i quali, nonostante abbiano teorie contrastanti riguardo le *banlieues* francesi, si trovano entrambi d'accordo sul concetto di "dualità" caratterizzante il quartiere-ghetto: esso si rivela al tempo stesso sia "gabbia" che "rifugio" per chi vi abita. Secondo Waquant, parlare di ghettizzazione o di *black ghettos* in riferimento ai *grands ensembles* non è possibile, in quanto i fattori che distinguono le due realtà sono numerosi: i diversi meccanismi di esclusione sociale; la forte discriminazione razziale; i livelli di violenza e di criminalità senza paragone; il diverso ruolo svolto dal potere pubblico e dallo stato. La tesi di Lapeyronnie, al contrario, individua nelle *cités* lo svolgersi di un mondo a parte, un contro-mondo in cui la popolazione tende ad organizzarsi per mezzo di stili di vita e di norme sociali definite, che le permettono di far fronte alle difficoltà quotidiane; la costruzione del ghetto è quindi, secondo l'autore, da imputare sia a fattori esogeni che endogeni, derivanti cioè sia dalla stigmatizzazione esterna, sia dalla "chiusura" interna del sistema-quartiere. Allo stesso modo, l'opera di Maurin, *Le Ghetto français*, individua nella frammentazione della città e nello spirito separatista moderno le origini dell'emarginazione delle minoranze sociali nel territorio francese: la disuguaglianza connessa alla *politique de la ville* ha segnato i confini tra "ricchi" e "poveri", tra centro e periferia.

La distinzione tra ciò che è percepito come "noi" e "loro", in genere lo straniero, l'altro per eccellenza, pare rispondere, in un certo senso, alla dinamica del quartiere-ghetto in quanto luogo di "rifiuto" e di allontanamento del problema. La *cit * diventa quindi quella "zona capro espiatorio" di cui ogni città ha bisogno per rinchiudervi le proprie paure e per circoscrivere il male sociale in modo chiaro e facilmente individuabile. Inoltre, è interessante ricordare a questo proposito l'analisi di Zygmunt Bauman, il quale, riprendendo Claude Lévi-Strauss, definisce la ghettizzazione del quartiere come prodotto della strategia "antropoemica" : col fine di "espellere" lo straniero, gli autoctoni, nella società moderna, tendono infatti a costruire confini specifici che possono andare dalle mura ben visibili del ghetto alle non meno tangibili tecniche di discriminazione.

Il caso del "ghetto di via Anelli" a Padova o dell'Hotel House a Porto Recanati possono essere poi considerati come alcuni degli esempi italiani di concentrazione residenziale legata all'urbanismo dei *grands ensembles*. Entrambi risalenti agli anni 60 e pensati inizialmente come forma abitativa destinata ad un certo target sociale, hanno conosciuto, soprattutto in seguito agli effetti della crisi economica nel mercato immobiliare, una lenta degradazione. In questo processo di ghettizzazione, così come nei casi francesi, i mass media ed il mondo politico giocano un ruolo centrale. Se a Padova il 90% degli articoli di cronaca degli anni 2000 è dedicato alla residenza della Serenissima, le rivolte urbane che danno inizio alla cosiddetta "crisi delle *banlieues*" vengono

riportate con la stessa cura dei dettagli e la spettacolarità delle violenze. Gli scontri tra giovani francesi di seconda generazione e forze dell'ordine, esplosi nei primi anni 80 in alcuni quartieri sensibili e diffusi in seguito a tutta la Francia, sono raccontati spesso in modo vago dalla stampa e dalla televisione dell'epoca, la cui analisi superficiale dei fatti non fa altro che alimentare l'immaginario di paura e di stereotipi attorno ai grands ensembles. Nella maggior parte dei casi, le reali ragioni dietro questi movimenti vengono tralasciate e la complessità del fenomeno lascia invece spazio ad un'unica prospettiva, dettata dalla visione dominante.

Lo stigma che ne risulta ha spesso conseguenze dirette sugli abitanti delle periferie che si ritrovano ostacolati nella loro realizzazione professionale, sul piano simbolico e sociale, e condannati ad uno stato di immobilità. Nel corso degli anni, non a caso, la disoccupazione giovanile raggiunge livelli altissimi nei territori segregati e perfino i ragazzi di oggi si trovano costretti a modificare il loro curriculum vitae per contrastare la discriminazione etnica nelle domande di assunzione: un falso indirizzo del luogo di residenza può infatti rivelarsi una risorsa per evitare i pregiudizi legati al quartiere di provenienza. L'etichetta imposta alla popolazione di origine immigrata è quindi di fatto triplice, in quanto comprensiva della sua dimensione spaziale, culturale ed economica.

Le rappresentazioni sociali che definiscono lo spazio urbano sembrano inoltre accompagnare, in qualche maniera, l'applicazione delle politiche pubbliche nella città francese; secondo la sociologia urbana, l'idea del "buono" o del "cattivo" quartiere influenzerebbe più o meno concretamente la pianificazione della città, e di conseguenza, il suo livello di integrazione. I grands ensembles, dal canto loro, rispecchiano, come abbiamo già annunciato in precedenza, il modello dello *zoning*, che, contrariamente a quello della mescolanza sociale, si caratterizza per la sua divisione in diverse aree monofunzionali. Tuttavia, l'omogeneità e la mancanza di continuità che lo contraddistinguono non rappresenta un problema nel caso del quartiere "ricco", ma si rivela tale soltanto in un contesto di povertà e di esclusione della minoranza: il quartiere "ghettizzato" di fatto racchiude in sé tutto ciò che la comunità percepisce dall'esterno come "fuori norma" ed eccessivo e allo stesso tempo anche come insufficiente e degradante. Il giusto equilibrio, quasi ideale, che rispecchia invece il "*bon quartier*", sembra derivare maggiormente dalla teoria della *mixité*, o mescolanza sociale, il cui scopo è principalmente quello di diversificare il paesaggio urbano, sia in termini di urbanistica che di composizione socio-economica, in modo da favorire l'integrazione e disincentivare, dall'altro lato, l'emarginazione di un gruppo particolare. Tra le buone pratiche di *mixité* possiamo ad esempio citare il caso di Oslo o di Amsterdam, dove la

riqualificazione del quartiere disagiato ha puntato sulla pluralità di funzioni e sul riutilizzo di edifici caduti in disuso.

Non si può tuttavia parlare di integrazione sociale e di pianificazione urbana senza fare riferimento al modello di integrazione francese, basato sulla teoria dell'assimilazione. I due poli dell'integrazione, assimilazione e multiculturalismo, sono ancora oggi oggetto di dibattito pubblico nonostante abbiano conosciuto una serie di modificazioni, nel corso del tempo, a livello teorico-pratico. Se il concetto di "libertà" costituisce le fondamenta per il modello multiculturale, quello di "uguaglianza" lo è per quello assimilazionista; un'uguaglianza che viene però criticata perché non effettiva. Nata dal periodo coloniale e post-coloniale, la teoria in questione implica una completa adesione, linguistica e culturale, dello straniero ai valori della Repubblica francese, universalmente riconosciuti, primo fra tutti la neutralità dei cittadini della sfera pubblica: tale principio, riguardante a livello teorico ogni tipo di espressione etnica, culturale, religiosa, linguistica, punta quindi ad assimilare la diversità, a rendere, secondo Bauman, "simile il dissimile", in favore di un'uniformità nazionale. Agli occhi del sociologo francese, Liogier, inoltre, la volontà di integrazione tramite "omogeneizzazione" rivela piuttosto il suo carattere "neutralizzante", nella misura in cui le identità particolari e, soprattutto, le appartenenze religiose si ritrovano relegate al privato. Tale limitazione si pone paradossalmente come ulteriore ostacolo all'integrazione dell'immigrato che sperimenta, di conseguenza, un diverso sentimento di appartenenza, legato sempre meno al paese a cui richiede la naturalizzazione e sempre più al quartiere di origine.

Il rifiuto, ossia il mancato riconoscimento da parte della società sembra generare, a sua volta, uno stato di malessere e di fragilità che in condizione di grande precarietà risulta più marcato, rafforzando così l'emarginazione sociale. D'altro canto, il sentimento di ingiustizia che ne consegue può trasformarsi ugualmente in una reazione più o meno collettiva che Axel Honneth chiama "lotta per il riconoscimento". Cosiddetti movimenti contro l'invisibilità si possono individuare in diversi episodi di affermazione dell'identità che vedono protagonisti, in primo luogo, proprio gli abitanti dei grands ensembles di periferia. Dal movimento dei lavoratori dei *foyers* e dei clandestini alla Marcia dei *beurs* nel 1983, l'aggregazione territoriale e la mobilitazione politica hanno contribuito a dare voce ai bisogni delle popolazioni marginalizzate fino ad ottenere, spesso, alcuni importanti risultati in termini di *reconnaissance*.

Un'estensione del titolo unico di soggiorno fino a dieci anni, ad esempio, risulta tra le conquiste della marcia per l'uguaglianza e contro il razzismo che, dopo le "estati violente" degli anni 80, apporta un'ampia visibilità alla *cit * analizzata nel nostro caso studio. La *Cit  des Minguettes a V nissieux*, Lione, si offre infatti come esempio significativo di territorio, da un lato,

stigmatizzato e abbandonato dalle istituzioni, e dall'altro, capace di decostruire le rappresentazioni esterne tramite svariate rivendicazioni identitarie. Sono in particolare le seconde generazioni di immigrati a passare da vittime a parte attiva in una lotta per la dignità che, ancora oggi, non smette di essere combattuta. Malgrado il successo e la visibilità mediatica iniziale, le speranze nutrite dai marciatori del 1983 si scontrano con la precarietà quotidiana del quartiere lionese, dove la disoccupazione e la pressione dello stigma si ripresentano anche recentemente tra i problemi più attuali.

A distanza di trent'anni la loro persistenza non lascia indifferente Arbi Rezgui, uno dei tanti partecipanti alla storica manifestazione, che, come molti altri, non ha perso di vista il valore del movimento ed ha continuato a lavorare nel settore associativo. Si ritrova infatti nuovamente protagonista, nell'ottobre 2015, di una seconda grande marcia per i diritti, chiamata Marcia Cittadina dei Quartieri Popolari, con la quale intende denunciare una situazione presente perfino peggiore rispetto a quella del passato: il tasso di disoccupazione non ha mai raggiunto alle Minguettes un livello così alto, la ghettizzazione si è rafforzata ed i Francesi di origine immigrata continuano di fatto a sentirsi cittadini di seconda categoria. Tuttavia, oltre alle difficoltà socio-economiche esistenti, il caso studio da noi considerato si fa teatro di una nuova fonte di inquietudine che interessa la realtà attuale delle periferie non solo a livello francese, ma anche europeo e internazionale: da un lato, troviamo la diffusione della radicalizzazione religiosa, e dall'altro, il fenomeno dell'islamofobia.

A seguito dei numerosi attacchi terroristici che hanno investito i paesi europei ed, in primo luogo la Francia negli ultimi due anni, le periferie francesi sono ricadute nel mirino del dibattito pubblico; il timore della chiusura comunitaria da parte della popolazione musulmana offre, oggi, un'occasione in più per stigmatizzare gli abitanti dei grands ensembles ed emarginarli ulteriormente, seguendo l'equazione periferie = enclave jihadiste. Ciò nonostante, al pari dei quartieri disagiati di Molenbeek, a Bruxelles, o di Seine-Saint-Denis, a Parigi, coinvolti nella cellula franco-belga, la Cité des Minguettes non può essere considerata come un "nido di terroristi", ma è opportuno piuttosto definirla in quanto tessuto urbano complesso in cui si è sviluppata una nuova forma religiosa, ossia "l'islam di quartiere": negli ultimi anni, i ragazzi delle terze o quarte generazioni si sono rivolti sempre più alla pratica musulmana come punto di riferimento nella loro quotidianità, spesso vissuta ai margini. Padre Christian Delorme, molto attivo nella promozione del dialogo interreligioso fin dagli anni 80 e autore di diversi volumi sull'argomento, esprime, dal canto suo, una certa preoccupazione per la presenza di tendenze islamofobe e razziste nella periferia di Vénissieux, dove ben il 25% della popolazione è di origine magrebina. La dimensione plurale

dell'islam, conosciuta dal curato, è invece spesso ignorata dalla società occidentale nel suo insieme, compreso anche il mondo della chiesa e della politica, a detta di Delorme: questi ultimi, seguendo la via populista, cercano di dare prevalenza alla visione di un islam monolitico e ostile, di conseguenza non assimilabile e problematico.

Alla luce delle considerazioni teoriche finora studiate e dei dati raccolti sulla storia del territorio delle Minguettes, è possibile quindi individuare nel nostro caso studio un elemento di originalità rispetto alle rappresentazioni consuetudinarie che lo hanno sempre associato all'immagine del ghetto urbano. Ad uno sguardo più attento, che riprende quello etnologico di David Lepoutre o di Adriano Cancellieri, possiamo infatti osservare il carattere dinamico e vivace di cui il grand ensemble può farsi portatore e decostruire così lo stigma di "mauvais quartier": l'idea di vuoto sociale, l'omogeneità di valori e di popolazione si scontrano invece con una realtà composta da singoli e collettività che, a modo loro, conducono diversi movimenti per il riconoscimento dei loro diritti e delle loro specificità culturali.

Passati da emblema della *grandeur* francese a frontiere urbane dell'indifferenza, separanti gli "esclusi" dagli integrati, il futuro dei grands ensembles resta tuttavia ancora aperto ed il dibattito pubblico attuale in riferimento alla loro demolizione può essere determinante. Tale opzione non garantirebbe però un'eliminazione totale della segregazione spaziale e sociale; d'altra parte, preservare le cosiddette *tours et barres* come patrimonio storico e culturale potrebbe valorizzare nuovamente i quartieri sensibili sia dal punto di vista socio-simbolico che economico e turistico. Che si decida per l'una o l'altra alternativa, soltanto una lettura globale del territorio potrà favorire un'analisi puntuale e reale di ogni singolo caso, associando nuove politiche urbane a nuovi sistemi di integrazione sociale.